



Contrat de Rénovation Urbaine n°6 'Autour de Simonis'

Rapport sur les incidences environnementales

Chapitre 2 : Mise en évidence des incidences
environnementales

Janvier 2022 / BEL000600

Table des matières

INTRODUCTION : RÉSUMÉ DU CONTENU DU PROGRAMME DU CRU	6
1 La politique de contrat de rénovation urbaine	6
2 Le programme CRU n°6 ‘Autour de Simonis’	7
2.1 Objectifs stratégiques.....	7
2.2 Périmètre d'intervention	23
2.3 Opérations et actions	23
SECTION 1 : MÉTHODOLOGIE POUR LA MISE EN ÉVIDENCE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES	29
1 Approche méthodologique.....	29
2 Modalités du processus d'itération.....	32
SECTION 2 : PRÉSENTATION DES ALTERNATIVES RAISONNABLES ET DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION RETENUE.....	34
1 Alternative ‘zéro’	34
2 Autres alternatives.....	34
SECTION 3 : ÉVALUATION DES INCIDENCES.....	35
1 Fiches d'évaluation par projet constituant le programme du CRU	35
1.1 Projets relatifs à l'axe ‘Ligne 28’ (A1).....	36
1.2 Projets relatifs à l'axe ‘Chemin vert des écoliers’ (A2).....	75
1.3 Projets relatifs à l'axe ‘Boulevard Léopold II’ (A3)	99
1.4 Projets relatifs au pôle ‘Belgica’ (Z1)	112
1.5 Projets relatifs au pôle ‘Simonis’ (Z.2)	125
1.6 Projets relatifs au pôle ‘Osseghem-Victoria’ (Z3).....	145
1.7 Projets relatifs au pôle ‘Centres historiques’ (Z4)	178
1.8 Opérations transversales (T1).....	186
1.9 Actions de cohésion sociétale (A).....	190
2 Conclusions par rapport au programme.....	195
2.1 Réponse apportée aux objectifs du CRU.....	195
2.2 Synthèse des recommandations.....	200
3 Faisabilité et suivi de la mise en œuvre.....	204
3.1 Evaluation du risque associé à la mise en œuvre	204
3.2 Suivi de l'évolution de la qualité environnementale	211

Liste des figures

Figure 1 : Mettre en œuvre la ville climatique (source : 51N4E)	11
Figure 2 : Améliorer le maillage urbain pour les modes actifs (source : 51N4E)	15
Figure 3 : Accroître l’attractivité métropolitaine et renforcer les identités locales (source : 51N4E)	18
Figure 4 : Stimuler les environnements entrepreneuriaux (source : 51N4E)	22
Figure 5 : Avant-projet de zone d’intervention et zone d’intervention définitive (fond de plan UrbIS ; ill. CSD) 23	
Figure 6 : Localisation des opérations visant les espaces publics ou les infrastructures (fond de plan UrbIS ; ill.CSD) 24	
Figure 7 : Localisation des opérations immobilières (fond de plan UrbIS ; ill.CSD).....	26
Figure 8 : Localisation des opérations visant à favoriser la revitalisation économique (fond de plan UrbIS ; ill.CSD) 27	
Figure 9 : Localisation du projet	36
Figure 10 : Référence - autoroute vélo en Suisse	36
Figure 11 : Référence - boulevard du Régent Bruxelles	36
Figure 12 : Localisation du projet	41
Figure 13 : Référence - passage piéton, Nantes	41
Figure 14 : Localisation du projet	46
Figure 15 : Référence – liaison cyclo-piétonne Wavre/Viaduc/Sceptre	46
Figure 16 : Collage d’ambiance	46
Figure 17 : Localisation du projet	50
Figure 18 : Référence – promenade du chemin de fer, Auderghem	50
Figure 19 : Localisation du projet	54
Figure 20 : Référence – cage aux ours, Schaerbeek	54
Figure 21 : Référence – croisement Orban, Forest	54
Figure 22 : Localisation du projet	58
Figure 23 : Référence – Odenplan station, Stockholm.....	58
Figure 24 : Référence – Sainte-Catherine station, Bruxelles	58
Figure 25 : Localisation du projet	63
Figure 26 : Collage d’ambiance, place Simonis	63
Figure 27 : Localisation du projet	67
Figure 28 : Coupe de principe avant-après (comité Parck XI28).....	67
Figure 29 : Localisation du projet	71
Figure 30 : Référence – couverture de l’autoroute A1, Paris	71
Figure 31 : Localisation du projet	75
Figure 32 : Illustration du jeu ‘cadavre exquis’ (source : Google image, 2021)	75
Figure 33 : Principes de fonctionnement de l’espace ouvert.....	79
Figure 34 : Référence – cour de l’école de l’Arc-en-ciel, Saint-Josse.....	79
Figure 35 : Localisation du projet	83
Figure 36 : Référence – les jardins du Foyer Laekenois, JNC.....	83
Figure 37 : Localisation du projet	87
Figure 38 : Référence – croisement Orban, Forest	87
Figure 39 : Référence - rue de Theux, Etterbeek	87
Figure 40 : Localisation du projet	91
Figure 41 : Référence – rue Bonnevie.....	91
Figure 42 : Référence – rue des Tisserands	91

Figure 43 : Localisation du projet	95
Figure 44 : Collage d'ambiance de la rue Piers	95
Figure 45 : Référence – micro forêt plantée, Witney	95
Figure 46 : Localisation du projet	99
Figure 47 : Référence – rue Picard	99
Figure 48 : Référence – parc sur infrastructure, Paris	99
Figure 49 : Référence : liaison entre la rue de la Liberté et le parc Darcy à Dijon (source : Google Maps) .	103
Figure 50 : Coupes de principe avant-après	104
Figure 51 : Référence – boulevard du Régent, Bruxelles	104
Figure 52 : Collage d'ambiance, vu depuis une contre-allée du boulevard Léopold II	104
Figure 53 : Localisation du projet	108
Figure 54 : Référence – boulevard climatique, Barcelone	108
Figure 55 : Référence – trottoir perméable, Portland	108
Figure 56 : Localisation du projet	113
Figure 57 : Vues du site en situation existante.....	113
Figure 58 : Localisation du projet	117
Figure 59 : Référence - COOP, Anderlecht.....	117
Figure 60 : Vue de la façade en situation existante	117
Figure 61 : Localisation du site.....	121
Figure 62 : Référence – Didden Village, Rotterdam.....	121
Figure 63 : Localisation du projet	125
Figure 64 : Référence – Navez House, Schaerbeek.....	125
Figure 65 : Référence – Huis aan 't laar, Zoersel.....	125
Figure 66 : Localisation du projet	129
Figure 67 : Référence - rez actif, Saclay	129
Figure 68 : Localisation du projet	133
Figure 69 : Dessin et photographie historique de la façade	133
Figure 70 : Localisation du projet	137
Figure 71 : Référence – théâtre jeune public à Bruxelles	137
Figure 72 : Localisation du projet	141
Figure 73 : Situation actuelle	141
Figure 74 : Localisation du projet	145
Figure 75 : Vue en situation existante	145
Figure 76 : Référence – deFlat, Amsterdam	145
Figure 77 : Localisation du projet	149
Figure 78 : Collage d'ambiance depuis la future cyclostrade.....	149
Figure 79 : Localisation du projet	153
Figure 80 : Référence – Leutschenbach School, Zurich	153
Figure 81 : Référence – équipement extérieur, Sydney.....	153
Figure 82 : Localisation du projet	157
Figure 83 : Référence – La Serre, Ixelles.....	157
Figure 84 : Référence – Le Polygone, Rennes	157
Figure 85 : Localisation du projet	161
Figure 86 : Référence de façade en lien avec son contexte – De Lork, Saint-Gilles.....	161
Figure 87 : Localisation du projet	165
Figure 88 : Référence – logements de La Poste, Paris.....	165
Figure 89 : Localisation du projet	169

Figure 90 : Référence – Rotor DC, Anderlecht	169
Figure 91 : Localisation du projet	173
Figure 92 : Situation actuelle (vue depuis le Nord-Est)	173
Figure 93 : Localisation du projet	178
Figure 94 : Localisation du projet	182
Figure 95 : Référence – Hôtel Pasteur, Rennes	182
Figure 96 : Référenced– Circularium, quartier Heyvaert.....	182
Figure 97 : Localisation des projets concernés	186
Figure 98 : Carte aléa d'inondation (source : Bruxelles Environnement).....	187
Figure 99 : Carte de l'inventaire de l'état du sol (source : Bruxelles Environnement)	187

Liste des tableaux

Tableau 1 : Domaines environnementaux et critères d'analyse utilisés dans les fiches d'évaluation	30
Tableau 2 : Etapes du processus d'itération	33
Tableau 3 : Liste des recommandations transversales par thématique environnementale	200
Tableau 4 : Liste des recommandations par projet	201
Tableau 5 : Liens indicatifs entre les objectifs principaux du CRU et le référentiel Be Sustainable	212
Tableau 6 : Proposition d'indicateurs pour le suivi du CRU dans les thématiques à risque	212

Introduction : Résumé du contenu du programme du CRU

1 La politique de contrat de rénovation urbaine

Le cadre juridique des contrats de rénovation urbaine est défini par l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016. Cette ordonnance définit le CRU en son article 2, alinéa 3 : « *Contrat de rénovation urbaine ou, en abrégé, CRU : programme de revitalisation urbaine à échelle régionale, qui s'étend sur tout ou partie des territoires de plusieurs communes* ».

Le mandat donné au CRU est défini par l'article 37 de la même Ordonnance :

« *Art. 37. Les contrats de rénovation urbaine sont réalisés au moyen d'une ou de plusieurs :*

1° Opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain ;

2° Opérations immobilières ayant pour objet de créer, maintenir, accroître, réhabiliter, assainir, acquérir ou améliorer, le cas échéant dans le cadre de projets à affectation mixte, le logement assimilé au logement social ou conventionné, les infrastructures de proximité ou les espaces commerciaux et productifs, ainsi que leurs accessoires immobiliers ;

3° Opérations visant à améliorer la qualité environnementale du périmètre opérationnel, notamment par une augmentation de la performance énergétique et environnementale des constructions ;

4° Opérations visant à favoriser la revitalisation économique du périmètre opérationnel ;

5° Actions de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective ;

6° Actions de coordination et de communication relatives aux opérations visées aux 1° à 5°.

Les contrats de rénovation urbaine comprennent prioritairement les opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain visées à l'alinéa 1er, 1°.

Le Gouvernement peut détailler le contenu de ces opérations et actions et déterminer, le cas échéant, pour tout ou partie de celles visées aux points 5° et 6°, les pourcentages minima ou maxima de la subvention globale, qui peuvent leur être respectivement alloués, afin de donner une part prépondérante à la subvention des opérations.

Tout contrat de rénovation urbaine doit, au moins, inclure une opération ou action qui encourage l'innovation et la création, ainsi qu'une opération ou action d'ampleur régionale, ou, le cas échéant, une opération ou action qui cumule toutes ces caractéristiques.

Le contrat de rénovation urbaine peut être constitué d'opérations mixtes à l'échelle d'un îlot ou d'un axe. »

2 Le programme CRU n°6 'Autour de Simonis'

Note : La présentation du programme CRU n°6 'Autour de Simonis' est celle transmise par le bureau d'étude 51N4E.

2.1 Objectifs stratégiques

2.1.1 Mettre en œuvre la ville climatique

« La zone d'étude présente des carences en espaces publics et verts. De nos jours, nous reconnaissons l'importance des structures écologiques et des eaux de surface, et leur impact sur le climat et l'environnement. Il faut déminéraliser les surfaces pour ralentir le trajet de l'eau et créer des zones humides pour réduire de manière proactive la sensibilité à l'eau. Face à la question du réchauffement climatique, le maillage vert et bleu assure également le refroidissement de la ville.

Les résidents et les entrepreneurs ont un rôle à jouer à cet égard :

- ils savent par expérience où les problèmes se posent lorsqu'il pleut ;
- les propriétés privées constituent également un maillon de la chaîne.

Repenser les réseaux d'eaux pluviales c'est aider à la création d'îlots de fraîcheur, réutiliser l'eau de pluie et déminéraliser les sols.

La sous-couche écologique croise les lignes de fractures urbaines dominantes (route, rail, canal). Un lieu comme Osseghem est situé à l'intersection de ces différentes structures. C'est l'occasion d'atténuer la dichotomie socio-urbaine entre l'est et l'ouest du chemin de fer et de créer une connexion entre les quartiers par le renforcement de la structure écologique.

Divers projets autour de la zone d'étude travaillent déjà à l'augmentation de la biodiversité, comme le projet Max-sur-Senne, la zone autour de la gare de l'Ouest et le parc L28 à Tour & Taxis. Ces projets peuvent être connectés via le périmètre du CRU et la L28 afin d'obtenir une continuité des écosystèmes.

Outre la biodiversité, la qualité des sols est également une priorité majeure, qui se traduit par l'ambition régionale Good Soil. Les ambitions du plan Good Soil doivent être mises en œuvre dans les projets du CRU.

La région offre divers services et outils pour guider les auteurs de projets dans le développement de projets climatiques, tels que la boîte à outils Be Sustainable et les facilitateurs.

Dans ce qui suit, la stratégie "Mettre en œuvre la ville climatique" est concrétisée par des éléments de base qui seront appliqués dans les opérations et les actions du CRU.



Paseo San Juan, Barcelona: Transformation d'une autoroute urbaine en boulevard vert
Heraanleg van een stedelijke autostrade tot groene boulevard



Cour de l'école Don Bosco Woluwe St Pierre: les matériaux retirés sont réutilisés pour créer des meubles
Speelplaats Don Boscoschool in Sint-Pieters-Woluwe: de uitgegraven materialen worden hergebruikt als meubilair



Potager Velt Koekelberg en intérieur d'îlot



Parc Tour & Taxis, Parckfarm, Parc L28



Projet de la Laiterie: projet de logements avec maintien d'un espace vert à caractère humide, non accessible au public



Square Mahon, Alexandre Chemetoff & associés, Nantes



Infiltration d'eau



déminéralisation



Ecole Melopee, Gand: usage 7 jours sur 7



espace commun pour les habitants et visiteurs de Kalkbreite, projet de logement coopératif à Zurich

- Développer les « **axes climatiques** », c'est-à-dire renforcer les axes verts d'envergure métropolitaine et les connecter au tissu urbain, avec des aménagements à l'épreuve de l'avenir en terme d'utilisation de matériaux durables et recyclables. Deux axes régionaux sont dans le périmètre du CRU:
 - La ligne L28 est une continuité écologique régionale existante et importante. Un projet de devenir une voie verte cyclable et un RER vélo : seul maillage écologique existant (mais encore à opérationnaliser), attention au conflit d'intérêts inévitable entre la mobilité douce et la biodiversité et limiter l'impact sur le potentiel écologique de ce corridor, dès le début, il faut imaginer aussi des aménagements compensatoires.
 - Léopold II : besoin d'en faire un axe apaisé, verdurisé et rafraichissant entre la périphérie et le centre-ville; d'y créer un maillage écologique/continuités écosystémiques, de faire de ce boulevard un lieu de passage, mais aussi un lieu de vie [entre le parc Élisabeth et la zone du canal] [en lien avec Good move, BM, ...].
- Développer une **stratégie de 'stepping stones'**, connectée aux grands axes climatiques. Cela se matérialise par une somme de petits projets (nature, eau, agriculture citoyenne, jeux, sport...) qui mis bout à bout permettent aussi de rencontrer les besoins et de créer ou renforcer des maillages verts, bleus et sociaux.
- Accroître les **îlots de fraîcheurs et les zones de confort acoustique**, cela signifie :
 - Le développement et la protection des grandes masses végétales continues, associées ou non à un cours d'eau pour maintenir une température de surface fraîche. Ces zones constituent des puits de fraîcheur à l'échelle du territoire.
 - La mise en œuvre de zones de confort acoustique, en particulier dans les quartiers qui présentent une carence en zone calme : c'est à dire des zones à protéger, à créer, à renforcer dans tout le périmètre.

- Développer des **équipements qui contribuent à une transition écologique** en tant que nœuds ayant un attrait régional : pôles alimentaires, points de réparation, centre de connaissances sur les énergies renouvelables pour les particuliers, ... Aussi des projets plus petits, comme un compost de quartier, qui stimule l'échange et la rencontre entre différents milieux sociaux et culturels et contribue à la sensibilisation du respect de l'environnement.
- Penser une **stratégie du « bassin versant solidaire »**, pour améliorer la gestion intégrée des eaux de pluie et prendre en compte le cycle naturel de l'eau. Pour mettre en œuvre ceci, l'accent doit être mis sur : la diminution de la minéralisation (et accroître la végétalisation) partout où c'est possible, le ralentissement des flux et l'accroissement de la capacité de rétention des eaux de pluie sur le haut du bassin versant, l'intégration de la composante eau dans les projets de végétalisation et/ou d'aménagement dont les plaines de jeux (miser sur la somme de petits dispositifs, ex. type jardin de pluie). Une point d'attention doit être mis sur le parcours des eaux drainées au niveau du tunnel, métro et parking en sous-sol, afin de les valoriser et de ne pas tout renvoyer aux égouts.
- Concevoir des **bâtiments à l'épreuve de l'avenir** en termes de matériaux, de techniques, mais aussi en conception programmatique : construire de nouvelles typologies de logements, utiliser l'espace de manière efficiente, soutenir les modèles innovants comme les Community Land Trust, ... »

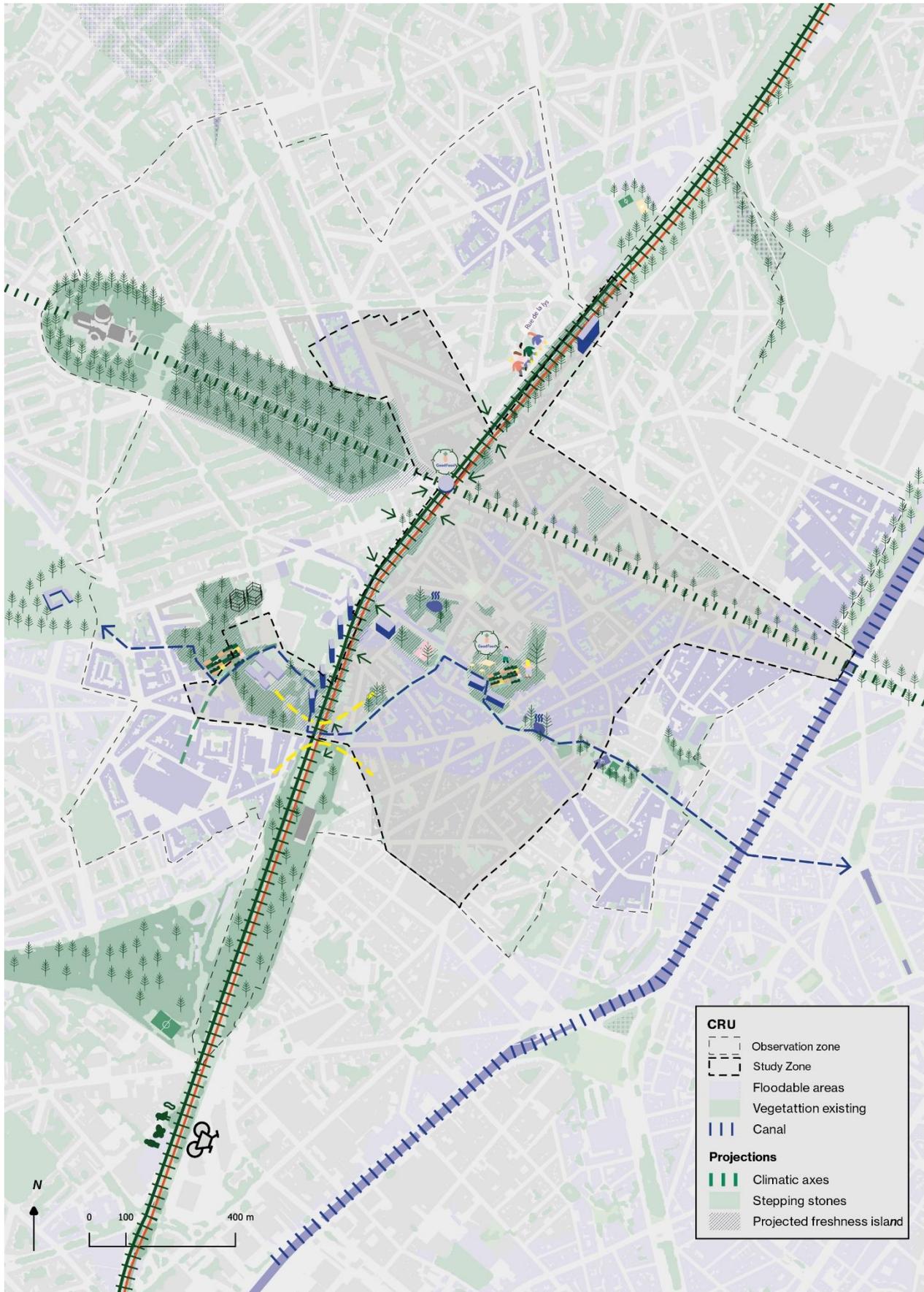


Figure 1 : Mettre en œuvre la ville climatique (source : 51N4E)

2.1.2 Améliorer le maillage urbain pour les modes actifs

« Une observation de l'espace public nous montre que la zone est située entre cinq pôles métropolitains : le parc Marie-José, le parc Élisabeth, le Quai Béco, le piétonnier et le nouveau parc de la porte Ninove. Ils sont reliés par de grandes infrastructures (boulevard Léopold II, chemin de fer, canal, chaussée de Gand), mais aussi par un réseau complexe de rues et de places.

Le plan "Good Move" actuellement en vigueur fonctionne comme une structure en réseau hiérarchisé, dans laquelle les routes Auto PLUS (avenue Léopold II) doivent assurer l'accessibilité à l'échelle métropolitaine et les routes QUARTIER sont destinées aux déplacements locaux.

Aujourd'hui, il existe un décalage entre les visions politiques (Good Move) et les usages actuels. Une transition dans la façon de se déplacer exige un changement de comportement et de l'espace. Des campagnes de sensibilisation peuvent être mises en place à cet effet, et il est nécessaire également d'intervenir au niveau de l'aménagement en faisant littéralement de la place au changement de comportement.

La solution absolue à des questions aussi complexes n'existe pas, mais consistera en une série d'interventions et d'initiatives.



Rue Garibaldi, Lyon



des passages piétons clairs



Parallèle trajecten als opstap naar een mobiliteitstransitie, Parc de la Senne



Rues Scolaires
Schoolstraten



Dimanche sans voitures à Simonis



Initiative citoyenne Rue Picardstraat



Fietsbibliotheek met o.a. cargofietsen



Voorzieningen koppelen aan openbaar vervoer



Passage piéton, Gare de Rotterdam



Parking à vélos sécurisé avec atelier de réparation

- Réaménager les **grands axes urbains de manière multimodale**. Il s'agit d'organiser les flux de façon efficace pour des trajets fonctionnels sur les grands axes pour les différents modes (exemple : couloir de transports publics, cyclostrade, ...). Ces derniers offrent structure, lisibilité et perspective, des aspects qui ne doivent pas disparaître dans le cadre du mouvement et du transit.
- Aménager des **parcours alternatifs pour les déplacements dans les quartiers** en tissant dans le maillage existant. Le réseau fin offre des parcours parallèles qui sont étroitement liés à la structure sociale. Il existe diverses possibilités dans le périmètre pour tisser entre les squares existants un réseau hospitalier pour les modes actifs : un réseau de places, de parcs, de jardins et de rues résidentielles. Cela pourrait créer des itinéraires locaux quotidiens plus sécurisés, par exemple entre la place des Étangs Noirs ou du parc Victoria vers le square des Libérateurs. Sur ces itinéraires alternatifs, un effort maximal doit être fait pour assurer le confort et la sécurité des usagers de tout

âge et de tout genre, notamment par un éclairage approprié et un contrôle social suffisant (“eyes on the street”, sociologue urbaine Jane Jacobs).

- *Faire des ateliers pour **anticiper les transitions par des interventions temporaires** dans des « living labs » pour identifier les expérimentations possibles à mener et cocréer leurs modalités de mise en œuvre.*
- ***Valoriser et mutualiser le stationnement hors voirie** étant donné la présence limitée de stationnement hors voirie. Globalement, le CRU doit viser une diminution du nombre d’emplacements de stationnement pour répondre aux objectifs de la Région. En règle générale, des suppressions ponctuelles en voirie ont une faible influence sur le stationnement à l’échelle d’un quartier (mesuré par le taux d’occupation). En revanche, cela prend davantage de sens dans le cadre de suppressions d’ampleur qui sont susceptibles d’avoir un impact de façon substantielle dans le cadre de projets de réaménagement d’envergure à l’échelle d’un quartier.*
- ***Accompagner la transition de mobilité** en investissant dans les infrastructures en lien. Il s’agit d’investir dans des initiatives et des équipements qui peuvent faciliter la transition sur la route : points de dépôt pour la logistique de proximité, “covélotage” pour le trajet des enfants aux écoles, environnements scolaires sûrs, vélos et steps partagés ... Cela nécessite une approche transversale entre le développement urbain, la mobilité et la participation du plus grand nombre possible d’acteurs impactés.*
- *Mettre en place des **hangars à vélos couverts et des ateliers de réparation de vélos**. Beaucoup de ménages bruxellois ne disposent pas de place pour stationner leur vélo à domicile. Ceci ne doit pas constituer un frein à l’utilisation du vélo. Les ateliers ont pour but de développer l’utilisation du vélo en apportant des solutions à trois grands défis urbains : la mobilité, l’emploi et l’environnement ».*

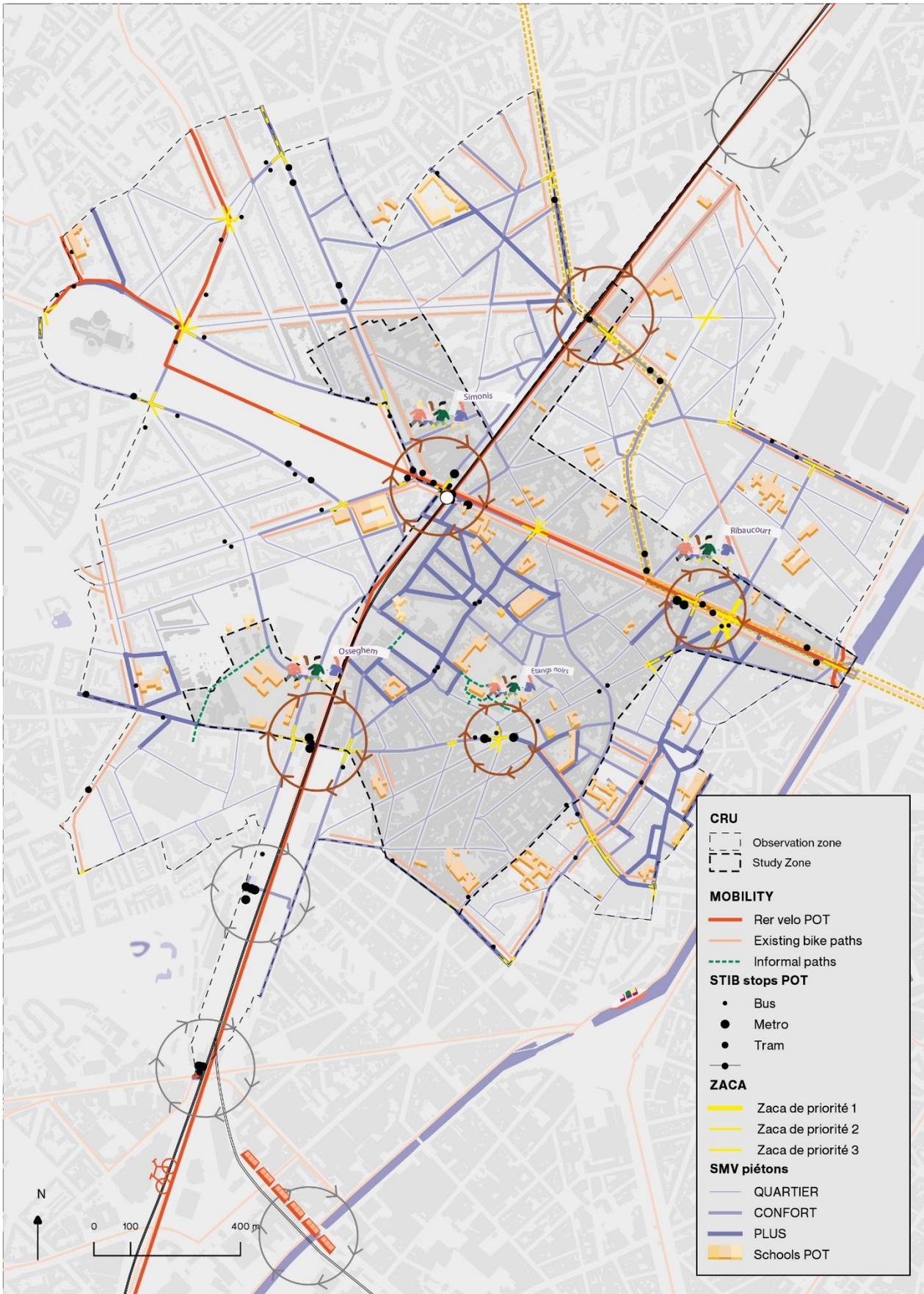


Figure 2 : Améliorer le maillage urbain pour les modes actifs (source : 51N4E)

2.1.3 Accroître l'attractivité métropolitaine et renforcer les identités locales

« La zone d'étude fait partie de "l'hypercentre" : la redéfinition du centre de Bruxelles comme un vaste pentagone délimité par la ligne de métro annulaire, avec le canal comme épine dorsale. Plusieurs lieux du périmètre sont en effet très fortement connectés - grâce à la liaison métro - et peuvent s'inscrire dans une dynamique métropolitaine. En même temps, les habitants remarquent la faible qualité du cadre de vie. Il faut trouver la balance entre l'attractivité métropolitaine et les besoins locaux.

Certains lieux peuvent fonctionner à ces deux niveaux : ils combinent l'attrait d'une métropole avec le confort et la "familiarité publique". Nous voyons le Bar Eliza, le petit bar du parc Elizabeth, comme un tel lieu où convergent différents niveaux d'échelle. Il s'agit au départ d'une initiative de quelques habitants de la région, mais en même temps d'un lieu accessible qui a un impact sur le paysage socioculturel de la région.

Le CRU doit réussir à combiner ces différentes échelles. Simonis est un noyau identitaire pour le district et la région. La chaussée de Gand est un axe commercial supralocal, et en même temps le cadre de vie des habitants. Les acteurs locaux et supralocaux se regroupent autour de ces centralités, mais ont des besoins différents.



Superkilen parc, le graphique fait référence au multiculturalisme du quartier



Un langage visuel reconnaissable pour le quartier.
Herkenbare beeldtaal voor de wijk.



Lieux de fraîcheur, Skanderbeg square, Tirana.



Paseo San Juan, Barcelona



Bar Eliza, Elisabethpark

- *Développer le nœud **Simonis en tant que nœud de mobilité régionale** : pour les trajets rapides dans la région bruxelloise, l'utilisation du réseau S-train devrait être accrue, ce qui est conforme aux ambitions des gouvernements bruxellois et fédéral. Pour ce faire, il faut se pencher sur l'attractivité et la visibilité de la gare de Simonis et faciliter l'intermodalité (environnement sécurisé pour les piétons, parking couvert pour les vélos...).*
- ***Construire une ville de proximité** : en développant l'offre en équipements de proximité, en répondant aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance, en adressant une réponse aux besoins en matière d'infrastructures scolaires, en palliant aux demandes d'équipements sportifs, culturels et récréatifs et en soutenant les commerces de proximité.*
- ***Rénover les grands espaces publics emblématiques** pour forger des identités pour les quartiers et les noyaux locaux. L'identité se traduit notamment par : l'utilisation de matériaux spécifique, la signalétique, le mobilier, le végétal, le vivant, l'art ...*
- *Créer **des zones de rencontre et de confort dans l'espace public** et notamment dans les noyaux d'identités locaux, y compris ceux qui ont un caractère métropolitain, comme Simonis.*
- *Stimuler la **création d'initiatives locales ayant un attrait régional**. Ces initiatives aussi diverses puissent-elle être doivent être compatibles avec l'environnement et la qualité de la vie en ville ».*

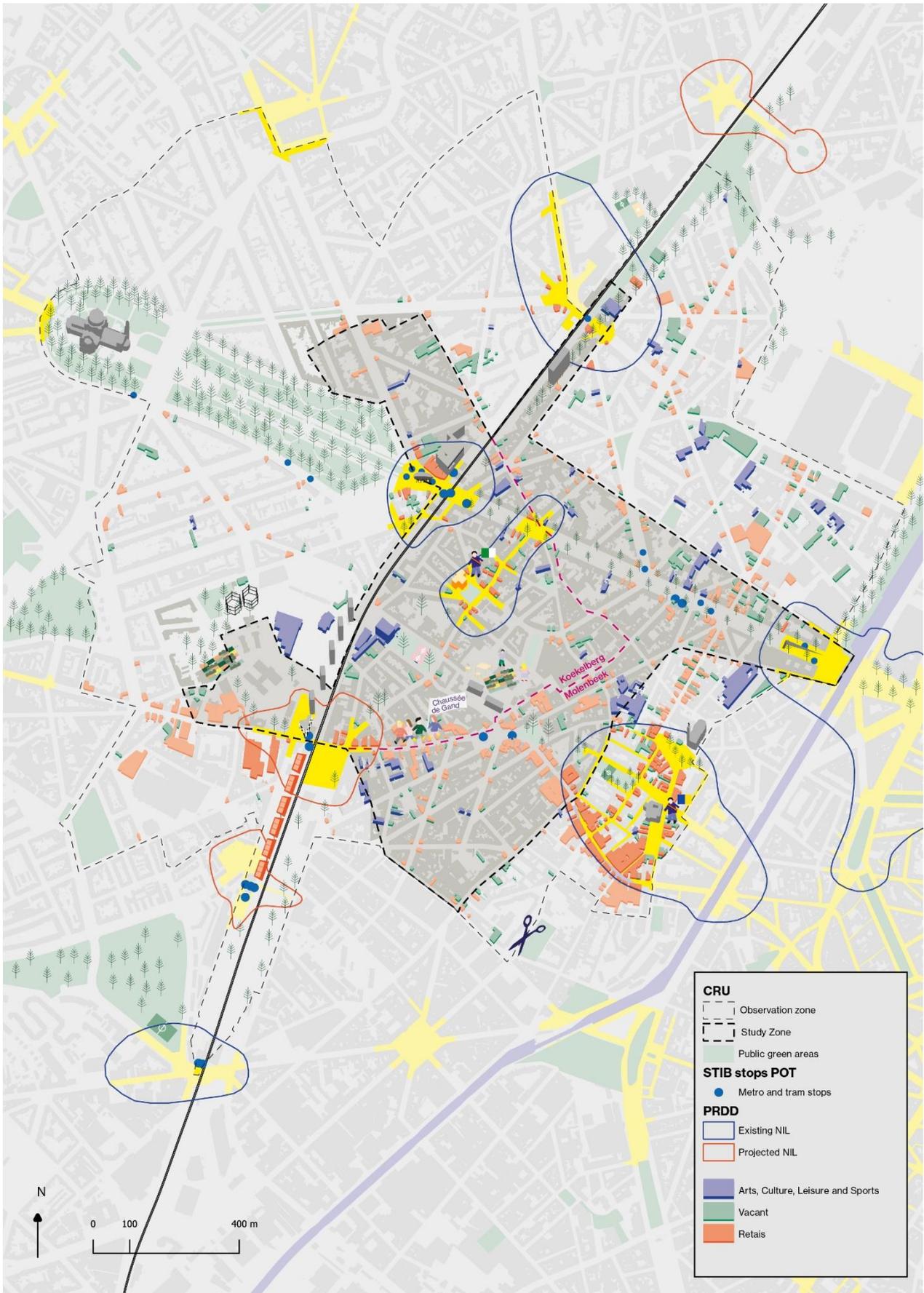


Figure 3 : Accroître l'attractivité métropolitaine et renforcer les identités locales (source : 51N4E)

2.1.4 Stimuler les environnements entrepreneuriaux

« Le périmètre est une exception dans la zone du canal en termes de présence d'activités de production avec un nombre plus faible d'ateliers et entrepôts. Cela correspond au constat que cette zone fait de plus en plus partie de "l'hypercentre". D'autre part, les données socio-économiques sont conformes aux défis du "croissant": chômage élevé, salaires bas et population jeune. Les défis économiques nécessitent une approche spécifique. Cela présente une opportunité pour introduire plus de diversité en termes d'activités et de profils engagés et en même temps prendre des mesures pour la transition vers une économie urbaine durable.

Un premier défi dans cette transition est d'éviter le déplacement des résidents et des acteurs économiques actuels. Les acteurs présents doivent être inclus dans un processus d'apprentissage et deviennent eux-mêmes la force motrice du changement. Cela nécessite un équilibre entre différents programmes d'investissement : d'une part, l'investissement public dans la création de centres de formation et de lieux de travail accessibles, et d'autre part, la stimulation des acteurs privés tel que les grands propriétaires et les entreprises locales.

Le CRU peut stimuler le développement des petits et moyens acteurs économiques par des interventions dans l'espace public et des équipements appropriés.

Un deuxième défi est l'intégration de la transition durable dans l'éducation. Le concept d'apprentissage doit être élargi : l'apprentissage ne se fait pas seulement dans le cadre de l'éducation formelle, mais aussi tout au long de la vie quotidienne. Une plus grande visibilité a une influence positive sur l'appréciation par la société de la formation technique et professionnelle et donc sur l'estime de soi des élèves et leur progression vers la vie professionnelle.

On peut résumer ces deux défis dans la création des environnements entrepreneuriaux autour d'une vision d'une économie durable inclusive.



la logistique du dernier kilomètre



Testfase Pop-up bike collect&go



Projet de support et d'information pour les commerçants des 'high streets' à Londres



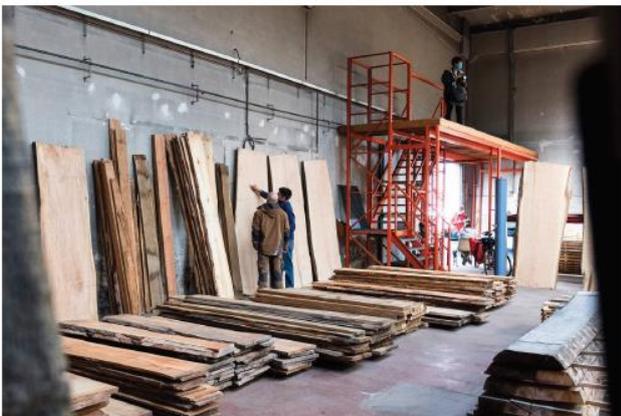
Identité graphique pour tous les commerces du 'Blackhorse Lane', Londres



RDM Campus Rotterdam: een mix van bedrijven en scholen.
RDM Campus Rotterdam: un mix d'entreprises et d'écoles.



Hybriditeit: school+bedrijven+publieke voorzieningen, Gundeldingerfeld Basel



Circularium, Molenbeek/Anderlecht: espace d'expérimentation pour l'économie circulaire



L'apprentissage informel chez Ketmet, Abattoir Anderlecht
Informeer leren bij Ketmet, Abattoir Anderlecht



Les anciennes usines de Côte d'Or, Gare du midi

- **Organiser la logistique des quartiers** : le transport lourd qui n'est pas adapté au district devrait être limité. Des alternatives doivent être développées pour effectuer le transbordement d'une logistique plus importante à une logistique urbaine douce et plus adaptées (par exemple via des camionnettes électriques plus petites et des vélos cargo). On pourrait étudier si Simonis, en tant que porte d'entrée de l'hypercentre, pourrait également jouer un rôle dans la logistique urbaine d'un périmètre plus large.
- **Adapter spatialement les axes économiques**. Pour réussir, la nouvelle logistique urbaine nécessitera le réaménagement de certains axes de circulation. En même temps, un renforcement de

l'image des grands axes commerciaux peut être envisagé, dans le but de valoriser davantage leur potentiel économique.

- **Intégrer les activités économiques dans la vie quotidienne** en améliorant, entre autres, la qualité spatiale de l'environnement qui entoure les activités économiques. Deux types d'actions pour faire cela sont envisageables :
 - résoudre les conflits d'usages que peut engendrer la présence d'activité dans le tissu traditionnel (congestion, nuisances...)
 - rendre visible les activités économiques et soigner leur apparence depuis l'espace public, cette action a pour but de renforcer l'identité des zones concernées en générant des points de repère (on pense notamment au site Godiva qui sous un bardage de tôle ondulée pratique possède probablement une façade en brique qui pourrait être mise en valeur).
- **Développement des pôles d'entreprises innovantes en les liants à la formation et l'emploi.** Ces pratiques innovantes peuvent être créées en reliant les entreprises aux écoles et aux centres de formation. L'entrepreneuriat social, qui combine formation et emploi, a également un rôle à jouer dans ce domaine.
- Supporter **la réaffectation temporaire comme levier** pour réaliser des sites expérimentaux. L'occupation transitoire peut insuffler une nouvelle dynamique dans des bâtiments vacants et les reconfigurer en lieu innovant, attractif et durable pour un nouveau type d'entrepreneuriat et d'économie urbaine. »

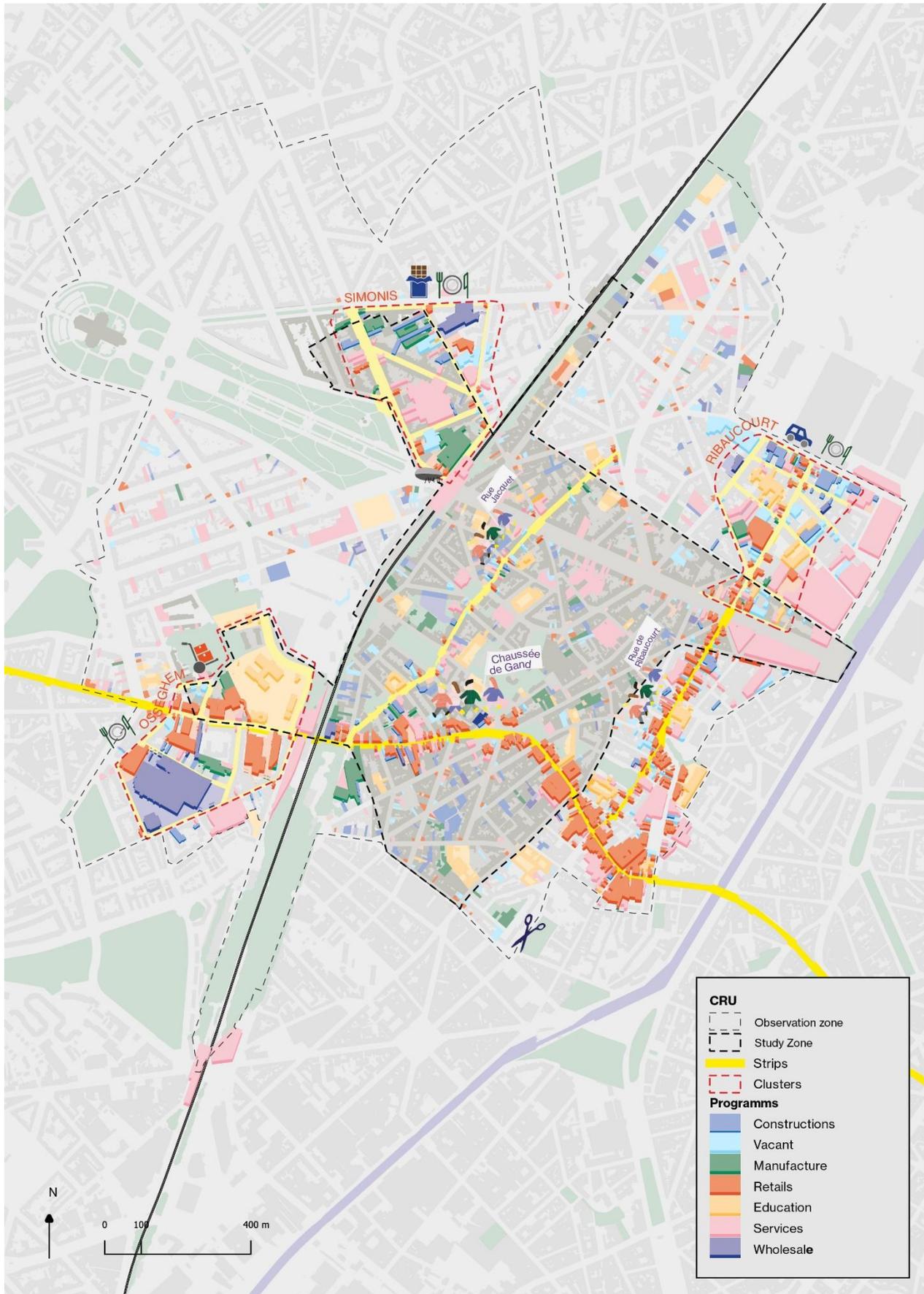


Figure 4 : Stimuler les environnements entrepreneuriaux (source : 51N4E)

2.2 Périmètre d'intervention

En initiant le processus d'élaboration du CRU et de son RIE, la Région de Bruxelles-Capitale a défini un avant-projet de périmètre d'intervention (ou 'zone d'étude'), illustré en pointillé rouge ci-dessous. Dans un premier temps, le diagnostic de la situation existante a été réalisé en considérant un périmètre plus étendu, dit 'd'observation territoriale', couvrant un territoire s'étendant sur les quartiers voisins. Les enjeux relevés suite à ce diagnostic ont permis d'affiner les besoins et de déceler les opportunités, conduisant la Région à adapter progressivement le périmètre d'intervention. Le périmètre définitif considéré est illustré ci-dessous par un trait noir continu.

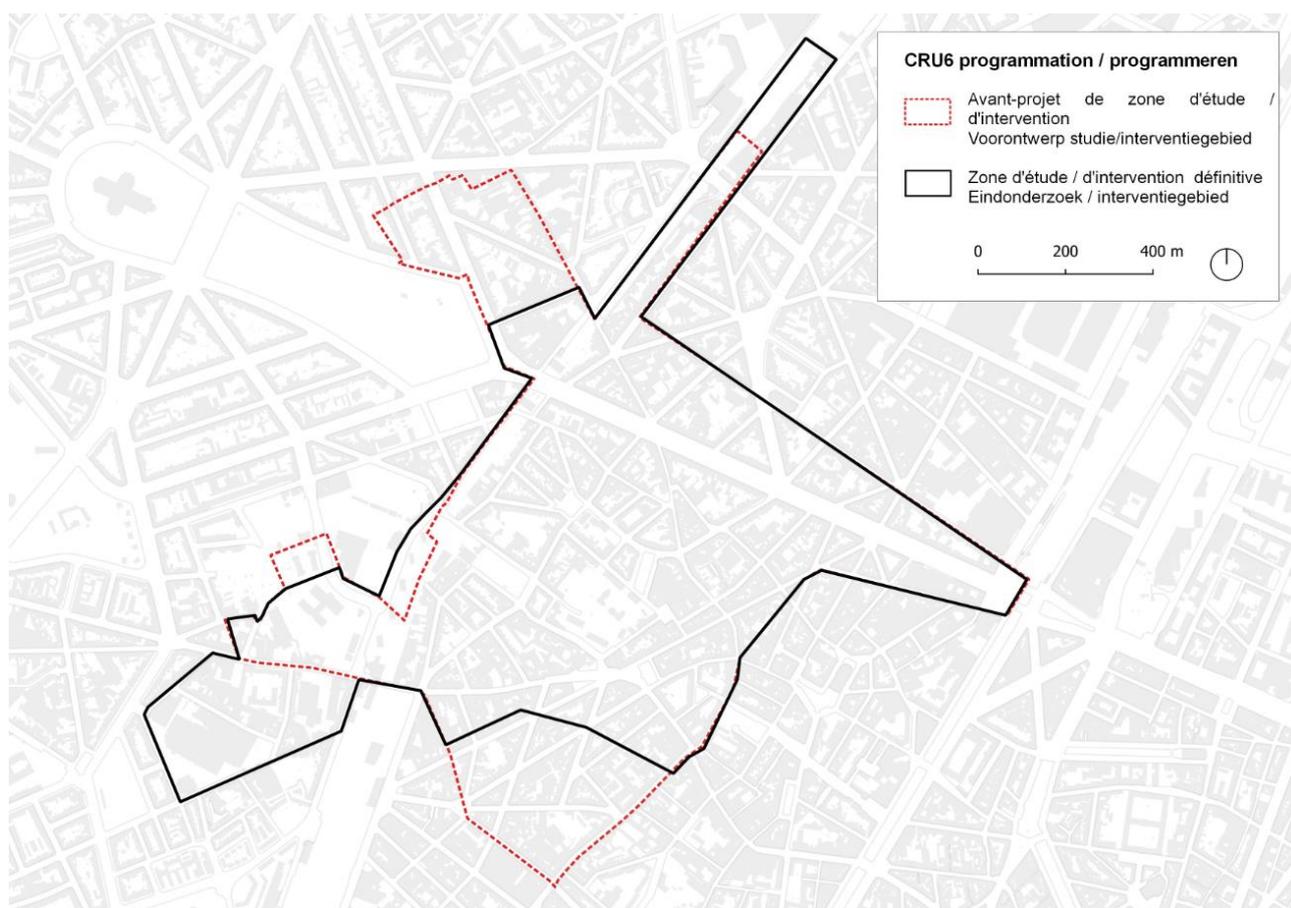


Figure 5 : Avant-projet de zone d'intervention et zone d'intervention définitive (fond de plan UrbIS ; ill. CSD)

2.3 Opérations et actions

Les projets retenus sont présentés ci-après sous la forme de tableaux, en les distinguant par catégorie. Tout d'abord, les opérations de création ou de réhabilitation d'espaces publics ou d'infrastructures de maillage urbain font l'objet d'un point spécifique car elles sont définies comme prioritaires par l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine (OORU). Viennent ensuite les autres opérations : immobilières, et favorisant la revitalisation économique. Les opérations d'amélioration de la qualité environnementale ne sont pas reprises dans un tableau à part, étant donné qu'il est considéré que l'ensemble des opérations visent à améliorer la qualité environnementale du périmètre du CRU.

Enfin, un point spécifique est également dédié aux actions, tant en ce qui concerne le soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective que pour celles visant la coordination et la communication relatives aux opérations et actions précitées.

Une description courte est donnée, en relevant uniquement l'objectif principal poursuivi. Pour une définition plus précise du projet, il y a lieu de se référer au texte présenté dans chaque fiche d'analyse en infra.

2.3.1 Opérations visant les espaces publics ou les infrastructures

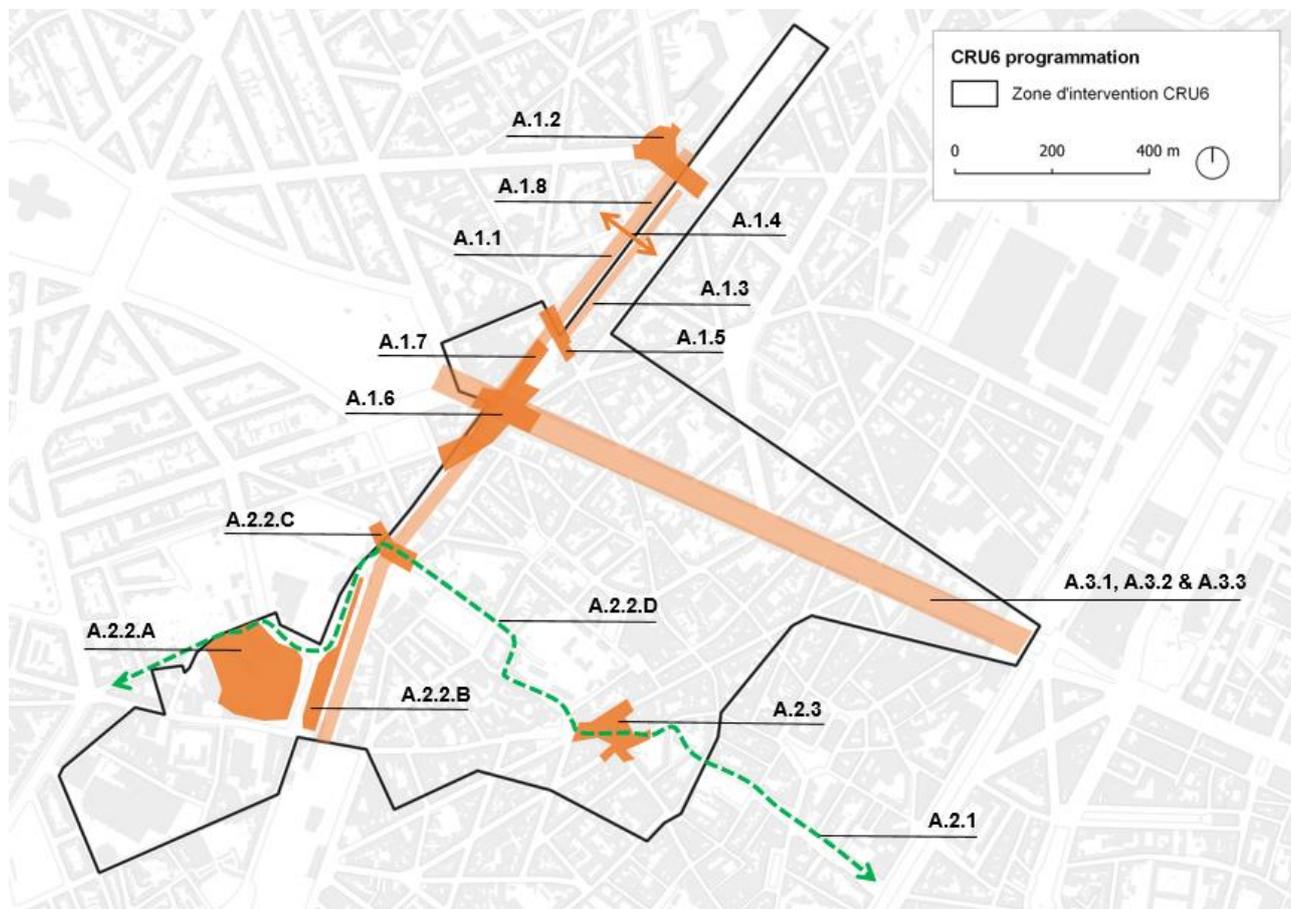


Figure 6 : Localisation des opérations visant les espaces publics ou les infrastructures (fond de plan UrbIS ; ill.CSD)

N°	Dénomination et objectif	Porteur de projet
A1.1	Le long de la L28 – Aménagement de la route cyclable	Beliris
A1.2	Boulevard Belgica - Réaménagement partiel	Bruxelles Mobilité
A1.3	Promenade de la Lys – Réaménagement de la rue	Beliris
A1.4	Rue Vanderperren et rue de la Lys – Nouvelle passerelle	Beliris
A1.5	Pont de Jette – Réaménagement du pont et des carrefours	Beliris
A1.6.A	Esplanades Simonis – Pavillons et connexions métro – Etude globale de faisabilité	Beliris
A1.6.B	Esplanades Simonis – Pavillons et connexions métro – Etudes et travaux – Requalification de façade à façade des deux places du métro Simonis	Beliris
A1.7	Couverture de la L28 – Tronçon entre Simonis et la chaussée de Jette - Extension du parvis de Simonis	A définir (opération à initier)

A1.8	Couverture de la L28 – Tronçon entre Belgica et la chaussée de Jette	A définir (opération à initier)
A2.1	Le chemin vert des écoliers - Vision globale et plateforme d'acteurs	Perspective
A2.2A	Ouverture vers le parc de l'Athénée Royal du Sippelber	Wallonie-Bruxelles Enseignement / Molenbeek
A2.2B	Tours Gandhi - Requalification de l'espace ouvert aux pieds des tours	Molenbeek
A2.2C	Réaménagement du carrefour rue de Normandie	Molenbeek / Koekelberg
A2.2D	Développement du maillage vert entre le Parc Victoria et Etangs noirs	Koekelberg
A2.3	Etangs Noirs – Création d'un espace de rencontre verdurisé	Molenbeek
A3.1	Boulevard Léopold II – Etudes complètes de vision climatique et de définition d'un projet intégré et climatique des voiries latérales	Beliris
A3.2	Boulevard Léopold II – Travaux des voiries latérales	Beliris
A3.3	Boulevard Léopold II – Premières améliorations climatiques et de l'espace public à court terme	Beliris

2.3.2 Autres opérations prévues au programme

Opérations immobilières

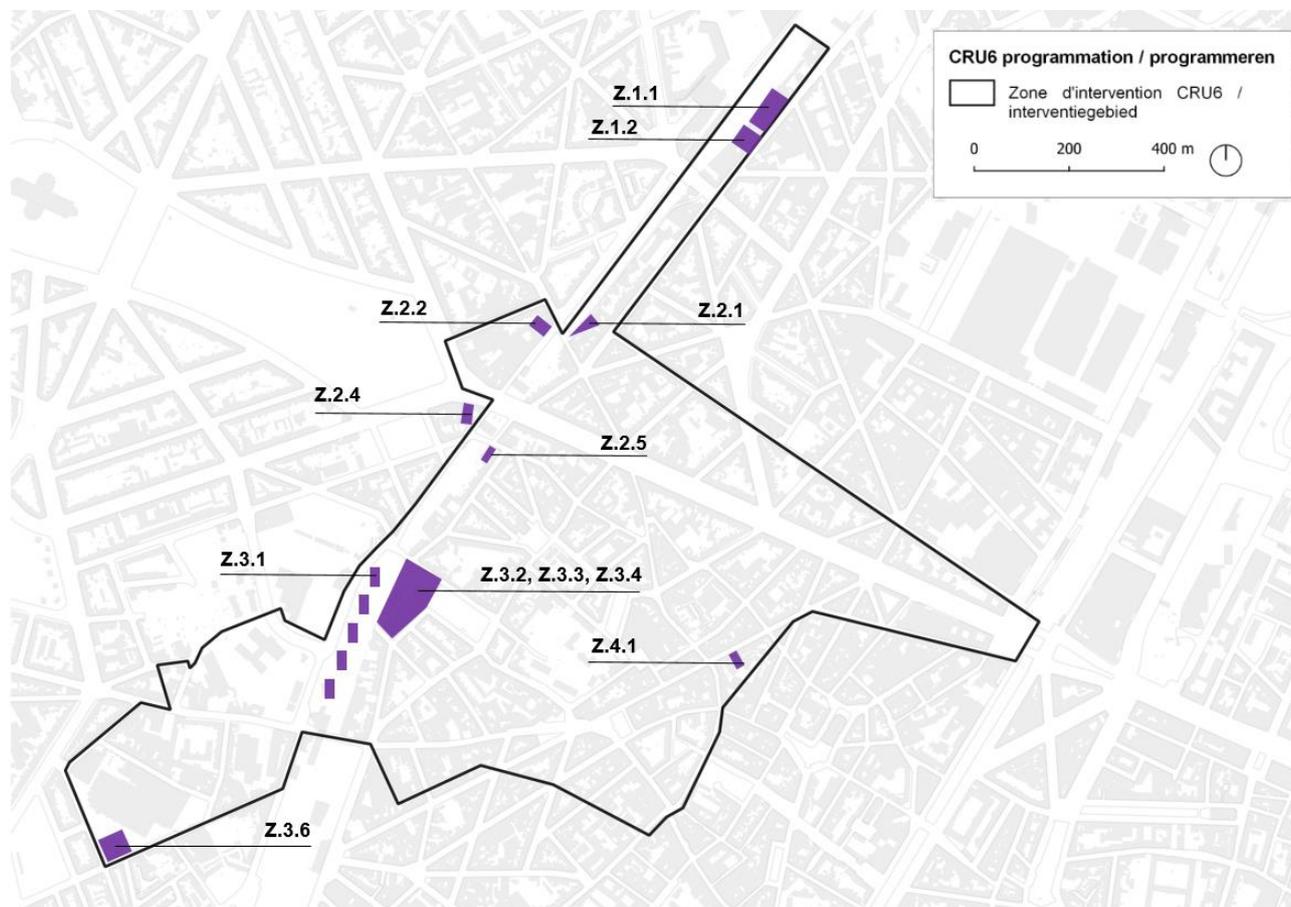


Figure 7 : Localisation des opérations immobilières (fond de plan UrbIS ; ill.CSD)

N°	Dénomination et objectif	Porteur de projet
Z1.1	Avenue Jean Dubrucq 184-198 - Rénovation lourde et transformation des logements sociaux	SLRB
Z1.2	Avenue Jean Dubrucq 172-178 – Construction d'un nouvel immeuble mixte Equipement ISP, logements publics et liaison Dubrucq-L28	Molenbeek
Z2.1	Pont de Jette – Construction d'un nouvel immeuble mixte – Equipement de santé mentale - Logements publics aux étages	Molenbeek
Z2.2	Rue de l'Armistice – Construction d'un nouvel immeuble mixte – Infrastructure de stationnement et réparation vélo – Logements publics aux étages	Koekelberg
Z2.4	Place Eugene Simonis 11-13 – Construction d'un équipement socio-culturel d'ampleur régionale	Koekelberg
Z2.5	Rue Herkoliers 92 - Reconversion du garage	Koekelberg
Z3.1	Tours Gandhi - Reconversion et extension des rez-de-chaussée	SLRB
Z3.2	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Masterplan sur l'ensemble du site	Koekelberg

Z3.3	Rue de Ganshoren – Construction d'un nouveau centre sportif et d'un espace polyvalent	Koekelberg
Z3.4A	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue du Neep, 31	Koekelberg
Z3.4B	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue Stepman 19-23	Koekelberg
Z3.4C	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue Stepman 13	Koekelberg
Z3.6	Site Delhaize – Création d'une maison de l'emploi	Molenbeek
Z4.1	Rue Piers 95-97 – Extension de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek	Molenbeek

Opérations visant à favoriser la revitalisation économique

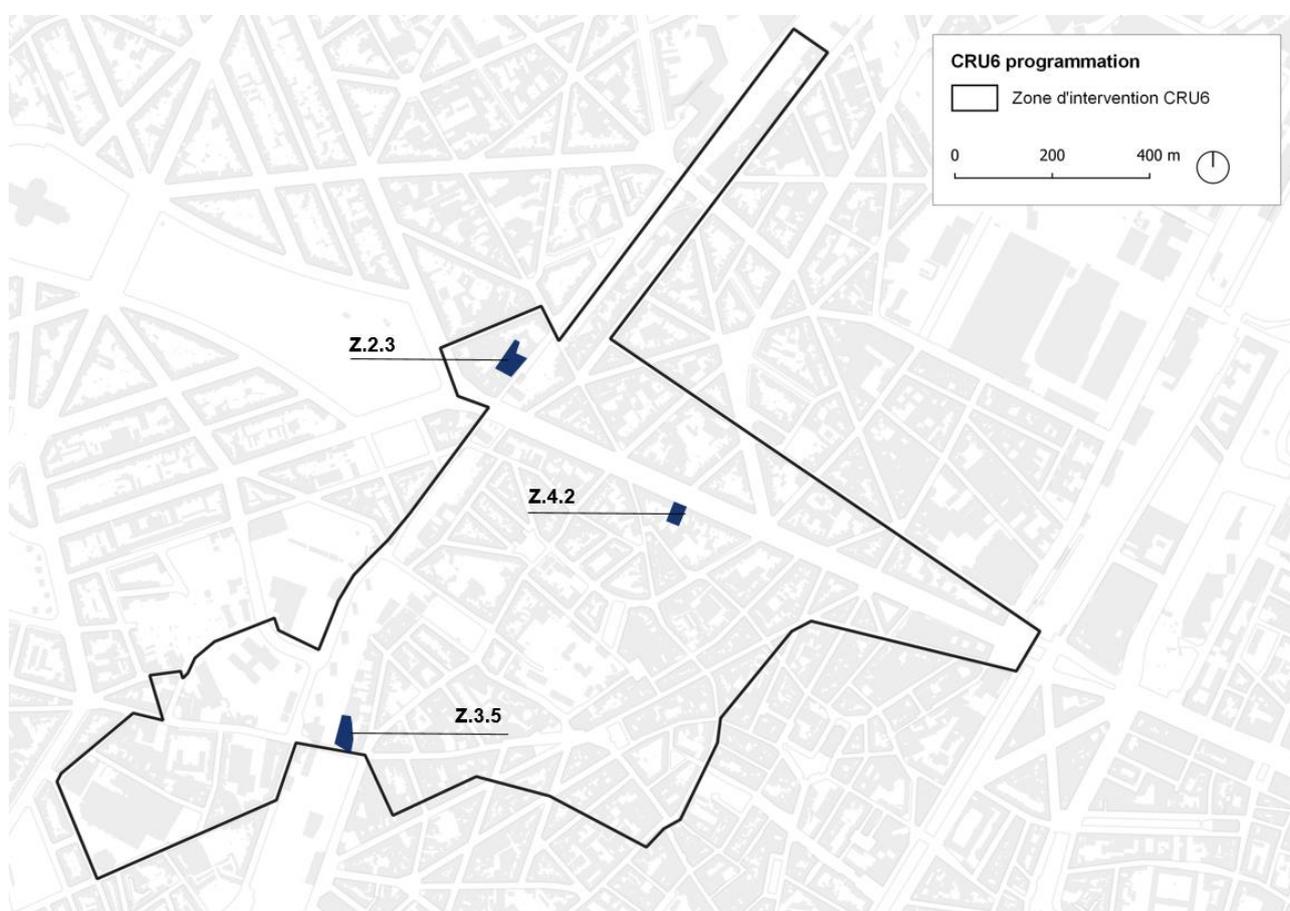


Figure 8 : Localisation des opérations visant à favoriser la revitalisation économique (fond de plan UrbIS ; ill.CSD)

N°	Dénomination et objectif	Porteur de projet
Z2.3	Usine Godiva – Revalorisation de la façade	Godiva
Z3.5	Chaussée de Gand 339-341 - Ressourcerie & HUB logistique	A définir (opération à initier)

Z4.2	Boulevard Léopold II 184 – Création d'un hôtel à projets ¹	Molenbeek
------	---	-----------

Opérations transversales

N°	Dénomination et objectif	Porteur de projet
T1.1	Acquisitions de biens sur le périmètre du CRU 6 "Autour de Simonis"	DRU
T1.2	Gestion de l'eau et dépollution	DRU
T1.3	Remise sur le marché des logements inoccupés dans le périmètre du CRU 6	Molenbeek / Koekelberg

2.3.3 Actions de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective

N°	Dénomination et objectif	Porteur de projet
A.1	Action 'Chercheur d'emploi' – Territoire du CRU n°6 : Recrutement par les communes et mise en place d'une équipe de 2 personnes avec l'objectif d'aider les chercheurs d'emploi	Via appel à projet
A.2	Rue du Neep 31 - Occupation transitoire	Koekelberg
A.3A	Appel à projets de vie collective - Molenbeek - actions communales	Molenbeek
A.3B	Appel à projets de vie collective - Koekelberg - actions communales	Koekelberg
A.3C	Appel à projets de vie collective - Koekelberg / Molenbeek - actions intercommunales	Molenbeek / Koekelberg

¹ Définition : « Les Hôtels à Projets sont des structures interdisciplinaires inscrites dans le tissu local qui ont vocation à attirer des porteurs de projet qui veulent participer à la mise en œuvre d'un laboratoire sur un site pour développer leur activité, la formation et l'interdisciplinarité. L'hôtel à projet agit comme un incubateur pour les initiatives économiques et/ou sociales qui, grâce à l'infrastructure qu'il offre (et à la visibilité, à la création d'un réseau d'entrepreneurs et au soutien via les services existants), peuvent professionnaliser et étendre leur activité, et ainsi offrir plus d'emplois sur le marché local. » (source : Programme du CRU)

Section 1 : Méthodologie pour la mise en évidence des incidences environnementales

1 Approche méthodologique

Ce chapitre 3 ('Mise en évidence des incidences environnementales') vise à évaluer les effets probables sur l'environnement (négatifs, positifs ou neutres) de la mise en œuvre du programme retenu pour le CRU n°6 'Autour de Simonis'.

Le croisement des objectifs stratégiques pour le CRU avec le diagnostic environnemental de la situation existante a permis de formuler les enjeux principaux du territoire pour l'environnement. Sur cette base, l'auteur du présent RIE a pu choisir des critères d'évaluation et fixer l'ampleur des analyses dans les différents domaines. En ce sens, l'analyse consiste à examiner dans quelle mesure les différents 'projets' (au sens des actions et opérations constitutives du programme de rénovation urbaine) répondent à ces enjeux. Cette réponse pouvant soit limiter, atténuer voire supprimer une caractéristique négative de l'environnement soit valoriser, renforcer ou générer une caractéristique positive de celui-ci.

Sont examinés, par thématique environnementale, les effets qui doivent être étudiés par priorité et les éventuelles mesures correctrices (recommandations) qu'il conviendrait d'adopter par rapport à ces effets. Les thématiques environnementales considérées dans la présente évaluation sont les thématiques énoncées à l'annexe C du CoBAT qui ont été jugées pertinentes lors de l'analyse de la situation environnementale existante (voir chapitre 2 'Diagnostic de la situation existante').

L'analyse des incidences du programme retenu pour le CRU n°6 sur les différentes thématiques environnementales est réalisée selon trois grandes étapes, à savoir :

- En marge du présent rapport, évaluation dans les principales thématiques concernées (environnement humain, environnement naturel, mobilité) de la **liste provisoire de tous les projets étudiés** par l'auteur du CRU (tableau) en vérifiant dans quelle mesure chaque projet, quel que soit son type (CRU, mixte, associé ou à initier), contribue ou non aux 4 objectifs stratégiques prioritaires définis à l'issue du diagnostic : ville climatique, améliorer le maillage pour les modes actifs, accroître l'attractivité métropolitaine et les identités locales, stimuler les environnements entrepreneuriaux.
- Dans une phase transitoire, examen des **solutions alternatives à certains projets**, tenant compte des propositions faites par l'auteur du RIE et des initiatives citoyennes connues au travers de la démarche participative ; selon leur pertinence, certaines solutions de substitution ont été décrites sous forme de fiches en tant que projets à initier (cf. étape suivante de l'analyse).
- Évaluation des incidences prévisibles du programme retenu pour le CRU n°6 (ou 'scénario préférentiel'), par **l'examen de chaque fiche-projet** dans toutes les thématiques de l'environnement, notamment par la mise en évidence des enjeux transversaux à l'échelle de la Région (et les liens entre fiches).

L'exercice d'évaluation s'achève par la formulation de recommandations, dont certaines sont directement intégrées dans le programme du CRU et d'autres visent la mise en œuvre des projets (phase de permis) afin d'optimiser leur qualité environnementale en fonction des objectifs stratégiques du CRU. Outre ces recommandations, qui doivent être appliquées par les porteurs et auteurs de projet, le RIE suggère les mesures de suivi à prendre par les autorités publiques afin d'assurer la bonne mise en œuvre du CRU. Pour ce faire, l'auteur du RIE propose une liste d'indicateurs.

Etant donné la valeur stratégique et l'enjeu régional du programme CRU, l'évaluation des fiches-projets est réalisée au moyen de critères qualitatifs sur base d'une échelle à 3 gradients. Ce type d'échelle permet d'obtenir des résultats suffisamment représentatifs et cohérents par rapport au degré de définition limité des projets proposés à ce stade dans le programme.

Cette classification sur 3 niveaux est commune à tous les critères, selon le cadre d'évaluation suivant :

- **Le marqueur '+'** signifie qu'un impact potentiel significatif positif est attendu lors de la mise en œuvre du projet proposé par le programme CRU pour la thématique considérée ;
- **Le marqueur '0'** signifie qu'il existe un risque d'impact ou que le bilan est neutre ;
- **Le marqueur '-'** signifie qu'un impact potentiel significatif négatif est attendu lors de la mise en œuvre du projet proposé par le programme CRU pour la thématique considérée.

Si le marqueur '+' est placé entre parenthèses, cela signifie que l'effet positif est indirect

Chaque projet proposé par le programme du CRU est donc évalué selon les différentes thématiques environnementales et fait l'objet d'une fiche d'évaluation. Cette fiche reprend un ensemble de critères d'analyse spécifiques à chaque thématique environnementale et évalue globalement l'impact attendu de la mise en œuvre du programme selon le projet considéré. Les critères d'analyse sont des critères environnementaux, exprimés sous la forme d'objectifs à atteindre. Ils proviennent d'une réflexion croisée alimentée par le diagnostic environnemental, l'expérience du chargé d'étude et l'outil *Be Sustainable*. Ils sont choisis en cohérence avec les enjeux principaux par domaine, présentés dans le chapitre 2 (diagnostic).

Le tableau ci-dessous reprend les domaines environnementaux et critères d'analyse utilisés dans les fiches d'évaluation.

Tableau 1 : Domaines environnementaux et critères d'analyse utilisés dans les fiches d'évaluation

Domaine de l'environnement	Critère d'analyse
Environnement bâti	<p>Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public</p> <p>Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)</p> <p>Les espaces ouverts contribuent à atténuer les barrières urbaines / discontinuités</p>
Mobilité	<p>Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos</p> <p>Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie</p> <p>Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)</p> <p>Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun</p> <p>Le projet permet l'accessibilité PMR</p>
Domaines social et économique	<p>Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)</p> <p>Le projet favorise la mixité (activités économiques)</p> <p>Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)</p> <p>Le projet favorise la diversité (typologies de logements)</p>

	Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux
Population, santé humaine	L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement) L'espace public est confortable, sécurisant Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts
Diversité biologique (faune et flore)	De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité
Sols	Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'
Eaux	Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)
Qualité de l'air	Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement La végétation est maximisée
Facteurs climatiques	Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur
Environnement sonore et vibratoire	Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme
Gestion des ressources (énergie, déchets)	La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables Le projet favorise l'alimentation durable Le projet permet une gestion durable des déchets

Chaque projet est donc évalué selon les domaines environnementaux listés ci-avant, au regard de la situation existante. Le scénario tendanciel fait l'objet d'une évaluation générale spécifique. Chaque analyse de projet se conclut par une brève évaluation transversale sur les deux échelles concernées : régionale et locale.

Il est utile de rappeler qu'une telle étude a pour vocation d'analyser de manière globale et stratégique les impacts environnementaux potentiellement attendus dans le cadre de la mise en œuvre du programme. La présente évaluation demeure donc à un niveau relativement stratégique de par la nature du programme et de l'information disponible par rapport aux projets. En effet, la nature précise des projets, leur taille, leur concentration spatiale ne sont pas encore connus avec précision et influenceront considérablement les impacts environnementaux attendus. Dans un exercice d'évaluation comme celui-ci, il est considéré que la qualité environnementale fera l'objet d'un suivi dans la conception et la mise en œuvre des projets (voir

'mesures de suivi' en fin de rapport), sachant notamment que certains d'entre eux seront encore soumis à évaluation des incidences au cours de la phase des demandes de permis.

Enfin, rappelons que le présent rapport dresse une synthèse des mesures envisagées pour réduire les incidences, en listant les recommandations issues de l'analyse par fiche.

2 Modalités du processus d'itération

La méthode de travail conjointe pour l'élaboration du programme du CRU et de son RIE se base sur une progression en parallèle des deux équipes de travail :

- 51N4E / Cityspark qui est chargée de l'élaboration du programme du CRU ;
- CSD Ingénieurs / Tractebel qui est chargée de l'élaboration du présent RIE.

La méthode d'évaluation consiste d'une part en un processus itératif entre les équipes afin d'intégrer les considérations environnementales qui rencontrent les enjeux et objectifs stratégiques locaux et régionaux dans la réflexion du CRU, et d'autre part en une évaluation des incidences prévisibles de la mise en œuvre du programme du CRU sur les thématiques environnementales.

La méthode de travail conjointe pour l'élaboration du programme du CRU se base sur le travail par étape des bureaux 51N4E et Cityspark sur un diagnostic (domaines de l'environnement bâti, social et économique, population et santé humaine, participation et dynamiques locales), puis un programme d'opérations à financer sur le périmètre défini.

En parallèle de l'établissement du diagnostic par 51N4E et Cityspark, les bureaux CSD Ingénieurs et Tractebel ont également procédé à une analyse de la situation existante en s'appuyant sur leur propre expertise :

- CSD Ingénieurs pour l'environnement (faune & flore, sol, eaux, air, microclimat, environnement sonore et vibratoire, gestion des déchets) ;
- Tractebel pour la mobilité et l'énergie.

CSD Ingénieurs et Tractebel ont ensuite réalisé le RIE du programme, une fois celui-ci définitivement validé.

L'élaboration du programme du CRU a été émaillée par des réunions marquant les jalons de la procédure : diagnostic, première liste de projets exhaustive, deuxième liste de projet 'affinée', etc.

Dans le cadre du diagnostic environnemental et de l'élaboration du RIE, les itérations proposées par les équipes de CSD Ingénieurs et de Tractebel ont visé à garantir une prise en compte des enjeux environnementaux dans les stratégies opérées pendant la définition du programme du CRU, de faire des propositions concrètes d'intégration de considérations environnementales, de progresser dans l'intégration des objectifs du CRU aux enjeux définis par la Région.

Les étapes d'itération se sont déroulées comme suit :

Tableau 2 : Etapes du processus d'itération

Input 51N4E/Cityspark	Diagnostic (sept-déc. 2020)	Analyse (avril-juin 2021)	Finalisation (juin 2021)
Diagnostic dans les domaines de l'environnement bâti, social et économique, population et santé humaine	Rédaction situation existante de fait et de droit dans les domaines de l'environnement, intégration des apports de 51N4E/Cityspark	-	-
Liste provisoire de projets	-	Lecture critique avec focus sur les domaines liés aux principaux enjeux	-
Projet de programme	-	Analyse du projet de programme après validation par Perspective	Dernières analyses et adaptations, recommandations et mesures de suivi environnemental
Ajustements à la marge du projet de programme	-	-	Recommandations à l'adresse des différents acteurs et proposition de mesures de suivi pour les autorités

En parallèle de ces itérations axées sur la réalisation du RIE, l'équipe CRU et le Comité d'Accompagnement se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'axer, selon des contraintes techniques, juridiques ou temporelles les projets proposés au programme du CRU. Il était également question de prioriser les actions prévues, afin de pouvoir établir une hiérarchie cohérente non seulement avec les enjeux du territoire, mais aussi avec la réalité de faisabilité.

Section 2 : Présentation des alternatives raisonnables et de la méthode d'évaluation retenue

1 Alternative 'zéro'

Chaque projet est évalué au regard du scénario 'tendanciel' ou alternative 'zéro', c'est-à-dire au regard de l'évolution probable de la situation environnementale actuelle (si le CRU n'est pas mis en œuvre) d'ici à 2040, c'est-à-dire l'horizon de projection du PRM 'Good Move' et du PRDD, notamment.

Elle tient compte entre autres des projets majeurs en cours de réalisation et en projet pour autant qu'un degré suffisant de certitude soit avéré.

Cette hypothèse correspondra au développement probable de la situation, à régime planologique (réglementaire et programmatique) inchangé, sur la période de réalisation des projets justifiant l'adoption du CRU. Elle constitue la principale référence d'évaluation du projet de programme de CRU et des alternatives envisagées.

Pour ce qui concerne l'appréciation de ce scénario par rapport aux principaux plans régionaux, il va de soi que leurs objectifs sont présumés rencontrés dans la mesure où toute alternative se doit de tendre vers Good Move et le PRDD. Le bilan général du scénario tendanciel vis-à-vis de ces plans est donc le suivant :

- Il respecte en principe les objectifs du PRDD et de Good Move ;
- Il ne permet toutefois pas de rencontrer ces objectifs avec autant de garantie de faisabilité et de qualité environnementale que le programme du présente CRU.

2 Autres alternatives

Au regard du diagnostic et des enjeux principaux qui caractérisent le périmètre du CRU n°6 'Autour de Simonis', il est estimé que le programme proposé par l'équipe 51N4E/Cityspark est cohérent et adapté aux besoins principaux des quartiers considérés. L'examen des solutions de substitution raisonnables et réalistes a été réalisé dans le cadre du processus itératif, lequel a permis d'envisager d'autres scénarios pour certains projets et de les analyser succinctement avant que la liste des projets ne soit arrêtée pour constituer le programme définitif.

Si d'autres arbitrages et choix de priorité d'intervention et de financement peuvent toujours avoir raison d'être, aucune alternative globale ou 'typologique' n'est réellement estimée pertinente dans le cas de ce CRU. Celui-ci répond d'ailleurs au mandat premier qui lui est donné, et qui fait l'objet de l'article 37 de l'ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 (voir ci-dessus).

Par ailleurs, certaines alternatives thématiques ou variantes techniques, de localisation ou de configuration, peuvent s'avérer pertinentes dans le cadre du programme retenu pour le CRU n°6. Elles figurent alors au sein des évaluations thématiques par projet reprises dans les sections qui suivent. C'est le cas notamment des projets consistant à couvrir les voies de chemin de fer, qui constituent des alternatives à l'aménagement de cheminements le long des voies maintenues en l'état.

Section 3 : Évaluation des incidences

1 Fiches d'évaluation par projet constituant le programme du CRU

Cette section a pour objectif d'évaluer l'impact prévisible de la mise en œuvre des projets constituant le programme retenu du CRU n°6 sur l'ensemble des thématiques environnementales.

Pour chaque projet, une fiche d'évaluation des impacts est réalisée.

L'impact attendu des projets proposés sur les thématiques environnementales est évalué sur base d'indicateurs principalement qualitatifs. Une quantification de certains impacts est présentée dans certains domaines sujets à enjeux, lorsque cela s'avère possible.

Pour rappel, les risques sont mis en évidence dans les différents domaines au moyen d'un marqueur :

- impact positif : +
- impact incertain ou neutre : 0
- impact négatif : -

Lorsque le marqueur est placé entre parenthèses, cela signifie que l'effet attendu est indirect.

Chaque fiche comprend également une partie conclusion/recommandation permettant de synthétiser les impacts attendus par projet et de proposer le cas échéant des recommandations.

L'auteur du programme a réalisé son classement des projets par axe (numérotation débutant par 'A') et par pôle ou zone (numérotation débutant par 'Z'), en terminant par les opérations transversales puis par les actions de cohésion sociale et de vie collective.

1.1 Projets relatifs à l'axe 'Ligne 28' (A1)

Fiche d'évaluation du projet A1.1

Le long de la L28 - Aménagement de la cyclostrade et de ses abords

<p>Description du projet</p>	<p>Le long de la ligne ferroviaire L28, une route cyclable a été construite lors de la création du parc L28 par Beliris en 2014.</p> <p>Le présent projet consiste à prolonger cette voie cyclable en créant trois nouveaux tronçons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Belgica - Pont de Jette : mise en œuvre de la cyclostrade dans la rue Jean-Baptiste Serkeyn et sa continuité dans la rue de l'Armistice ; ▪ Pont de Jette - Herkoliers : déploiement de la cyclostrade dans la rue de l'Armistice de la chaussée de Jette à la rue Herkoliers, traversant le boulevard Léopold II à Simonis ; ▪ Herkoliers – Osseghem : du côté Est de la ligne L28 la cyclostrade se prolonge jusqu'au futur parc de l'Ouest à hauteur de la station d'Osseghem. <p>L'ensembles de l'itinéraire aura une identité commune pour permettre aux cyclistes de facilement se repérer. Il sera aussi accessible aux marcheurs et personnes à mobilité réduite, dans l'idée de concevoir un espace commun sûr pour tous les modes de transport actifs séparé du réseau automobile.</p> <p>L'objectif du projet vise également à faire coexister les jardins collectifs, le compost de quartier et les dynamiques sociales le long du chemin de fer avec la piste cyclo-piétonne.</p>
<p>Lien entre fiches</p>	<p>A1.2, A1.3, A1.4, A1.5, A1.6, A1.7, A1.8</p>
 <p>Figure 9 : Localisation du projet</p>	 <p>Figure 10 : Référence - autoroute vélo en Suisse</p>  <p>Figure 11 : Référence - boulevard du Régent Bruxelles</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Le réaménagement des abords de la voie cyclable, via la création de zones de repos, a pour impact positif de favoriser la rencontre et le repos. Augmentation des connexions urbaines et réappropriation du site par les riverains/citoyens.
Contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Le tracé indépendant du réseau automobile permet d'offrir une liaison cycliste fluide, et d'un seul tenant. Connexions entre des quartiers aujourd'hui déconnectés.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	Le tracé indépendant du réseau automobile permet d'offrir une liaison cycliste sûre, fluide, confortable et agréable.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	+	Tracé confortable et accessible aux PMR
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	+	Il est attendu que la requalification des talus du chemin de fer en voie cyclable séparée de la circulation automobile puisse faciliter les déplacements entre les pôles commerciaux, notamment Belgica et Simonis.

Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	+ / -	Parcours plus sécurisés notamment au droit des traversées de voiries (ex : Belgica). Risque d'atteinte à l'intimité des riverains-habitants sur certains tronçons, en bordure de certaines parcelles.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Requalification des talus en route cyclable verdurisée avec effet positif d'assurer l'accès à un espace vert pour les habitants.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Amélioration de la connectivité entre les espaces verts le long des voies, mais également aux autres continuités/coulées vertes incluant notamment le parc de la L28. Cela aura pour conséquence positive d'améliorer le maillage vert.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Il est attendu que les travaux d'aménagement de la voie cyclable aillent de pair avec l'aménagement d'abords ou d'accotements végétalisés permettant le développement de milieux naturels de qualité biologique.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Impact positif possible si la création du tracé implique la suppression de certains tronçons de voiries, d'emplacements de stationnement, ... au profit d'une revalorisation de la pleine terre.
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	-	Impact négatif possible si utilisation de revêtements non perméables.
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Augmentation des surfaces végétalisées dans un milieu urbain très minéralisé.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation	+	Augmentation des surfaces végétalisées dans un milieu urbain très minéralisé.

et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur		
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

La non-mise en oeuvre du CRU6 (outil transcommunal) implique, vu la particularité des lieux et du foncier, que le projet de route cyclable ne serait probablement pas mis en œuvre.

Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu l'impact largement positif de l'opération, démontré à travers l'analyse.

Conclusions

Il est attendu que le projet de création d'une voie cyclable le long de la ligne de chemin de fer ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à augmenter la connectivité entre les différents quartiers, depuis le parc de la L28 jusqu'à Ossenghem. Il contribue à renforcer la réappropriation de l'espace par les modes actifs (ajout d'espaces de confort séparées du tracé automobile). La création d'une nouvelle voie cyclable le long du chemin de fer recrée du lien entre des quartiers au travers de continuités cyclables, mais également piétonnes. Le principal impact positif du projet est de rendre la mobilité active plus attrayante en offrant une liaison cycliste sûre, fluide, confortable et agréable.

Ce nouvel espace est aussi une opportunité de renforcer le maillage vert par le biais d'un aménagement adapté (renforcement de la végétalisation). Il doit aussi être l'occasion de perméabiliser davantage l'espace public par l'utilisation de revêtements semi-perméables pour la voie cyclable et cheminements piétons.

Recommandations

Mobilité :

- Sécuriser les traversées et les croisements de la cyclostrade avec les chaussées empruntées par la voiture

Population, santé humaine :

- Prévoir des dispositifs de masquage au droit des parcelles privées susceptibles de subir des vues plus ou moins directes depuis la cyclostrade

Faune et flore :

- Maximiser la végétalisation afin de conserver et développer la masse végétale des talus du chemin de fer
- Privilégier des essences locales et en adéquation avec celles existantes

Gestion des eaux :

- Prévoir des matériaux perméables permettant l'infiltrations des eaux

Fiche d'évaluation du projet A1.2 Boulevard Belgica - Réaménagement partiel

Description du projet	<p>Le projet consiste à réaménager une partie boulevard, c'est-à-dire la partie comprise entre la sortie du parc L28 et la rue Serkeyn (pont au-dessus des rails de train).</p> <p>Concrètement, le projet prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ supprimer les places de stationnement situées sur le pont ; ▪ mettre en place un plateau traversant afin que l'espace devienne une zone de rencontre ; ▪ réaménager l'arrêt de transports en commun avec un mobilier moins contraignant pour la circulation dans l'espace.
-----------------------	--

Liens entre fiches	A1.1, A1.3, A1.4, A1.5, A1.6, A1.7, A1.8
--------------------	--

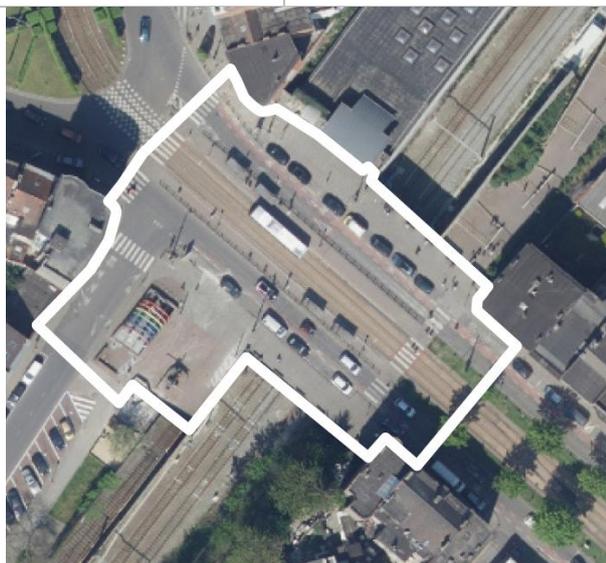


Figure 12 : Localisation du projet



Figure 13 : Référence - passage piéton, Nantes

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Mise en place d'une zone de rencontre agrémenté de mobilier urbain aux arrêts de transport en commun
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+ / 0	Atténuation de l'effet barrière du boulevard, par la mise en place d'un plateau traversant ; assure une continuité entre les quartiers le long de la L28

		Le projet ne vise qu'une superficie limitée au pont, sans lien renforcé avec les espaces ouverts attenants
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La mobilité piétonne et cycliste se voit renforcée par le nouveau profil de voirie et le nouveau partage de l'espace public en faveur de ces modes.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	+	La suppression des emplacements de stationnement sur le pont Belgica a comme impact positif de réduire la présence de la voiture dans l'espace public.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	+	Il est attendu que le réaménagement des arrêts de transports en commun (revêtement, traversée, mobilier) puisse améliorer l'accessibilité des lignes de bus, tram et métro concernées (6, 14 et 51).
Le projet permet l'accessibilité PMR	+	Il est attendu que le nouveau partage de l'espace public en faveur des modes actifs puisse faciliter l'accessibilité des PMR aux arrêts de transports en commun et au parc de la L28.
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	La largeur plus importante du trottoir sud du pont Belgica offre un espace plus 'dégagé', où peuvent s'envisager différents aménagements pour favoriser les rencontres (mobilier, fontaine à eau, petit module de jeux, ...)
L'espace public est confortable, sécurisant	+	L'espace de rencontre permet à tous les modes de coexister ; le plateau traversant a un impact positif pour les déplacements des modes doux, en ce sens qu'il sécurise leur traversée. La réalisation d'un espace de plain-pied force les automobilistes à être attentifs et à ralentir.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/

Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas de végétalisation de la zone de rencontre, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont le maillage vert.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas de végétalisation de la zone de rencontre, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas de végétalisation de la zone de rencontre, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont le caractère perméable ou non du sol.
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas mesures en matière de gestion des eaux, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont le maillage bleu et pluie.
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas mesures en matière de gestion des eaux, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont le caractère perméable.
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas mesures en matière de gestion des eaux, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont la gestion des eaux de pluie.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas de végétalisation de la zone de rencontre, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont la verdurisation.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas de végétalisation de la zone de rencontre, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont le confort thermique de la zone.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/

Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	L'aménagement d'un plateau traversant a comme effet positif de modérer la vitesse des véhicules et fluidifier la circulation, ce qui diminue les nuisances générées par le trafic automobile.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du boulevard en l'état actuel. La sécurité et le confort pour les déplacements des modes actifs ne serait pas garantie.

Conclusions

Il est attendu que le projet de réaménager le boulevard Belgica à hauteur de l'entrée du métro et de la jonction avec le parc de la L28 ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à augmenter la connectivité entre le parc L28, la rue de la Lys et la rue Serkeyn. Il contribue à renforcer la réappropriation de l'espace-rue par les modes actifs. Ce nouvel espace est aussi une opportunité de remailler les espaces verts entre eux (parc L28-rue de la Lys) par le biais d'un aménagement adapté (végétalisation, aménagement vert du passage envisagé).

La création d'une nouvelle traversée du boulevard Belgica recrée du lien entre des quartiers au travers de continuités piétonnes et cyclables.

Les transports en communs sont plus faciles d'accès et le trajet vers les arrêts sont améliorés par rapport à l'existant.

Recommandations

Environnement bâti :

- Dans la mise en œuvre du projet, envisager d'étendre la réflexion – et donc le périmètre – aux espaces ouverts attenants dans l'axe du boulevard Belgica (tronçon Dubrucq-Lys et place Philippe Werrie)

Faune et flore :

- Végétaliser le pont / la dalle avec des bacs à plantes, ainsi qu'avec des arbres en fosse. Étant donné les contraintes du lieu (espace sur pont / dalle), il s'agit de privilégier des arbres de petit développement qui n'ont pas besoin d'une profondeur de terre trop importante.
- De part et d'autre du pont, planter des arbres de position isolés, dans une fosse sur le trottoir (avec grille de protection).

Microclimat :

- Aménager une fontaine / plan d'eau dans la partie sud du pont afin d'apporter de la fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs.

Fiche d'évaluation du projet A1.3 Promenade de la Lys – Réaménagement de la rue

Description du projet	<p>Le projet consiste à requalifier l'espace public de la rue de la Lys en zone de promenade avec une passerelle qui permet une connexion directe depuis l'arrêt de tram Belgica et dans la continuité du parc L28. Le projet comprend deux missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaménagement de la rue de la Lys et les talus ▪ Passerelle boulevard Belgica / rue de la Lys <p>L'objectif du projet est de créer un axe de promenade sûr et confortable, où le jeu, le repos et l'appropriation par les habitants sont possibles.</p>
-----------------------	---

Liens entre fiches	A1.1, A1.4
--------------------	------------



Figure 14 : Localisation du projet



Figure 15 : Référence – liaison cyclo-piétonne Wavre/Viaduc/Sceptre



Figure 16 : Collage d'ambiance

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Accessibilité des talus du chemin de fer au public et animation de l'espace public par la promenade, la flânerie et les jeux.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Mise en place d'une zone de rencontre le long de la voie de chemin de fer (zones de repos, de jeux, ...)
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Requalification de l'espace public de la rue de la Lys en zone de promenade avec effet positif d'assurer une connexion piétonne entre Simonis et le parc de la L28.
Mobilité		

Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La mobilité piétonne se voit renforcée par le nouveau profil de voirie et le nouveau partage de l'espace public en faveur de ces derniers.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	Étant donné qu'il n'existe pas de places de stationnement en voirie en situation existante dans la rue de la Lys, les interventions prévues n'auront aucun impact sur cet aspect.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	Étant donné qu'il n'existe pas de places de stationnement en voirie en situation existante dans la rue de la Lys, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont la logistique urbaine.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	+	Le trajet vers les arrêts de transports en commun du pôle Belgica sont améliorés par rapport à l'existant, notamment pour les habitants de la rue de la Lys.
Le projet permet l'accessibilité PMR	+	Il est attendu que la requalification de la rue de la Lys en promenade, avec accent mis sur les zones de confort, puisse garantir une accessibilité PMR optimale.
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Identification de cet axe comme important pour la course en ville par le réseau Be Running.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	+	Il est attendu que la requalification de la rue de la Lys et des talus en promenade puisse faciliter les déplacements entre le petit pôle commercial de Belgica et le pont de Jette, puis par extension jusqu'au pôle Simonis.
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Création d'un espace de rencontre, dédié à la promenade, à la course à pied, au jeu, ...
L'espace public est confortable, sécurisant	+ / -	Création d'un espace public où la voiture est minoritaire (desserte des riverains) Risque localisé d'insécurité subjective en cas de création de sous-espaces résiduels peu identifiables/appropriables
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Requalification de l'espace public de la rue de la Lys en zone de promenade avec effet positif d'assurer l'accès à un espace vert pour les habitants.
Diversité biologique (faune et flore)		

De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Amélioration de la connectivité entre les espaces verts le long des voies, mais également aux autres continuités/coulées vertes incluant notamment le parc de la L28. Cela aura pour conséquence positive d'améliorer le maillage vert.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Il est attendu que les travaux d'aménagement de la promenade aillent de pair avec l'augmentation / développement de la végétation existante, permettant le maintien, voire le renforcement de milieux naturels de qualité biologique.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	Tout comme en situation existante, le projet ne prévoit aucune installation susceptible de polluer le sol.
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Par rapport à la situation existante d'une rue de la Lys totalement asphaltée, le projet a un impact positif en réaménageant la voirie et en végétalisant davantage. Les interventions prévues amélioreront le caractère perméable du sol.
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	Étant donné que le projet ne prévoit à priori pas mesures en matière de gestion des eaux, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont le maillage bleu et pluie.
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	+	La réduction des surfaces asphaltées au profit d'une plus grande verdurisation a un impact positif sur le cycle de l'eau.
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	+	Il est attendu que les eaux qui ruissellent le long de la promenade puissent s'infiltrer dans les espaces verts aux abords.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement		/
La végétation est maximisée	+	Étant donné que le projet prévoit d'augmenter la végétation existante, les interventions prévues renforceront la présence du végétal.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Étant donné que le projet prévoit d'augmenter la végétation existante, les interventions prévues renforceront le confort thermique de la zone.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit		/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	L'augmentation de la végétation renforce l'effet tampon entre la promenade et la voie de chemin de fer.

Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme		/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de la rue de la Lys en l'état actuel. La sécurité et le confort pour les déplacements des modes actifs ne serait pas garantie.

Il s'ensuivrait également une perte de bénéfice environnemental vu l'impact largement positif de l'opération, démontré à travers l'analyse (appropriation de l'espace-rue par les modes actifs, verdurisation, désimperméabilisation des sols, ...).

Conclusions

Il est attendu que le projet de requalification de la rue de la Lys et des talus du chemin de fer ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à augmenter la connectivité entre le parc L28, la rue de la Lys et le pont de Jette. Il contribue à renforcer la réappropriation de l'espace par les modes actifs (ajout d'espaces de confort, de rencontre). La création d'une nouvelle promenade le long de la rue de la Lys et du chemin de fer recrée du lien entre des quartiers au travers de continuités piétonnes.

Le trajet vers les arrêts de transports en commun du pôle Belgica sont améliorés par rapport à l'existant pour les habitants de la rue de la Lys.

Ce nouvel espace est aussi une opportunité de remailler les espaces verts entre eux (parc L28 / rue de la Lys / talus du chemin de fer) par le biais d'un aménagement adapté (renforcement de la végétalisation). Il doit aussi être l'occasion de perméabiliser davantage l'espace public par l'utilisation de revêtements semi-perméables pour les cheminements.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR au moyen de rampes adaptées

Population, santé humaine :

- Eviter la création d'espaces résiduels peu identifiables/appropriables, ou préférer leur végétalisation dense pour les rendre inaccessibles s'ils sont inévitables

Gestion des eaux :

- Prévoir des matériaux perméables permettant l'infiltrations des eaux

Fiche d'évaluation du projet A1.4

Rue Vanderperren et rue de la Lys – Nouvelle passerelle

Description du projet	La ligne ferroviaire sépare Jette et Molenbeek sur 400m et des aménagements sont prévus des deux côtés de l'infrastructure. Le projet consiste à réaliser une passerelle qui permettrait de relier les 2 rues (de la Lys et Serkeyn) et leur différentes utilisations fonctionnelles.
Lien entre fiches	A1.1, A1.3
 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Figure 17 : Localisation du projet</p>	 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Figure 18 : Référence – promenade du chemin de fer, Auderghem</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Accessibilité de part et d'autre de la voie de chemin de fer, augmentation de la fréquentation des lieux, ce qui contribue à leur animation.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Possibilité d'utilisation de la passerelle comme support artistique, d'expression, Mettant à contribution les riverains.
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Diminution de la barrière physique créée par l'infrastructure du chemin de fer (point de franchissement supplémentaire).
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	Connexion piétonne entre les deux côtés de la voie de chemin de fer ; déplacements facilités par rapport à la situation existante (absence de détour).
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	Étant donné que le projet ne touche pas aux emplacements en voirie de la rue Serkeyn, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont la situation existante.

Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	Étant donné que le projet ne touche pas aux emplacements en voirie de la rue Serkeyn, les interventions prévues n'amélioreront ni ne dégraderont la situation existante.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	La passerelle fait le lien entre les quartiers, facilite les échanges et les rencontres, la flânerie (activité de détente)
L'espace public est confortable, sécurisant	+	La traversée des voies est sécurisée pour les modes actifs
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Il est attendu que la création d'une passerelle entre les deux côtés du chemin de fer puisse avoir comme effet positif d'assurer l'accès à l'espace vert de la promenade rue de la Lys (fiche A.1.3) pour les habitants.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		

Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de la 'coupure' physique générée par la présence du chemin de fer.

Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu l'impact positif de l'opération notamment dans le domaine de la mobilité, démontré à travers l'analyse (connexion des quartiers).

Conclusions

Il est attendu que le projet de création d'une passerelle piétonne entre les deux côtés du chemin de fer ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à recréer du lien entre des quartiers au travers de continuités piétonnes est-ouest. Il contribue à diminuer la barrière physique créée par l'infrastructure du chemin de fer.

Recommandations

Mobilité :

- Prévoir un rail vélo sur la passerelle afin de faciliter leur montée (vélo à la main) sur l'infrastructure et d'assurer le passage de ces derniers d'un côté à l'autre de la ligne de chemin de fer.

Fiche d'évaluation du projet A1.5

Pont de Jette – Réaménagement du pont et des carrefours

Description du projet	<p>Le projet consiste en la création d'une placette paysagère où tous les modes de déplacement coexistent. Concrètement, il prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la mise sur un plateau de l'ensemble du croisement ; ▪ la réduction du nombre de places de stationnement ; ▪ une connexion fluide et continue avec la cyclostrade 28 et la promenade de la rue de la Lys ; ▪ la mise en œuvre d'un mobilier pour apprécier l'ouverture paysagère que l'infrastructure génère.
-----------------------	--

Lien entre fiches	A1.1, A1.3
-------------------	------------

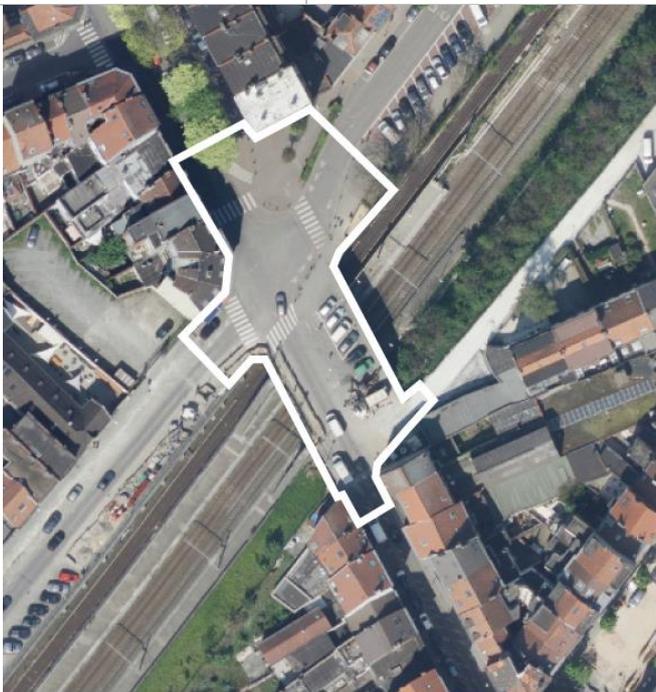


Figure 19 : Localisation du projet



Figure 20 : Référence – cage aux ours, Schaerbeek



Figure 21 : Référence – croisement Orban, Forest

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public ou celui-ci favorise l'interaction avec le bâti	+	Accessibilité facilitée pour les piétons et en conséquence augmentation de la fréquentation du lieu, ce qui contribue à son animation.

Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Mise en place d'une zone de rencontre agrémentée de mobilier urbain
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Atténuation de l'effet barrière du chemin de fer, par la mise en place d'un véritable espace public (pas seulement un pont) ; assurant une continuité entre les quartiers à l'est et à l'ouest.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La mobilité piétonne et cycliste se voit renforcée par la requalification et le nouveau partage de l'espace public en faveur de ces modes.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	+	La suppression des emplacements de stationnement sur le pont de Jette a comme impact positif de réduire la présence de la voiture dans l'espace public.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	-	La suppression des emplacements sur le pont et aux abords directs de celui-ci risque d'impacter négativement les livraisons pour les petits commerces de proximité.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	+	Il est attendu que le réaménagement du carrefour et la mise en évidence de l'ouverture sur le chemin de fer, puisse améliorer la visibilité sur le chemin de fer et la station SNCB Simonis.
Le projet permet l'accessibilité PMR	+	Il est attendu que le nouveau partage de l'espace public en faveur des modes actifs puisse faciliter les déplacements des PMR.
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	(+)	La requalification de l'espace public est de nature à favoriser la vitalité sociale du lieu, donc indirectement celle des espaces bâtis environnants. Elle est également susceptible de dynamiser certains types d'activité par la fréquentation accrue qu'elle génère par les modes actifs.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	(+)	
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	(+)	De manière générale, une qualité accrue d'espace public a un effet attractif sur le marché du logement et des activités économiques, de nature à contribuer à la mixité, la diversité et la vie professionnelle associée.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	(+)	
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	+	L'espace de rencontre permet à tous les modes de coexister ; le plateau traversant a un impact positif pour les déplacements des modes doux, en ce sens qu'il sécurise leur traversée. La réalisation d'un espace de plain-pied force les automobilistes à être attentifs et à ralentir.

Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au maillage vert local.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols en bordure du chemin de fer.
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à améliorer localement la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au rafraîchissement lors de périodes de forte chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	L'aménagement d'un plateau traversant a comme effet positif de modérer la vitesse des véhicules et fluidifier la circulation, ce qui diminue les nuisances générées par le trafic automobile.

Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du pont de Jette et de ses abords en l'état actuel. La sécurité et le confort pour les déplacements des modes actifs ne serait pas garantie.

Il s'ensuivrait également une détérioration de l'espace public, aujourd'hui dominé par la présence de la voiture.

Conclusions

Il est attendu que le projet de réaménager le carrefour du pont de Jette ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à augmenter la connectivité entre les quartiers situés de part et d'autre du chemin de fer, la station SNCB Simonis, ainsi que la promenade prévue rue de la Lys (fiche A.1.3). Il contribue à renforcer la réappropriation de l'espace-rue par les modes actifs. La mise sur un plateau de l'ensemble du croisement permet une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement.

La suppression des places de parking devant les escaliers d'accès la station SCNB Simonis permet de la rendre plus visible par les usagers. Les stationnements en épis doivent être réajustés selon les besoins réels et en concertation avec les communes (Molenbeek, Koekelberg & Jette).

L'ouverture paysagère générée par l'infrastructure ferroviaire est être mise en valeur par la mise en œuvre d'un mobilier pensé à cet effet.

Recommandations

Mobilité :

- Tenir compte des livraisons dans l'aménagement des espaces publics.

Faune et flore :

- Végétaliser le pont / la dalle avec des bacs à plantes, ainsi qu'avec des arbres en fosse. Étant donné les contraintes du lieu (espace sur dalle), il s'agit de privilégier des arbres de petit développement qui n'ont pas besoin d'une profondeur de terre trop importante.
- De part et d'autre du pont, planter des arbres de position isolés, dans une fosse sur le trottoir (avec grille de protection).

Microclimat :

- Aménager une fontaine / plan d'eau dans la partie sud du pont afin d'apporter de la fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs.

Fiche d'évaluation du projet A1.6A

Esplanades Simonis – Pavillons et connexions métro - Etude globale de faisabilité

Description du projet	<p>Le projet consiste en une étude globale de faisabilité concernant l'ensemble du périmètre de la place Simonis de part et d'autre du boulevard Léopold II. Cette étude globale devra permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'analyser la restructuration (relocalisation et rationalisation) des entrées (pavillons et escaliers) des accès des métros Simonis et des voies SNCB ▪ De définir les grands principes architecturaux de réaménagement des 2 placettes Simonis de part et d'autre du boulevard Léopold II, y compris la définition architecturale des entrées et pavillons, le réaménagement des squares et rues adjacentes, les connexions avec les voies de la L28 (création de belvédères ...) et l'implantation des connexions vers la L28 (promenade cyclopiétonne le long des quais) ▪ D'analyser et de chiffrer les conséquences sur les réaménagements nécessaires en sous-sol au niveau des stations métro Simonis (aménagement physique des correspondances, implantation d'ascenseurs, implantation des valideurs ...). ▪ L'intégration des accès de la SNCB dans le projet
-----------------------	---

Lien entre fiches	A1.1, A1.6B, A3.1
-------------------	-------------------



Figure 22 : Localisation du projet



Figure 23 : Référence – Odenplan station, Stockholm



Figure 24 : Référence – Sainte-Catherine station, Bruxelles

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Restructuration des entrées et pavillons pouvant contribuer à l'animation des deux places à travers l'accueil de petits commerces/horeca.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Réaménagement des placettes (mobilier, ...) et création de belvédères sur les voies.

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Etablissement de connexions vers la L28 ; atténuation de l'effet barrière du boulevard.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	Réalisation d'un plan de circulation autour de la place Simonis. Des pistes à étudier sont la requalification de la rue de l'Armistice comme rue cyclable et la suppression du trafic de transit rue Herkoliers.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	-	Le projet ne prévoit pas explicitement la suppression des emplacements de stationnement aux abords de la station.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	-	La requalification globale des placettes Simonis et leurs abords immédiats risque d'impacter négativement les livraisons pour les commerces de proximité.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	+	Il est attendu que le réaménagement des arrêts de transports en commun (revêtement, traversée, mobilier) puisse améliorer l'accessibilité des lignes de bus et métro concernées (6, 13, 49).
Le projet permet l'accessibilité PMR	+	Il est attendu que la requalification de l'espace public puisse faciliter l'accessibilité des PMR aux arrêts de transports en commun.
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	La requalification totale des placettes autour de Simonis peut favoriser l'implantation de nouveaux éléments de mobilier, grâce auxquels des activités ludiques et d'observation peuvent se développer (belvédères sur les voies).
L'espace public est confortable, sécurisant	+	Réalisation d'un plan de circulation autour de la place Simonis. Des pistes à étudier sont la requalification de la rue de l'Armistice comme rue cyclable et la suppression du trafic de transit rue Herkoliers > sécurisation des déplacements modes doux
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Requalification de l'espace public autour de Simonis, qui a comme effet positif d'assurer une meilleure connexion pour les

		modes actifs entre les deux parties de la promenade verdurisée le long de la L28.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	Étant donné que le projet ne prévoit pas explicitement de végétaliser les placettes, les interventions prévues ne renforceront pas la présence du végétal.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	Étant donné que le projet ne prévoit pas explicitement de végétaliser les placettes, les interventions prévues n'amélioreront pas localement la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	Étant donné que le projet ne prévoit pas explicitement de végétaliser les placettes, les interventions prévues n'amélioreront pas localement le confort thermique.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/

Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du pôle Simonis en l'état actuel.

Il s'ensuivrait une dégradation du paysage (perte de qualité de l'espace public). Le confort des différents usagers qui circulent via cette esplanade (vélo, piéton en attente du train, piétons en attente du bus, ...) ne serait pas garanti.

Conclusions

Il est attendu que le projet d'étude préalable à la rénovation des espaces publics et pavillons de la place Simonis ait indirectement un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à construire une vision partagée sur l'avenir des stations Simonis. Il contribue à renforcer la valeur de Simonis en tant que pôle de mobilité et de zone de rencontre.

Ce nouvel espace est aussi une opportunité de traiter la 'jonction' entre deux axes métropolitains en mutation, à savoir la ligne ferroviaire L28 (cyclostrade et promenade de la rue de la Lys), et le boulevard Léopold II (mise œuvre du réseau RER vélo).

Recommandations

Mobilité :

- Intégrer l'accès des véhicules de livraison aux bâtiments bordant l'espace, en particulier pour les commerces de proximité, dans l'aménagement de l'espace public ;
- Transférer autant que possible le stationnement hors voirie dans le cadre des projets immobiliers voisins ; réserver le stationnement en voirie aux habitants des logements anciens, des visiteurs et clients ; adapter si nécessaire le régime tarifaire dans le PCS.

Faune et flore : Végétaliser au maximum l'espace public, tant en quantité qu'en qualité (bacs à plantes, arbres en fosse, herbacées en parterres) ; étant donné les contraintes du lieu (espace sur dalle), il s'agit de privilégier des arbustes et arbres au système racinaire traçant.

Microclimat : Outre la végétalisation à maximiser (voir ci-avant), intégrer l'eau de façon visible et permanente dans l'aménagement de l'espace (fontaine, plan d'eau) afin d'apporter de la fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs.

Fiche d'évaluation du projet A1.6B

Esplanades Simonis – Pavillons et connexions métro - Etudes et travaux (requalification de façade à façade des deux places du métro Simonis)

Description du projet	<p>Le projet consiste en une mission architecturale complète (étude et travaux) liée à la requalification de façade à façade des 2 places du métro Simonis faisant suite à la validation de l'étude de faisabilité du réaménagement des places, pavillons et connexions à la station métro Simonis</p> <p>Pour l'Esplanade du côté Herkoliers, cette mission comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La requalification de +/- 5.000 m² de l'ilot Herkoliers – Armistice – Léopold 2 y compris implantation de mobilier urbain. - La restructuration de l'entrée du métro actuel (et des accès vers les voies de chemin de fer) vers une nouvelle entrée de métro moins plus rationnelle et qui interagit avec le contexte immédiat (notamment avec l'esplanade sud qui offre une orientation sud et une vue qualitative) - La reconnexion de l'emprise de l'entrée et du parvis du métro avec les rues adjacentes (rues Herkoliers et de l'Armistice) - Le développement d'un « belvédère » au-dessus des voies de la L28 côté Herkoliers - La création de la connexion vers la L28 pour la promenade cyclopiétonne le long des quais (rue Herkoliers) - La connexion de la place avec le square Félix Vande Sande - L'intégration du RER Vélo C28/L28 <p>Pour l'Esplanade du côté Godiva, cette mission comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La requalification de +/- 5.000 m² de l'ilot Godiva – Armistice – La poste – Léopold 2 y compris implantation de mobilier urbain. - La démolition de l'entrée du métro actuel (et des accès vers les voies de chemin de fer) et la création d'une nouvelle entrée de métro moins imposante et plus rationnelle - La reconnexion de l'emprise de l'entrée et du parvis du métro avec la rue adjacente de l'Armistice - La création de la connexion vers la L28 pour la promenade cyclopiétonne le long des quais - L'intégration du RER Vélo C28/L28 - La prise en compte du pavillon de la Poste (situé à l'arrière du pavillon d'accueil du métro Simonis) récemment réaménagé pour accueillir les équipes de la Business Unit
Lien entre fiche	A1.1, A3.1, A1.6A



Figure 25 : Localisation du projet



Figure 26 : Collage d'ambiance, place Simonis

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Restructuration des entrées et pavillons pouvant contribuer à l'animation des deux places à travers l'accueil de petits commerces/horeca.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Réaménagement des placettes (mobilier, ...) et création de belvédères sur les voies. Une collaboration est organisée avec le processus participatif du CRU afin que les citoyens s'approprient les lieux.
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Etablissement de connexions vers la L28 ; atténuation de l'effet barrière du boulevard.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	Réalisation d'un plan de circulation autour de la place Simonis. Des pistes à étudier sont la requalification de la rue de l'Armistice comme rue cyclable et la suppression du trafic de transit rue Herkoliers.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	-	Le projet ne prévoit pas explicitement la suppression des emplacements de stationnement aux abords de la station.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	-	La requalification globale des placettes Simonis et leurs abords immédiats risque d'impacter négativement les livraisons pour les commerces de proximité.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	+	Il est attendu que le réaménagement des arrêts de transports en commun (revêtement, traversée, mobilier) puisse améliorer l'accessibilité des lignes de bus et métro concernées (6, 13, 49).
Le projet permet l'accessibilité PMR	+	Il est attendu que la requalification de l'espace public puisse faciliter l'accessibilité des PMR aux arrêts de transports en commun.

Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	+	Restructuration des esplanades pouvant contribuer à faciliter les liens entre les commerces
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	La requalification totale des placettes autour de Simonis peut favoriser l'implantation de nouveaux éléments de mobilier, grâce auxquels des activités ludiques et d'observation peuvent se développer (belvédères sur les voies).
L'espace public est confortable, sécurisant	+	Réalisation d'un plan de circulation autour de la place Simonis. Des pistes à étudier sont la requalification de la rue de l'Armistice comme rue cyclable et la suppression du trafic de transit rue Herkoliers > sécurisation des déplacements modes doux
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Requalification de l'espace public autour de Simonis, qui a comme effet positif d'assurer une meilleure connexion pour les modes actifs entre les deux parties de la promenade verdurisée le long de la L28.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Création d'un maillon pour les deux connexions écologiques (la ligne ferroviaire L28 et le boulevard Léopold 2)
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Idem que ci-dessus
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/

Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	+	Gestion intégrée de l'eau qui sépare les eaux grises des eaux de pluie et qui permet la verdurisation en lien avec les enjeux écologiques.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Création d'un maillon pour les deux connexions écologiques (la ligne ferroviaire L28 et le boulevard Léopold 2) pouvant contribuer localement à améliorer la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Création d'un maillon pour les deux connexions écologiques (la ligne ferroviaire L28 et le boulevard Léopold 2) pouvant contribuer localement à diminuer l'effet d'îlot de chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	Réalisation d'un aménagement qui permet une réduction du bruit généré par les infrastructures vis-à-vis du contexte alentour.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	+	Valorisation d'une approche circulaire à travers les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Projet adaptable pour répondre à l'évolution des besoins ; - Projet pensé et mis en œuvre pour permettre une maintenance et une rénovation aisées et une préparation des différents matériaux pour le réemploi. - Prise en considération des aménagements déjà effectués en 2010, 2015 et 2021.
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du pôle Simonis en l'état actuel.

Il s'ensuivrait une dégradation du paysage (perte de qualité de l'espace public). Le confort des différents usagers qui circulent via cette esplanade (vélo, piéton en attente du train, piétons en attente du bus, ...) ne serait pas garanti.

Conclusions

Il est attendu que le projet de rénovation des espaces publics et pavillons de la place Simonis ait indirectement un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à construire une vision partagée sur l'avenir des stations Simonis. Il contribue à renforcer la valeur de Simonis en tant que pôle de mobilité et de zone de rencontre.

Ce nouvel espace est aussi une opportunité de traiter la 'jonction' entre deux axes métropolitains en mutation, à savoir la ligne ferroviaire L28 (cyclostrade et promenade de la rue de la Lys), et le boulevard Léopold II (mise œuvre du réseau RER vélo).

Recommandations

Mobilité :

- Tenir compte des livraisons dans l'aménagement des espaces publics
- Gérer et rationaliser le stationnement dans le projet

Faune et flore :

- Végétaliser les placettes avec des bacs à plantes, ainsi qu'avec des arbres en fosse. Étant donné les contraintes du lieu (espace sur une dalle / un pont), il s'agit de privilégier des arbres de petit développement qui n'ont pas besoin d'une profondeur de terre trop importante.

Microclimat :

- Aménager une fontaine / plan d'eau afin d'apporter de la fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs.

Fiche d'évaluation du projet A1.7

Couverture de la L28 – Tronçon entre Simonis et la chaussée de Jette - Extension du parvis de Simonis

Description du projet	Le projet constitue une alternative au projet A.1.1. Il a pour ambition de recouvrir les voies ferrées et de créer un espace public à but récréatif et paysager qui serait un maillon ajouté à la chaîne des espaces publics apaisés et verdurisé entre le parc L28 et le parc Élisabeth. Couvrir la tranchée de la ligne de chemin de fer doit permettre de relier certains quartiers les uns aux autres. Cet espace serait notamment un lieu pour se rencontrer et se détendre.
-----------------------	---

Lien entre fiches	A1.1, A1.6A, A1.6B, A1.8
-------------------	--------------------------



Figure 27 : Localisation du projet



Figure 28 : Coupe de principe avant-après (comité Parck XI28)

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Possibilité de créer un large espace public verdurisé. Incite à la fonction de séjour (installation de mobilier urbain, jeux, ...). Invite à un nouvel usage de l'espace public.
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Amélioration paysagère (pas de coupure physique et visuelle).
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0 / +	La circulation des vélos n'est pas améliorée de manière substantielle. Déplacement plus lisible et qualitatif dans la liaison Nord-Sud pour les piétons.

Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Meilleure attractivité de l'espace (plaine de jeux, terrains de sport, ...) ; lieu d'échange social.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Appropriation de l'espace par les usagers (mise à disposition de mobilier, jeux, ...).
L'espace public est confortable, sécurisant	+ / -	Meilleure qualité de vie pour les passants et logements à proximité. Sécurité des usagers (piéton/vélo). La profondeur d'eau prévue peut toutefois constituer un risque pour les enfants en bas âge, en l'absence de protection.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Couverture des voies et création d'un espace verdurisé
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Création d'un espace verdurisé pouvant contribuer au maillage vert. Cette contribution sera toutefois variable selon l'épaisseur de terre prévue sur la dalle.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Du point de vue qualitatif, le projet condamne les talus ferroviaires donc leur potentiel biologique en pleine terre mais offre de nouveaux espaces préservés, à condition de leur donner une épaisseur de terre importante. Du point de vue quantitatif, le projet n'augmente pas de manière significative la couverture végétale mais il offre un potentiel accru grâce à la présence d'eau en surface.

Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	-	Imperméabilisation accrue (couverture des voies et donc des abords perméables).
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	+	Création d'un volume d'eau linéaire à ciel ouvert.
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	La perte de perméabilité liée à la couverture des voies est compensée par le massif de terre créé par-dessus.
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0/+	Pas d'amélioration attendue du point de vue quantitatif mais bonne intégration dans l'aménagement de surface.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Amélioration locale de la qualité de l'air (augmentation des surfaces plantées).
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Amélioration sensible (zones ombragées) ; la végétation offre un rafraîchissement local lors des jours de chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	Atténuation des nuisances sonores liées au passage du train.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien à l'air libre des voies de chemin de fer, tel qu'en situation existante.

Cela aurait pour conséquence une perte de qualité de l'espace public (zone de détente, de confort, ...), mais permettrait le maintien des bénéfices environnementaux actuels, notamment via la présence de talus en pleine terre et d'une végétation importante.

Conclusions

Ce projet de couvrir les voies de chemin de fer aurait un impact attendu globalement positif du point de vue social, par le biais notamment du développement d'activités sociales et récréatives, une réappropriation des lieux par les habitants (zones de détente, promenade, jeux, ...).

Malgré la disparition du talus (dont la qualité est variable), ce projet contribuerait à renforcer le maillage bleu et à augmenter les surfaces plantées (car possibilités sur la couverture des voies) pouvant être favorables à la biodiversité et participerait de ce fait (à sa hauteur) au réseau écologique local.

Cependant, son impact en matière économique apparaît négatif, avec notamment un coût élevé d'exécution, ainsi qu'un coût non négligeable d'entretien (de l'infrastructure, végétation, parterres, mobilier, ...). La réalisation d'un tel projet impose également de nombreuses contraintes techniques pour Infrabel, impliquant notamment que l'infrastructure soit conçue, gérée et entretenue comme un tunnel et non plus comme une voie ferrée classique (avec vraisemblablement une hauteur sous plafond plus importante que figurée à l'esquisse proposée).

Dans la perspective d'une gestion parcimonieuse des ressources, bien que séduisant sur le plan paysager, ce projet apparaît quelque peu disproportionné, considérant les travaux lourds à entreprendre pour des bénéfices relativement limités.

Recommandations

Général :

- Etudier la faisabilité d'un remblai du talus avec mur de soutènement côté voie, sans franchissement

Mobilité :

- Intégrer un cheminement cycliste sécurisé et confortable entre la rue et l'espace vert

Population, santé humaine :

- Prévoir un dispositif pour empêcher l'accès au plan d'eau

Diversité biologique :

- Maximiser l'épaisseur de terre au-dessus de la dalle
- Adopter une végétation en massifs denses sur le nouveau profil

Fiche d'évaluation du projet A1.8

Couverture de la L28 – Tronçon entre Belgica et la chaussée de Jette

Description du projet	Le projet constitue une alternative au projet A1.1. Il consiste à recouvrir les voies ferrées et à construire un nouvel espace public à but récréatif et paysager qui serait un maillon ajouté à la chaîne des espaces publics apaisés et verdurisés entre le parc L28 et le parc Élisabeth. Couvrir la tranchée du chemin de fer doit permettre de relier certains quartiers les uns aux autres. Cet espace serait notamment un lieu pour se rencontrer et se détendre. Des aménagements aquatiques en lien avec cela sont aussi proposés.
-----------------------	---

Lien entre fiches	A1.1., A1.6A, A1.6B, A1.7
-------------------	---------------------------



Figure 29 : Localisation du projet



Figure 30 : Référence – couverture de l'autoroute A1, Paris

Critère d'analyse	Score	Évaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Possibilité de créer un large espace public verdurisé. Incite à la fonction de séjour (installation de mobilier urbain, jeux, étang de baignade, ...). Invite à un nouvel usage de l'espace public.
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Amélioration paysagère (pas de coupure physique et visuelle).
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	Confort et sécurité pour les modes actifs (espace continu et homogène). Déplacements facilités entre les quartiers (relations nord-sud + est-ouest).

Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	-	Conflit avec stationnement riverains (rue Serkeyn)
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	-	Conflit avec livraisons (rue Serkeyn)
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Meilleure attractivité de l'espace (étang de baignade, plaine de jeux, terrains de sport, ...); lieu d'échange social.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Appropriation de l'espace par les usagers (mise à disposition de mobilier, jeux, étang de baignade ...).
L'espace public est confortable, sécurisant	+	Meilleure qualité de vie pour les passants et logements à proximité. Sécurité des usagers (piéton/vélo).
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Couverture des voies et création d'un espace verdurisé
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Création d'un espace verdurisé pouvant contribuer au maillage vert.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Augmentation des surfaces plantées (car possibilités sur la couverture des voies) pouvant être favorables à la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	-	Imperméabilisation accrue (couverture des voies et donc des abords perméables).

Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	+	Création d'un étang de baignade pouvant contribuer à alimenter le maillage pluie.
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	-	Imperméabilisation accrue (couverture des voies et donc des abords perméables). Perte de surfaces en pleine terre potentiellement disponibles pour l'infiltration.
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0/+	Bénéfique pour la gestion des eaux pluviales, même si minime car pas en pleine terre.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Amélioration locale de la qualité de l'air (augmentation des surfaces plantées).
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Amélioration sensible (zones ombragées, étang) ; la végétation et les plans d'eau offrent un rafraîchissement local lors des jours de chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	Atténuation des nuisances sonores liées au passage du train.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien à l'air libre des voies de chemin de fer, tel qu'en situation existante.

Cela aurait pour conséquence une perte de qualité de l'espace public (zone de détente, de confort, ...), mais permettrait le maintien des bénéfices environnementaux actuels, notamment via la présence de talus en pleine terre et d'une végétation importante.

Conclusions

Ce projet de couvrir les voies de chemin de fer aurait un impact attendu globalement positif du point de vue social, par le biais notamment du développement d'activités sociales et récréatives, une réappropriation des lieux par les habitants (zones de détente, promenade, jeux, ...).

Ce projet contribuerait à augmenter les surfaces plantées (car possibilités sur la couverture des voies) pouvant être favorables à la biodiversité et participerait de ce fait (à sa hauteur) au réseau écologique local.

Cependant, son impact en matière économique apparaît négatif, avec notamment un coût élevé d'exécution, ainsi qu'un coût élevé d'entretien (de l'infrastructure, végétation, parterres, mobilier, ...). La réalisation d'un tel projet impose également de nombreuses contraintes techniques pour Infrabel.

Du point de vue environnemental et écologique, la couverture des voies entraînerait la perte de surfaces en pleine terre potentiellement disponibles pour l'infiltration. Or les talus des chemins de fer ont une valeur à ne pas négliger (corridor écologie, maille verte, biodiversité...).

Recommandations

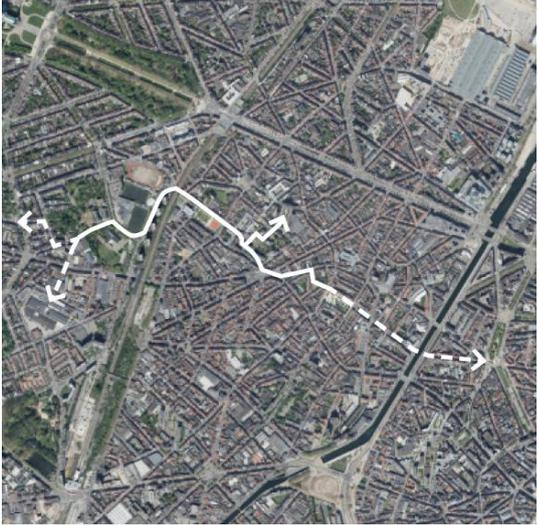
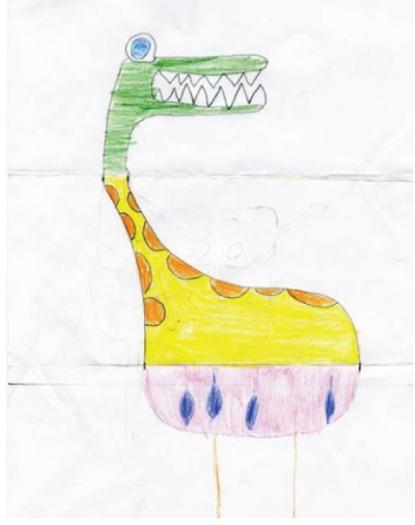
Général :

- Mettre en œuvre la promenade en bordure des talus, en lieu et place d'une couverture de tranchée

1.2 Projets relatifs à l'axe 'Chemin vert des écoliers' (A2)

Fiche d'évaluation du projet A2.1

Maillage vert pour la mobilité active - Vision globale et création d'une plateforme d'acteurs

<p>Description du projet</p>	<p>Le projet propose de développer un réseau d'espace public verdurisé, apaisé et sûr et de connecter les grands axes (comme la ligne ferroviaire 28) aux quartiers via une série de places, plaines, parcs et rues réaménagées.</p> <p>Cela se matérialise par une somme de petits projets (nature, eau, agriculture citoyenne, jeux, sport...) qui bout à bout permettent aussi de rencontrer les besoins et de créer ou renforcer des maillages verts, bleus et sociaux (à l'image du 'cadavre exquis', illustré ci-dessous).</p> <p>Le projet comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude de vision globale des espaces ouverts de l'Athénée Royal jusqu'à Etangs Noirs - la création d'une plateforme d'acteurs et d'une méthodologie pour la mise en œuvre de cet axe. - une étude de mobilité et stationnements (voiture & vélo) sur toutes les rues et places à apaiser dans le cadre du connexion maillage vert
<p>Lien entre fiches</p>	<p>A1.1, A2.2A, A2.2B, A2.2C, A2.2D, A2.3</p> <p>CQD 'Jacquet' : 3.3 'Réaménagement des pourtours du Parc Victoria'</p>
	
<p>Figure 31 : Localisation du projet</p>	<p>Figure 32 : Illustration du jeu 'cadavre exquis' (source : Google image, 2021)</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Il est attendu que la création d'un réseau d'espace public verdurisé, apaisé et sûr, puisse avoir un impact positif sur l'usage de l'espace public (incite à la fonction de séjour).
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Il est attendu que la reconnexion de l'ensemble des petits espaces isolés en un seul grand réseau d'espace public de qualité et relié aux quartiers habités et aux maillages doux régionaux induise un effet significativement positif sur le cadre de vie et le paysage urbain.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	Confort et sécurité pour les modes actifs (rues et places apaisées).
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	+	Il est attendu que l'étude de mobilité puisse avoir un impact positif sur la réorganisation et rationalisation du stationnement en voirie.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	+	Idem pour les livraisons.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	+	Il est attendu que l'étude de mobilité puisse avoir un impact positif sur l'accessibilité en transports en commun.
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Meilleure attractivité de l'espace-rue et des places (agriculture citoyenne, jeux, sport...); lieu d'échange social.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	(+)	Un meilleur maillage du territoire favorise indirectement le lien entre les différents noyaux commerciaux qui constitue ce territoire.
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Appropriation de l'espace par les usagers (mise à disposition de mobilier, jeux, espaces de sport, agriculture citoyenne, ...)

L'espace public est confortable, sécurisant	+	Meilleure qualité de vie pour les passants et logements à proximité des rues et places apaisés. Sécurité des usagers (piéton/vélo).
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Il est attendu que l'étude de vision globale des espaces ouverts de l'Athénée Royal jusqu'à Etangs Noirs puisse avoir un impact positif sur l'accessibilité des espaces verts par les habitants.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Création d'un réseau d'espace public verdurisé pouvant contribuer à renforcer le maillage vert local.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Augmentation des surfaces plantées (au niveau des rues, places) pouvant être favorables à la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	+	Création d'un réseau d'espaces publics verdurisés pouvant contribuer à alimenter le maillage pluie.
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Amélioration locale de la qualité de l'air (augmentation des surfaces plantées).
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Amélioration sensible (zones ombragées, plan d'eau, ...); la végétation et les plans d'eau offrent un rafraîchissement local lors des jours de chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/

Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	Il est attendu que la réalisation d'un réseau d'espaces publics (voiries, places) apaisés puissent réduire les nuisances sonores générées par la circulation automobile.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

La non-mise en oeuvre du CRU6 une perte de bénéfice environnemental vu l'impact largement positif de l'opération, démontré à travers l'analyse (appropriation de l'espace-rue par les modes actifs, verdisation, désimperméabilisation des sols, ...).

Conclusions

Il est attendu que le projet de vision globale pour la création d'un maillage 'vert' et 'modes actifs' ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à construire une vision globale et intégrée pour cet axe allant de l'Athénée Royale jusqu'à Etangs Noirs. Il contribue à renforcer la valeur des espaces publics en tant que zones de rencontre.

Ce nouvel axe est aussi une opportunité de créer une plateforme d'acteurs, et de favoriser la participation citoyenne.

Recommandations

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité PMR

Fiche d'évaluation du projet A2.2A

Maillage vert pour la mobilité active - Ouverture du parc de l'Athénée Royal du Sippelberg

Description du projet	<p>L'athénée Royale du Sippelberg possède une grande cour végétalisée avec un certain nombre d'équipement sportif extérieur (terrain de hockey sur gazon & deux terrains de basket) et des jeux pour enfants.</p> <p>En collaboration avec 'GoodPlanet', le projet consiste concrètement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en place des ouvertures nécessaires pour que le terrain de l'école puisse être utilisé comme un parc sportif traversable et ouvert sur le quartier en dehors des heures scolaires ; ▪ aménager une promenade piétonne et une liaison cyclable entre l'avenue du Sippelberg et l'angle de la rue de la Célidée avec la rue Joseph Schols (largeur de 7m minimum)
-----------------------	--

Lien entre fiches	A2.1
-------------------	------



Figure 33 : Principes de fonctionnement de l'espace ouvert



Figure 34 : Référence – cour de l'école de l'Arc-en-ciel, Saint-Josse

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Il est attendu que l'accessibilité des infrastructures sportives de l'école en dehors des heures scolaires puisse contribuer à animer l'espace en soirée/weekend.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Il est attendu que l'accessibilité des infrastructures sportives de l'école en dehors des heures scolaires puisse avoir un impact positif sur l'usage de l'espace public (incite à la fonction de séjour).

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Mise à disposition d'infrastructures sportives et plaines de jeux pour enfants.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Appropriation de l'espace par les usagers (mise à disposition de jeux, espaces de sport)
L'espace public est confortable, sécurisant	+	Mise en place d'un système de gestion de l'accès à la cour. Création de nouvelles entrées sécurisées depuis la station Osseghem et depuis la plaine des potagers.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Il est attendu que le réaménagement des abords et la gestion des espaces ouverts puisse contribuer à améliorer l'accessibilité des habitants à des espaces verts.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Développement et renforcement de la flore du site pouvant contribuer à renforcer le maillage vert local.

Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Il est attendu que la protection et la gestion de la faune et de la flore du site puissent contribuer au développement de la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Amélioration locale de la qualité de l'air (développement et renforcement de la flore du site).
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Développement et renforcement de la flore du site pouvant contribuer à renforcer l'effet rafraichissant.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/

Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/
--	---	---

Evaluation au regard du scénario tendanciel

La non-mise en oeuvre du CRU6 impliquerait le maintien du parc de l'Athénée tel qu'en situation actuelle. Cela impliquerait un gain de temps en gestion (pas d'ouverture en dehors des heures scolaires), mais constituerait une occasion manquée de répondre aux besoins mis en évidence par la population en termes d'équipements.

Conclusions

Il est attendu que le projet d'ouverture du parc et des infrastructures de l'Athénée Royale ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à augmenter l'accessibilité du public à des infrastructures sportives, récréatives, ... Il contribue à renforcer la réappropriation des espaces ouverts par les habitants.

Ce projet est aussi une opportunité de créer de l'emploi dans le domaine de l'animation.

Recommandations

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité PMR

Fiche d'évaluation du projet A2.2B

Maillage vert pour la mobilité active - Requalification de l'espace ouvert au pied des tours Gandhi

Description du projet	<p>La société Logement Molenbeekois a initié une étude pour penser le futur de la zone Gandhi au vu du caractère monofonctionnel des bâtiments et leurs abords liés à la rue et à la voie ferrée.</p> <p>Le présent projet propose d'intégrer la requalification de l'espace ouvert entre les tours dans le réseau d'espaces ouverts du chemin des écoliers. Les objectifs sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ requalifier l'espace ouvert ▪ changer la perception d'insécurité ▪ développer la biodiversité
-----------------------	---

Lien entre fiches	A2.1, Z3.1
-------------------	------------



Figure 35 : Localisation du projet



Figure 36 : Référence – les jardins du Foyer Laekenois, JNC

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Il est attendu que l'implantation d'activités aux rez-de-chaussée des immeubles (petits commerces, ...) puisse contribuer à animer l'espace public.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Il est attendu que le réaménagement des espaces ouverts entre les tours puisse contribuer à la qualité de ces espaces (mobilier, jeux, ...).

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	Les interventions prévues aux espaces publics peuvent être vues comme un nouveau passage entre les immeubles et une amélioration pour la circulation des modes actifs.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	Développement de petites activités commerciales aux rez-de-chaussée des immeubles, petits services, équipements de proximité, ...
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Il est attendu que le réaménagement des espaces ouverts entre les tours puisse favoriser la promenade, flânerie, les jeux, la course à pied, ...
L'espace public est confortable, sécurisant	+	Augmentation du contrôle social grâce à l'activation des rez-de-chaussée.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Il est attendu que le réaménagement des espaces ouverts puisse contribuer à améliorer l'accessibilité des habitants à un espace vert à proximité.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Renforcement des aménagements verdurisés pouvant contribuer au maillage vert local.

Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Il est attendu que le réaménagement des espaces ouverts entre les tours puisse favoriser le développement de la biodiversité (nouvelles plantations, zones arbustives, ...)
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Il est attendu que le réaménagement des abords (cheminements, allées de garage, ...) puisse permettre de rendre (semi)-perméables des surfaces.
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Renforcement des aménagements verdurisés pouvant contribuer à améliorer localement la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Renforcement des aménagements verdurisés pouvant contribuer à renforcer la sensation de fraîcheur lors de fortes chaleurs.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/

Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

La non-mise en œuvre du CRU6 impliquerait le maintien des abords des tours en l'état actuel. La sécurité et le confort pour les habitants ne serait pas garantie.

Il s'ensuivrait également une dégradation du paysage, de la qualité du cadre de vie, et une augmentation du sentiment d'insécurité (déchets à terre, tags, absence de contrôle social, ...).

Conclusions

Il est attendu que le projet de réaménager les espaces ouverts aux pieds des tours Gandhi ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à renforcer l'appropriation de l'espace public par les habitants et diminuer le sentiment d'insécurité lié à la configuration actuelle des espaces (peu qualitatifs, désaffectation des espaces intermédiaires, ...).

Il constitue également l'occasion de développer et renforcer la présence du végétal, et ainsi constituer un lieu de refuge pour la petite faune locale.

Recommandations

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité PMR

Sol et gestion des eaux :

- Prévoir des matériaux perméables permettant l'infiltrations des eaux

Fiche d'évaluation du projet A2.2C
Maillage vert pour la mobilité active - Réaménagement carrefour rue de Normandie

Description du projet	<p>Le projet prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ requalifier l'espace ouvert ▪ faire de la place aux modes actifs ▪ développer la biodiversité ▪ mettre en place des aménagements afin de réduire les vitesses ▪ déminéraliser le sol
-----------------------	--

Lien entre fiches	A2.1, A2.2B
-------------------	-------------



Figure 37 : Localisation du projet



Figure 38 : Référence – croisement Orban, Forest



Figure 39 : Référence - rue de Theux, Etterbeek

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	/

Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Il est attendu que la requalification paysagère du carrefour puisse contribuer à inscrire l'espace en tant que maillon du chemin vert des écoliers.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La mobilité piétonne et cycliste se voit renforcée par le nouveau profil de voirie et le nouveau partage de l'espace public en faveur de ces modes.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0/+	Il est attendu que le reprofilage de la voirie entraîne une suppression d'emplacements de stationnement. Toutefois cet aspect devra être définis avec les communes, parking.brussels et le site sportif du Sippelberg
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	(+)	Il est attendu que la requalification de l'espace au profit des modes actifs puisse contribuer à garantir l'accessibilité des PMR.
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	+	L'espace de rencontre permet à tous les modes de coexister ; le plateau traversant a un impact positif pour les déplacements des modes doux, en ce sens qu'il sécurise leur traversée. La réalisation d'un espace de plain-pied force les automobilistes à être attentifs et à ralentir.

Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au maillage vert local.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au développement de la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols pour la plantation d'arbres et au développement d'une végétation herbacée, ...
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à améliorer localement la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au rafraîchissement lors de périodes de forte chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	L'aménagement d'un espace partagé de plain-pied a comme effet positif de modérer la vitesse des véhicules et fluidifier la

		circulation, ce qui diminue les nuisances générées par le trafic automobile.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du carrefour de la rue de Normandie en l'état actuel. La sécurité et le confort pour les déplacements des modes actifs ne serait pas garantie.

Il s'ensuivrait également une perte de bénéfice environnemental vu l'impact largement positif de l'opération, démontré à travers l'analyse (appropriation de l'espace-rue par les modes actifs, verdurisation, désimperméabilisation des sols, ...).

Conclusions

Il est attendu que le projet de réaménager le carrefour rue de Normandie ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue, de par la création d'un espace ouvert favorable aux modes actifs, à réduire la vitesse des voitures et à diminuer le risque d'accidents. L'emprise visuelle de la voiture est limitée dans l'espace public.

Ce nouvel espace est aussi une opportunité de contribuer au maillage vert par le biais d'un aménagement adapté (végétalisation).

Recommandations

Urbanisme :

- Prévoir du mobilier qui améliore l'usage des espaces publics

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité PMR

Faune et flore :

- Végétaliser avec des bacs à plantes, ainsi qu'avec des arbres en pleine terre

Fiche d'évaluation du projet A2.2D
Maillage vert pour la mobilité active – Développement du maillage vert entre le parc Victoria et Etangs Noirs

Description du projet	<p>Le projet consiste à construire des espaces publics verdurisés, apaisés et sûrs et connectés à la cyclostrade de la L28. Cela se matérialise par une somme de petits projets (rue de Ganshoren, rue des Tisserands, l'espace aux pieds des tours de la rue Schmidt, Etangs noirs) qui, mis bout à bout, permettent de rencontrer les besoins et de créer ou renforcer des maillages verts, bleus et sociaux.</p> <p>Le projet correspond à 2 projets du Contrat de Quartier Durable 'Jacquet', à savoir l'opération 3.3 (pourtours du parc Victoria) et l'opération 3.4 (îlot Schmitz). Le CRU 6 assure un cofinancement dans l'opération CQD 3.4 afin de coordonner les ambitions de la vision globale et assurer la continuité vers la place des Etangs Noirs.</p>
-----------------------	---

Lien entre fiches	A2.1, A2.3
-------------------	------------



Figure 40 : Localisation du projet



Figure 41 : Référence – rue Bonnevie



Figure 42 : Référence – rue des Tisserands

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Il est attendu que la création d'un réseau d'espace public verdurisé, apaisé et sûr, puisse avoir un impact positif sur l'usage de l'espace public (incite à la fonction de séjour).

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Il est attendu que la reconnexion de l'ensemble des petits espaces isolés en un seul grand réseau d'espace public de qualité et relié aux quartiers habités et aux maillages doux régionaux induise un effet significativement positif sur le cadre de vie et le paysage urbain.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	Confort et sécurité pour les modes actifs (rues et places apaisées).
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	+	Il est attendu que l'étude de mobilité menée dans ce contexte puisse avoir un impact positif sur la réorganisation et rationalisation du stationnement en voirie.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	+	Idem pour les livraisons.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Meilleure attractivité de l'espace-rue et des places (agriculture citoyenne, jeux, sport...); lieu d'échange social.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Appropriation de l'espace par les usagers (mise à disposition de mobilier, jeux, espaces de sport, agriculture citoyenne, ...)
L'espace public est confortable, sécurisant	+	Meilleure qualité de vie pour les passants et logements à proximité des rues et places apaisés. Sécurité des usagers (piéton/vélo).
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Il est attendu que la création d'un réseau d'espace public verdurisé puisse améliorer l'accessibilité des habitants à un espace vert de proximité.
Diversité biologique (faune et flore)		

De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Création d'un réseau d'espace public verdurisé pouvant contribuer à renforcer le maillage vert local.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Augmentation des surfaces plantées (au niveau des rues, places) pouvant être favorables à la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	+	Création d'un réseau d'espaces publics verdurisés pouvant contribuer à alimenter le maillage pluie.
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Amélioration locale de la qualité de l'air (augmentation des surfaces plantées).
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Amélioration sensible (zones ombragées, ...); la végétation offre un rafraîchissement local lors des jours de chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	Il est attendu que la réalisation d'un réseau d'espaces publics (voiries, places) apaisés puissent réduire les nuisances sonores générées par la circulation automobile.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		

La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de l'espace public en l'état actuel.

Il s'ensuivrait également une perte de bénéfice environnemental vu l'impact largement positif de l'opération, démontré à travers l'analyse (appropriation de l'espace-rue par les modes actifs, verdurisation, perméabilisation des sols, ...).

Conclusions

Il est attendu que le projet de maillage vert du parc Victoria à Etangs Noirs ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à construire une vision globale et intégrée pour cet axe allant du parc Victoria jusqu'à Etangs Noirs. Il contribue à renforcer la valeur des espaces publics en tant que zones de rencontre.

Recommandations

Urbanisme :

- Choisir des revêtements, matériaux, et mobiliers urbains semblables à ceux utilisés dans le parc de la L28, afin de garantir une cohérence entre les différentes interventions ;

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité PMR

Fiche d'évaluation du projet A2.3

Etangs Noirs – Mise en place d'un espace de rencontre verdurisé

Description du projet	<p>En lien avec les ambitions régionales de mobilité (reprises dans le plan Good Move) et le projet de continuité verte du “chemin vert des écoliers”, le projet prévoit la transformation du triangle Est de la place des Étangs Noirs en espace vert récréatif. L'objectif est de créer une zone végétalisée, apaisée, sûre et confortable, où le jeu, le repos et l'appropriation par les habitants sont possibles. Le programme comprend également les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégrer une gestion des eaux de pluie ▪ développer la biodiversité ▪ supprimer des emplacements de stationnement
Lien entre fiches	A2.1, A2.2D
 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Figure 43 : Localisation du projet</p>	 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Figure 44 : Collage d'ambiance de la rue Piers</p>  <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Figure 45 : Référence – micro forêt plantée, Witney</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Accessibilité de l'espace par le public en tout temps, qui permet une vitalité
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Il est attendu que la création de zones de repos, de jeux, ... s'accompagnent du mobilier urbain adéquat afin de permettre l'appropriation par les riverains.

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Il est attendu que la requalification paysagère du carrefour puisse contribuer à inscrire l'espace en tant que maillon du 'chemin vert' des écoliers.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La mobilité piétonne et cycliste se voit renforcée par le nouveau profil de voirie et le nouveau partage de l'espace public en faveur de ces modes.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	+	Il est attendu que le réaménagement de l'espace entraîne une suppression des 50 emplacements de stationnement. Toutefois cet aspect devra être définis avec les communes, parking.brussels.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	-	Il est attendu que le réaménagement de l'espace entraîne une suppression des emplacements de parking. Une attention devra être accordée à garantir l'accessibilité pour les livraisons des commerces.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	(+)	Il est attendu que le réaménagement de la place (revêtement, traversée, mobilier) puisse améliorer l'accessibilité des lignes de bus et métro concernées.
Le projet permet l'accessibilité PMR	(+)	Il est attendu que la requalification de l'espace public en zone apaisée puisse faciliter l'accessibilité des PMR aux arrêts de transports en commun.
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Il est attendu que l'espace de rencontre récréatif puisse permettre différentes fonctions dans l'espace public, tel que le repos, le jeux, la contemplation, les rencontres, ...
L'espace public est confortable, sécurisant	+	L'espace de rencontre permet à tous les modes de coexister ; il a un impact positif pour les déplacements des modes doux, en ce sens qu'il sécurise leur traversée. La réalisation d'un espace de plain-pied force les automobilistes à être attentifs et à ralentir.

Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au maillage vert local.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au développement de la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols pour la plantation d'arbres, le développement d'une végétation herbacée, ...
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	+	Il est attendu que la gestion intégrée des eaux de pluie puisse mettre en place des systèmes d'infiltration / tamponnage des eaux.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à améliorer localement la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au rafraîchissement lors de périodes de forte chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	L'aménagement d'un espace de rencontre a comme effet positif de modérer la vitesse des véhicules et fluidifier la circulation, ce qui diminue les nuisances générées par le trafic automobile.

Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de la place des Etangs Noirs en l'état actuel.

Il s'ensuivrait une détérioration de l'espace public et de la qualité paysagère (présence visuelle importante de la voiture). La sécurité et le confort des modes actifs ne serait pas garantie.

Conclusions

Il est attendu que le projet de réaménager la place des Etangs Noirs ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à renforcer la réappropriation de l'espace public par les usagers. La mise en œuvre d'une zone apaisée et confortable permet une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement. La suppression des places de parking permet de réduire l'impact visuel de la voiture dans l'espace public. Le projet est également l'occasion de contribuer au maillage vert via des plantations, ainsi que d'améliorer la gestion des eaux de pluie.

Recommandations

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité PMR

1.3 Projets relatifs à l'axe 'Boulevard Léopold II' (A3)

Fiche d'évaluation du projet A3.1

Boulevard Léopold II – Etudes complètes de vision climatique et de définition d'un projet intégré et climatique des voiries latérales

Description du projet	<p>Le projet consiste en une étude globale de reconversion des contre-allées du boulevard Léopold II pour en faire un projet intégré qui inclut les problématiques relatives à l'environnement et aux usages de l'espace public. Le présent projet prévoit les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le développement d'une vision avec les parties prenantes sur la question des parkings (notamment les communes et parking. brussels) ; ▪ une réflexion sur un nouveau chemin des eaux de pluie ; ▪ l'augmentation de la biodiversité et la clarification des possibilités de végétalisation avec la présence des tunnels en sous-sol ; ▪ l'augmentation du confort dans l'espace public et la création d'espaces de rencontre ; ▪ le développement de l'économie du boulevard ; ▪ l'intégration des multiples arrêts et flux de transport en commun (bus/tram/méto) à la réflexion pour nourrir et orienter la vision globale.
Lien entre fiches	A1.6A, A1.6B, A3.2, A3.3
 <p>Figure 46 : Localisation du projet</p>	 <p>Figure 47 : Référence – rue Picard</p>  <p>Figure 48 : Référence – parc sur infrastructure, Paris</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	L'élargissement de l'espace disponible aux modes actifs et la reconversion des contre-allées permettraient d'améliorer le cadre de vie immédiat des logements situés le long du boulevard.
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Il est attendu que la requalification paysagère du boulevard puisse contribuer à inscrire l'espace en tant que maillon du réseau PLUS et CONFORT.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+ / -	La mobilité piétonne et cycliste se voit renforcée par le nouveau profil des contre-allées et le nouveau partage de l'espace public en faveur de ces modes. Toutefois, la liaison continue et sécurisée entre le boulevard Léopold II et le parc Elisabeth n'est pas évidente a priori
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0/+	Il est attendu que le reprofilage de l'espace entraîne une suppression / réorganisation des parkings. Toutefois cet aspect devra être définis avec les communes et parking.brussels.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0/+	Idem
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	+	Il est attendu que la requalification des contre-allées en zones confortables pour l'ensemble des usagers puisse garantir l'accessibilité des PMR.
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	Il est attendu que la création d'espaces de rencontre, à la faveur des modes actifs, puisse favoriser les liens entre les différents commerces présents le long du boulevard.

Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Il est attendu que le réaménagement des contre-allées puisse permettre différentes fonctions dans l'espace public, tel que le repos, le jeux, la contemplation, les rencontres, ...
L'espace public est confortable, sécurisant	+	Le réaménagement des contre-allées permet à tous les modes de coexister ; il a un impact positif pour les déplacements des modes doux, en ce sens qu'il sécurise leur déplacement.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Il est attendu que la requalification paysagère du boulevard puisse favoriser l'accès à des espaces verdurisés aux riverains et passants.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au maillage vert local.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au développement de la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols pour la plantation d'arbres, le développement d'une végétation herbacée, ...
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	+	Il est attendu que la gestion intégrée des eaux de pluie puisse mettre en place des systèmes d'infiltration / tamponnage des eaux.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à améliorer localement la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation	+	Aménagement vert sur une surface très minérale, et nouveau chemin des eaux de pluie, pouvant contribuer au rafraîchissement lors de périodes de forte chaleur.

et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur		
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	L'aménagement d'un espace dédié à la rencontre a comme effet positif de modérer la vitesse des véhicules dans les contre-allées, et fluidifier la circulation, ce qui diminue les nuisances générées par le trafic automobile.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du boulevard Léopold II en l'état actuel. La sécurité et le confort pour les déplacements des modes actifs ne serait pas garantie (pas de mise en œuvre du réseau vélo PLUS).

Il s'ensuivrait également une perte de bénéfice environnemental vu l'impact largement positif de l'opération, démontré à travers l'analyse (verdurisation, désimperméabilisation des sols, ...).

Conclusions

Il est attendu que le projet d'étude préalable à la requalification des contre-allées du boulevard Léopold II ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à construire une vision d'ensemble sur l'avenir de cet axe important à l'échelle régionale.

Il contribue à renforcer la valeur du boulevard en tant qu'axe de mobilité (active notamment) et de zone de rencontre (dans les contre-allées).

Ce nouvel espace est aussi une opportunité pour clarifier les possibilités de végétalisation (sachant qu'il y a des tunnels en sous-sol) et ainsi d'inscrire le boulevard dans un réseau vert continu jusqu'à la basilique.

Recommandations

Mobilité :

- Porter une attention particulière à la liaison continue et sécurisée pour les modes actifs entre le boulevard Léopold II et le parc Elisabeth (voir référence ci-après)
- Améliorer l'accessibilité PMR ;
- Veiller à la visibilité et lisibilité des arrêts de transports en commun.

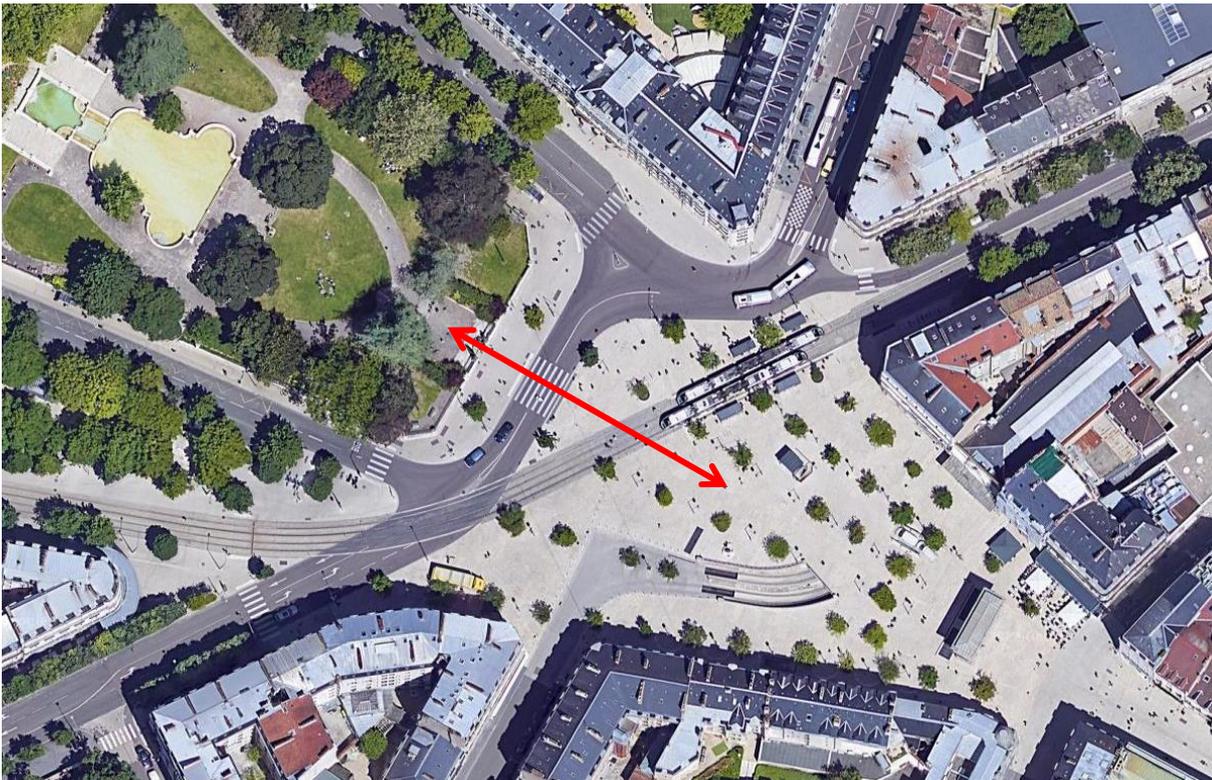
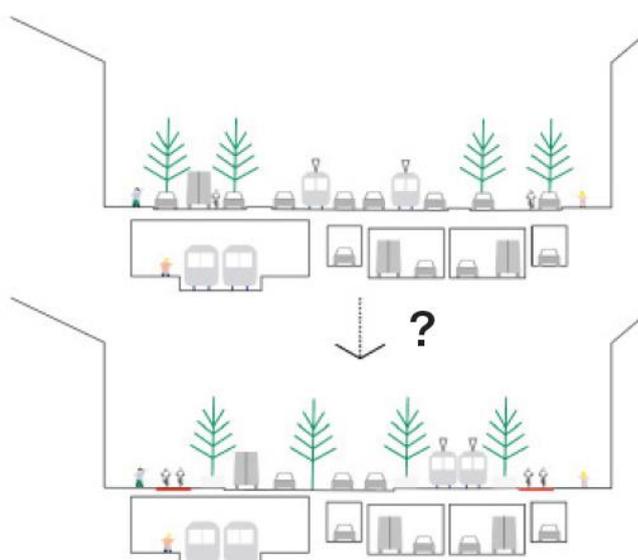
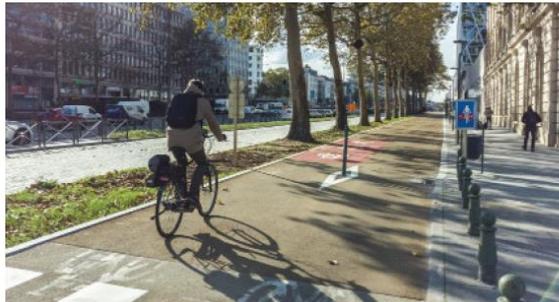


Figure 49 : Référence : liaison entre la rue de la Liberté et le parc Darcy à Dijon (source : Google Maps)

Fiche d'évaluation du projet A3.2

Boulevard Léopold II – Travaux des voiries latérales

Description du projet	Le présent projet prend en compte l'étude globale réalisée précédemment (A.3.1). Il consiste en un réaménagement du boulevard dans le cadre du réseau vélo PLUS. Concrètement, les contre-allées sont requalifiées, afin de créer un axe cyclable continu et de qualité.
Lien entre fiches	A1.6A, A1.6B, A3.1, A3.3, Z4.2
	 <p style="font-size: small;">Figure 51 : Référence – boulevard du Régent, Bruxelles</p>  <p style="font-size: small;">Figure 52 : Collage d'ambiance, vu depuis une contre-allée du boulevard Léopold II</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	L'élargissement de l'espace disponible aux modes actifs et la reconversion des contre-allées permettraient d'améliorer le cadre de vie immédiat des logements situés le long du boulevard.
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Il est attendu que la requalification paysagère du boulevard puisse contribuer à assurer une continuité le long du boulevard et établir des connexions entre le parc Elisabeth et Yser.

Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La mobilité piétonne et cycliste se voit renforcée par le nouveau profil des contre-allées et le nouveau partage de l'espace public en faveur de ces modes.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0/+	Il est attendu que le reprofilage de l'espace entraîne une suppression / réorganisation des parkings. Toutefois cet aspect devra être définis avec les communes et parking.brussels afin de compenser les besoins.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	-	Le projet en supprimant la bande de stationnement le long des façades va impacter l'organisation actuelle des livraisons et des activités logistiques.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	Il est attendu qu'une revalorisation des contre-allées puisse inciter des porteurs de projets à développer des activités économiques aux rez-de-chaussée des immeubles.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Il est attendu que le réaménagement des contre-allées puisse permettre différentes fonctions dans l'espace public, tel que le repos, le jeux, la contemplation, les rencontres, ...
L'espace public est confortable, sécurisant	+	Le réaménagement des contre-allées permet à tous les modes de coexister ; il a un impact positif pour les déplacements des modes doux, en ce sens qu'il sécurise leur déplacement.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au maillage vert local.

Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au développement de la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols pour la plantation d'arbres et au développement d'une végétation herbacée, ...
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	+	Il est attendu que la réalisation d'un nouveau 'chemin des eaux de pluie' puisse mettre en place des systèmes d'infiltration / tamponnage des eaux.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	+	L'élargissement de l'espace disponible aux modes actifs et la reconversion des contre-allées (augmentation de la végétation) permettraient d'améliorer le cadre de vie immédiat des logements situés le long du boulevard.
La végétation est maximisée	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à améliorer localement la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Aménagement vert sur une surface très minérale, et nouveau chemin des eaux de pluie, pouvant contribuer au rafraîchissement lors de périodes de forte chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	L'aménagement d'un espace dédié à la rencontre a comme effet positif de modérer la vitesse des véhicules dans les contre-allées, et fluidifier la circulation, ce qui diminue les nuisances générées par le trafic automobile.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/

Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de la rue de la Lys en l'état actuel. La sécurité et le confort pour les déplacements des modes actifs ne serait pas garantie.

Conclusions

Il est attendu que le projet de réaménagement des contre-allées du boulevard Léopold II ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à renforcer la valeur du boulevard en tant qu'axe de mobilité (plus particulièrement le réseau vélo PLUS) et de zone de rencontre (dans les contre-allées).

Recommandations

Urbanisme :

- Sélectionner les matériaux, les revêtements, le mobilier, ... en cohérence avec les choix effectués pour le réaménagement de la place Simonis ;

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité PMR
- Veiller à la visibilité et lisibilité des arrêts de transports en commun

Fiche d'évaluation du projet A3.3

Boulevard Léopold II – Premières améliorations climatiques et de l'espace public à court terme

Description du projet	<p>Le présent projet vise à mettre en œuvre les premières interventions qui peuvent être réalisées à court terme afin d'atteindre les objectifs de la vision globale (A3.1). Il consiste en un réaménagement du boulevard qui intègre un système de gestion des eaux de pluie, en lien avec la mise en œuvre d'une nouvelle masse végétale. Il prévoit les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégrer de l'espace pour l'eau ; ▪ augmenter la biodiversité ; ▪ développer les espaces ombragés ; ▪ augmenter le confort dans l'espace public et faire de la place pour la rencontre ; ▪ absorber les bruits par de nouvelles masses végétales.
Lien entre fiches	A1.6A, A1.6B, A3.1, A3.2, Z4.2
 <p style="font-size: small;">Figure 53 : Localisation du projet</p>	 <p style="font-size: small;">Figure 54 : Référence – boulevard climatique, Barcelone</p>  <p style="font-size: small;">Figure 55 : Référence – trottoir perméable, Portland</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Il est attendu que le renforcement de la masse végétale puisse favoriser la création d'espaces verts accessibles aux riverains et passants.
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au maillage vert local.
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer au développement de la biodiversité.

Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols pour la plantation d'arbres, le développement d'une végétation herbacée, ...
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	+	Il est attendu que la création d'un 'chemin des eaux de pluie' puisse consister en une mise en évidence de l'eau sous différentes formes (fontaine, noue, ...).
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à désimperméabiliser une partie des sols
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	+	Il est attendu que la réalisation d'un nouveau 'chemin des eaux de pluie' puisse mettre en place des systèmes d'infiltration / tamponnage des eaux.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	+	L'élargissement de l'espace disponible aux modes actifs et la reconversion des contre-allées (augmentation de la végétation) permettraient d'améliorer le cadre de vie immédiat des logements situés le long du boulevard.
La végétation est maximisée	+	Aménagement vert sur une surface très minérale pouvant contribuer à améliorer localement la qualité de l'air.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Aménagement vert sur une surface très minérale, et nouveau chemin des eaux de pluie (présence de l'eau à ciel ouvert), pouvant contribuer au rafraîchissement lors de périodes de forte chaleur.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/

Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

La non-mise en oeuvre du CRU6 impliquerait le maintien de la rue de la Lys en l'état actuel.

Cela impliquerait une perte de bénéfice environnemental vu l'impact largement positif de l'opération, démontré à travers l'analyse (verdurisation, désimperméabilisation des sols, effet d'ombrage, ...).

Conclusions

Il est attendu que le projet de réaménagement des contre-allées du boulevard Léopold II ait un impact positif sur l'environnement des quartiers habités.

Ce projet contribue à inscrire le boulevard dans un réseau vert continu jusqu'à la basilique. Il constitue également l'opportunité d'améliorer le confort thermique de ce dernier, en favorisant les zones ombragées qui apportent de la fraîcheur lors des fortes chaleurs.

Recommandations

Faune et flore :

- Veiller à la compatibilité des plantations proposées avec l'environnement immédiat

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité PMR
- Veiller à la compatibilité avec la livraison des commerces

Microclimat :

- Maximiser la végétation
- Prévoir l'installation de fontaines / petits plans d'eau

1.4 Projets relatifs au pôle 'Belgica' (Z1)

Fiche d'évaluation du projet Z1.1

Avenue Jean Dubrucq 184-198 – Rénovation lourde et transformation des logements sociaux

Description du projet	<p>Depuis sa création (1921 à 1924), cet ensemble d'immeubles d'appartements sociaux n'a connu aucune modification significative. Le bâti est vieillissant et n'est plus adapté aux normes et exigences actuelles (techniques, architecturales, PMR et énergétiques). Une étude de faisabilité est en cours actuellement afin de prévoir une rénovation lourde et complète des bâtiments et abords.</p> <p>En parallèle, le présent projet a pour but d'étudier les potentialités spatiales et programmatiques du site ainsi que leur faisabilité économique. La rédaction du programme permettra de préparer la mission consécutive (mission de service pour la désignation d'un auteur de projet).</p> <p>Les principaux éléments qui composent le projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ restructuration spatiale du site en développant un projet adapté au contexte et à l'esprit originel de la cité, dans un langage architectural contemporain et dans une cohérence d'ensemble ; ▪ définition claire des limites entre les espaces communs et privés ; ▪ amélioration de l'habitabilité dans les espaces extérieurs (publics/privés) tout en tenant compte des problèmes d'accessibilité et de sécurisation du site. ▪ aménagement des espaces communs non bâtis comme espace de rencontre entre les habitants du site et du quartier. ; ▪ activation des rez-de-chaussée par l'aménagement d'espaces communs pour les habitants (salle communautaire à destination d'activités diverses pour les habitants, crèche, commerce, maison des jeunes, ASBL ou autre suggestion estimée pertinente par l'auteur de projet).
Lien entre fiches	A.1.1



Figure 56 : Localisation du projet



Figure 57 : Vues du site en situation existante

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public ou celui-ci favorise l'interaction avec le bâti	+	L'aménagement d'espaces communs prévus au projet (salle communautaire, crèche, petit commerce, maison des jeunes, ...) a un effet positif sur le rapport entre le bâti et l'espace public, en ce sens qu'il permet l'activation des rez-de-chaussée.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	La requalification des espaces communs non bâtis est de nature à favoriser la vitalité sociale du lieu, et leur appropriation par les habitants.
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La redéfinition physique des limites entre espaces communs et privés (cours, accès, locaux deux-roues, ...) est de nature à contribuer au confort des déplacements des piétons et cyclistes.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/

Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	De par l'implantation d'un petit équipement (de type crèche, maison des jeunes, ASBL, ...) le projet répond aux besoins locaux.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	De par l'implantation d'un petit commerce et/ou équipement au rez-de-chaussée, le projet rencontre l'objectif de mixité.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	-	Le projet ne prévoit à priori pas de mixité au niveau des typologies de logements (logements sociaux). Il ne rencontre pas l'objectif de diversité sociale.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	L'aménagement des espaces communs non bâtis comme espace de rencontre entre les habitants du site et du quartier favorise des activités de type barbecue, jeux des enfants, ...
L'espace public est confortable, sécurisant	+	De par la requalification des abords, le projet permet d'assurer le sentiment de sécurité des habitants, de prévenir les problèmes de vandalisme et d'incivisme, et de garantir l'accès aux PMR.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	+	De par la rénovation totale des bâtiments, et le renouvellement de l'ensemble des techniques spéciales (notamment chaufferie), le projet limite les risques de pollution du sol (par le mazout de chauffage par ex.).
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/

Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	+	De par le renouvellement de l'ensemble des techniques spéciales (notamment ventilation), le projet limite les risques de nuisance des activités du rez sur les logements.
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	+	De par l'implantation des logements aux étages, le projet permet de limiter les nuisances générées par les activités du rez-de-chaussée (équipement, commerce, salle communautaire, ..).
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel.

Cela impliquerait une dégradation du bâti et des techniques (chauffage, ventilation, ...). Le cadre de vie serait également impacté (abords peu qualitatifs).

Conclusions

Cette rénovation lourde est jugée cohérente et bénéfique pour l'environnement local du quartier considéré. Le bâtiment de logements rénové a un impact positif dans le domaine de l'être humain (conformité aux normes de sécurité actuelles, accessibilité PMR), de l'énergie (performance énergétique), et dans le domaine de l'urbanisme et du paysage (requalification des abords, rénovation des façades).

Recommandations

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité des PMR

Faune et flore :

- Végétaliser les abords (pleine terre, bacs, ...)

Gestion des eaux :

- Mettre en place un système de gestion des eaux à la parcelle (noue infiltrante plate qui sert aussi de terrain de jeux, repos, ...)

Microclimat :

- Prévoir une petite fontaine, plan d'eau dans les abords communs

Fiche d'évaluation du projet Z1.2
Avenue Jean Dubrucq 172-178 – Création d'un immeuble mixte – volets 'équipement ISP' et 'liaison rue / L28'

Description du projet	Les objectifs du projet sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un centre d'insertion socioprofessionnelle au sein du bâtiment actuel ▪ Créer une connexion modes actifs entre l'avenue Jean Ducbrucq et le Parc L28
Lien entre fiches	A1.1, Z1.2B
 <p>Figure 58 : Localisation du projet</p>	 <p>Figure 59 : Référence - COOP, Anderlecht</p>  <p>Figure 60 : Vue de la façade en situation existante</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public, ou celui-ci favorise l'interaction avec le bâti	+	De par l'implantation d'un centre de formation et la création d'une connexion entre le parc L28 et la rue Jean Dubrucq, le projet favorise l'interaction entre l'espace public et le bâti.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	De par la création d'une connexion modes doux entre la rue Jean Dubrucq et le parc de la L28, le projet rencontre l'objectif visé.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	De par la création d'une connexion modes doux entre la rue Jean Dubrucq et le parc de la L28, le projet rencontre l'objectif visé.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	De par la création d'un centre de formation, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	De par la création d'un centre de formation destiné à un public composé de personnes ne disposant pas du diplôme de secondaire inférieure, ainsi que les métiers visés par cette formation (travail sur chantier), le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Connexion vers la promenade de la L28
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/

Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/

Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/
--	---	---

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, déchets au sol, ...).

Il s'ensuivrait également une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif dans les domaines social et économique, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

Le projet aura un impact positif dans les domaines social et économique, en ce sens qu'il permet de lutter contre la précarité, de favoriser l'accueil et l'accompagnement des groupes cibles les plus fragilisés. En outre, il favorise l'insertion socioprofessionnelle dans des filières porteuses d'emploi, particulièrement celles en lien avec l'aménagement du territoire et le logement (travail sur chantier, ...).

Il constitue également l'opportunité de renforcer le maillage des modes actifs, en connectant l'avenue Dubrucq avec la promenade de la L28, par la création d'un passage réservé aux piétons et vélos.

Recommandations

Mobilité :

- Améliorer l'accessibilité PMR

Fiche d'évaluation du projet Z1.2
Avenue Jean Dubrucq 172-178 – Création d'un immeuble mixte - Volet 'logements publics'

Description du projet	<p>Le projet consiste en une surélévation du bâtiment existant en ajoutant un étage à front de rue et deux du côté du parc de la L28.</p> <p>Les objectifs du projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir des logements adaptés à la typologie des ménages de la zone (logements sociaux) - Développer d'autres formes d'habitat social (espaces communs, logements reconvertis, etc.). - Développer des locaux vélos sécurisés pour les logements en général et notamment pour le parc public existant
-----------------------	---

Lien entre fiches	A1.1, Z1.2A
-------------------	-------------



Figure 61 : Localisation du site



Figure 62 : Référence – Didden Village, Rotterdam

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	De par l'implantation de locaux vélos sécurisés pour les logements, le projet contribue à assurer le confort des cyclistes.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	+	Le développement de différentes formes d'habitat social (espaces communs, logements reconvertis, etc.) permet de rencontrer un objectif de diversité typologique.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/

Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	La bande boisée du parc de la L28 sépare l'immeuble de la ligne de chemin de fer et crée une zone tampon en situation existante, permettant d'isoler les logements du bruit du train.
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, déchets au sol, ...).

Il s'ensuivrait également une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact social positif, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

Le projet a un impact positif dans les domaines social et économique principalement, en ce sens qu'il apporte une réponse aux besoins en logements sociaux dans le périmètre du CRU.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des logements et locaux annexes aux PMR

1.5 Projets relatifs au pôle 'Simonis' (Z.2)

Fiche d'évaluation du projet Z.2.1

Pont de Jette - Construction d'un nouvel immeuble mixte – Equipement de santé mentale et logements publics aux étages

Description du projet	<p>Le projet prévoit le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un équipement lié à la santé mentale au rez-de-chaussée - des logements aux étages, adaptés à la typologie des ménages de la zone (social locatif et l'accession à la propriété (CLTB)) - le développement d'autres formes d'habitat social (espaces communs, logements reconvertibles, etc.). - des locaux vélos sécurisés pour les logements
Lien entre fiches	A.1.1, A.1.3, A.1.5
 <p>Figure 63 : Localisation du projet</p>	 <p>Figure 64 : Référence – Navez House, Schaerbeek</p>  <p>Figure 65 : Référence – Huis aan 't laar, Zoersel</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	La présence d'un petit équipement au rez-de-chaussée de l'immeuble est de nature à favoriser l'interaction entre l'espace de la rue et l'espace bâti.

Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	La création d'un équipement en lien avec la santé mentale permet de répondre positivement à l'objectif visé.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Il est attendu que la création d'un équipement puisse favoriser la création d'emplois en vue de la gestion de ce dernier.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	+	Le développement de différentes formes d'habitat social (espaces communs, logements reconvertis, etc.) permet de rencontrer un objectif de diversité typologique.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/

Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	+	De par la requalification de la parcelle, et la suppression des activités existantes de garage, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	+	L'implantation des logements aux étages de l'immeuble favorise leur éloignement des sources potentielles de bruit (trafic, livraisons, exploitation de l'équipement)
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	La bande boisée qui sépare la rue de la Lys du chemin de fer crée une zone tampon en situation existante, permettant d'isoler les logements du bruit du train.
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/

Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/
--	---	---

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien des garages en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, déchets au sol, absence de contrôle social, ...).

Il s'ensuivrait également une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif en matière de logement et d'équipement, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

Il est attendu que ce projet ait un impact positif sur l'occupation du sol, le paysage urbain et le cadre de vie du quartier puisqu'il vise à reconvertir une parcelle bâtie de manière peu qualitative (dent creuse), aujourd'hui occupée par des garages.

Ce projet permettra d'aménager un bâtiment 'délaisé' et d'ainsi traiter l'immeuble d'angle et sa relation avec l'espace public du pont de Jette.

D'autres effets positifs sont attendus par la mise en œuvre de l'intervention : elle permettra de créer des logements adaptés aux besoins de la population, ainsi qu'un équipement de santé mentale.

Par ailleurs, le nouveau bâtiment au travers d'un nouvel équipement et de nouveaux logements s'accompagnera de flux supplémentaires. La localisation privilégiée du site (proximité Simonis, L28) sera favorable au développement des déplacements en modes actifs et/ou en transports en commun. Ces modes devront être valorisés au sein même du projet qui lui-même devra s'intégrer aux nouveaux cheminements envisagés dans le cadre du présent CRU.

Par ailleurs, il sera nécessaire de limiter l'impact du stationnement (principalement en lien avec le nouvel équipement) et des flux de véhicules à destination/origine du bâtiment sur les voiries environnantes.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR
- Prévoir un emplacement en voirie pour les livraisons de l'équipement

Gestion des ressources et des déchets :

- Mener une réflexion sur l'utilisation de matériaux facilement démontables et réutilisables
- Organiser l'espace du rez de façon à ce que l'équipement soit convertible
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z.2.2
Rue de l'Armistice – Construction d'un nouvel immeuble mixte –
Infrastructure de stationnement et réparation vélo – Logements publics
aux étages

Description du projet	<p>Le projet prévoit le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un parking vélo public - un équipement au rez-de-chaussée de type atelier de réparation de vélos - des logements aux étages, adaptés à la typologie des ménages de la zone (social locatif et l'accession à la propriété (CLTB)) - le développement d'autres formes d'habitat social (espaces communs, logements reconvertis, etc.).
-----------------------	---

Lien entre fiches	A.1.1, A.1.3, A.1.5
-------------------	---------------------



Figure 66 : Localisation du projet



Figure 67 : Référence - rez actif, Saclay

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	La présence d'un petit équipement au rez-de-chaussée de l'immeuble est de nature à favoriser l'interaction entre l'espace de la rue et l'espace bâti.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La création d'un parking vélos public est de nature à favoriser le confort des cyclistes.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	La création d'un équipement en lien avec la réparation de vélo permet de répondre positivement à l'objectif visé.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	L'implantation d'un atelier de réparation de vélo au rez-de-chaussée répond à l'objectif visé de mixité.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Il est attendu que la création d'un équipement puisse favoriser la création d'emplois en vue de la gestion de ce dernier.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	+	Le développement de différentes formes d'habitat social (espaces communs, logements reconvertis, etc.) permet de rencontrer un objectif de diversité typologique.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/

Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	+	De par la requalification de la parcelle, et la suppression de la fonction existante de parking (risque de pollution aux hydrocarbures), le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	+	L'implantation des logements aux étages de l'immeuble favorise leur éloignement des sources potentielles de bruit (trafic, livraisons, exploitation de l'équipement).
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	-	Les logements sont directement exposés au risque de nuisance sonore liée à la présence de la voie ferrée.
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de la parcelle en l'état actuel.

Cela impliquerait une dégradation de la qualité du cadre de vie par le maintien d'un terrain inoccupé pouvant être sujet à des incivilités (tags, déchets au sol, ...).

Conclusions

Il est attendu que ce projet ait un impact positif sur l'occupation du sol, le paysage urbain et le cadre de vie du quartier puisqu'il vise à reconverter une parcelle inoccupée et laissée à l'abandon.

Ce projet permettra d'aménager un espace peu utilisé, de refermer le front bâti et donner une plus grande cohérence à l'îlot.

D'autres effets positifs sont attendus par la mise en œuvre de l'intervention : elle permettra de créer des logements adaptés aux besoins de la population, ainsi qu'un équipement en lien avec la pratique du vélo.

Par ailleurs, le nouveau bâtiment au travers d'un nouvel équipement (atelier vélo) et de nouveaux logements s'accompagnera de flux supplémentaires. La localisation privilégiée du site (proximité Simonis, L28) sera favorable au développement des déplacements en modes actifs et/ou en transports en commun. Ces modes seront valorisées au sein même du projet qui lui-même intégrera un parking vélo public.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR
- Prévoir un emplacement en voirie pour les livraisons de l'équipement

Environnement sonore :

- Isoler correctement les logements de façon à limiter les nuisances liées à la présence du chemin de fer

Gestion des ressources et des déchets :

- Mener une réflexion sur l'utilisation de matériaux facilement démontables et réutilisables
- Organiser l'espace du rez de façon à ce que l'équipement soit convertible
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z.2.3 Usine Godiva - Revalorisation de la façade

Description du projet	La façade Godiva est un des traits principaux du visage de Simonis. Son apparence actuelle n'est pas celle d'origine ; le bardage métallique et le soubassement en pierre en bleu ont été ajoutés à la fin du XXe siècle. La mise à jour de la façade d'origine permettrait de renouveler l'image de la place Simonis et de l'entreprise Godiva.
Lien entre fiches	A.1.1, A.1.6.A, A.1.6.B, A.1.7
	
Figure 68 : Localisation du projet	Figure 69 : Dessin et photographie historique de la façade

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Il est attendu que la rénovation de la façade puisse créer du lien entre le bâti et les activités de l'usine, et l'espace public.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/

Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	La rénovation de la façade de l'usine permet de remettre en valeur l'activité productive en centre-ville.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		

Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de la façade en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation de cette dernière et l'augmentation du sentiment d'insécurité.

Cela constituerait également une occasion manquée de revaloriser cette façade visible depuis le pôle Simonis.

Conclusions

Il est attendu que ce projet ait un impact positif sur le paysage urbain et le patrimoine puisqu'il vise à rénover la façade d'une manufacture présente historiquement sur le site.

La rénovation de la façade permettra de créer du lien entre le bâti et les activités de l'usine, et l'espace public, et dès lors contribuera à l'activation de ce dernier.

Un second impact positif concerne le domaine du patrimoine, étant donné que le projet constitue l'opportunité d'une remise en valeur de l'activité productive en centre-ville.

Recommandations

Patrimoine :

- Veiller à utiliser des matériaux de façade compatibles avec le contexte et le bâti environnant, tout en préservant l'esprit d'origine de la façade

Fiche d'évaluation du projet Z2.4

Place Eugène Simonis 11-13 – Construction d'un équipement socio-culturel d'ampleur régionale

Description du projet	Le projet consiste à développer un équipement de type socioculturel, qui pourrait permettre à la population de se rencontrer, en misant notamment sur la jeunesse, à l'image du centre Bronks (théâtre jeune public à Bruxelles). Le projet prévoit que la commune de Koekelberg lance un appel à manifestation d'intérêt pour les associations ou les institutions, afin qu'elles participent à la codéfinition d'un nouveau centre socioculturel.
Lien entre fiches	A.1.6.A, A.1.6.B, A.3.1, A.3.2, A.3.3
	
Figure 70 : Localisation du projet	Figure 71 : Référence – théâtre jeune public à Bruxelles

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	De par la création d'un équipement, le projet rencontre l'objectif visé.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	De par la requalification de la friche, le projet permet de contribuer à la qualité de l'espace public.
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/

Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	La création d'un équipement socio culturel à vocation métropolitaine répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	La création d'un équipement assure une mixité à l'échelle de l'îlot.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Il est attendu que la création d'un équipement puisse favoriser la création d'emplois en vue de la gestion de ce dernier.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	+	La requalification de la friche contribue à améliorer le sentiment de sécurité des passants (contrôle social).
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	-	L'urbanisation de la parcelle entraîne la perte des surfaces engazonnées actuelles existantes sur le site.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	-	L'urbanisation de la parcelle entraîne la perte des surfaces perméables actuelles.

Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	-	L'urbanisation de la parcelle entraîne la perte des surfaces perméables actuelles.
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	-	L'urbanisation de la parcelle entraîne la perte des surfaces engazonnées actuelles existantes sur le site.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de la parcelle en l'état actuel. Cela permettrait le maintien de la friche verdurisée, pouvant servir d'abri à la petite faune locale.

Cela impacterait toutefois le cadre de vie et notamment la qualité paysagère du site, étant donné la présence d'une dent creuse.

Conclusions

Il est attendu que le projet de construction du nouvel équipement culturel au niveau du pôle Simonis, puisse avoir un impact positif sur l'environnement du quartier s'il répond aux besoins réels des associations culturelles locales, s'il permet une bonne articulation (visuelle) avec les bâtiments voisins, s'il permet un traitement plus qualitatif de la parcelle et de sa relation à l'espace public.

Mettre en œuvre cette intervention induira par ailleurs des effets plus négatifs en raison de la perte directe d'espaces verts et de surfaces perméables. Ce projet contribuerait donc à l'artificialisation du territoire.

Par ailleurs, le nouveau bâtiment en densifiant la zone s'accompagne de flux supplémentaires. La localisation privilégiée du site sera favorable à l'usage des transports en commun et des modes actifs.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Gestion des ressources et des déchets :

- Mener une réflexion sur l'utilisation de matériaux facilement démontables et réutilisables
- Organiser les espaces de façon à ce qu'ils soient reconvertibles
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z2.5 Rue Herkoliers 92 – Reconversion du garage

Description du projet	<p>Le projet prévoit le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rez commercial qui pourra animer la place Simonis sud rénovée (A1.6.B) - des logements aux étages - un jardin dans le prolongement du potager pour compenser la perte de surface des potagers existants suite à la mise en œuvre de cyclostrade L28.
Lien entre fiches	A.1.1, A.1.6.A, A.1.6.B
	
Figure 72 : Localisation du projet	Figure 73 : Situation actuelle

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	La présence d'un commerce au rez-de-chaussée de l'immeuble est de nature à favoriser l'interaction entre l'espace de la rue et l'espace bâti.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/

Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	La présence d'un commerce au rez-de-chaussée permet de répondre positivement à l'objectif visé.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Il est attendu que la création d'un commerce puisse favoriser la création d'emplois dans le domaine de la vente.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	La typologie des logements n'est pas connue à ce stade.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Il est attendu que la création d'un jardin (en lien avec les potagers existants) puisse favoriser le développement de la biodiversité.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	La création d'un jardin, et donc la désimperméabilisation d'une partie de la parcelle, répond positivement à l'objectif visé.

Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	+	La création d'un jardin, et donc la désimpermeabilisation d'une partie de la parcelle, répond positivement à l'objectif visé.
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	La création d'un jardin répond positivement à l'objectif visé.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	La création d'un jardin répond positivement à l'objectif visé.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	+	La localisation des logements aux étages permet de les éloigner des nuisances sonores éventuelles générées par la présence du commerce (livraison, ...).
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	-	Les logements sont directement exposés au risque de nuisance sonore liée à la présence de la voie ferrée.
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, déchets au sol, absence de contrôle social ...).

Il s'ensuivrait également une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact socio-économique positif, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

Il est attendu que ce projet ait un impact positif sur l'occupation du sol, le paysage urbain et le cadre de vie du quartier puisqu'il vise à reconvertir une parcelle bâtie de manière peu qualitative, aujourd'hui occupée par un garage.

Ce projet permettra d'aménager un espace peu utilisé et d'ainsi traiter l'immeuble d'angle et sa relation avec l'espace public du pôle Simonis.

D'autres effets positifs sont attendus par la mise en œuvre de l'intervention : elle permettra de créer des logements adaptés aux besoins de la population, ainsi qu'un petit commerce de proximité.

Par ailleurs, le nouveau bâtiment au travers de nouveaux logements s'accompagnera de flux supplémentaires. La localisation privilégiée du site (proximité Simonis, L28) sera favorable au développement des déplacements en modes actifs et/ou en transports en commun. Ces modes devront être valorisées au sein même du projet qui lui-même devra s'intégrer aux nouveaux cheminements envisagés dans le cadre du présent CRU.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR
- Prévoir un emplacement en voirie pour les livraisons du commerce

Gestion des eaux :

- Mettre en place un système de gestion des eaux sur la parcelle (notamment récupération de l'eau de pluie pour arrosage jardins et potagers)

Environnement sonore :

- Prévoir une isolation acoustique correcte et/ou implanter les logements de façon à ce que chacun dispose d'une façade calme

Gestion des ressources et des déchets :

- Mener une réflexion sur l'utilisation de matériaux facilement démontables et réutilisables
- Organiser l'espace commercial de façon à ce qu'il soit reconvertible
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

1.6 Projets relatifs au pôle 'Osseghem-Victoria' (Z3)

Fiche d'évaluation du projet Z3.1 Tours Gandhi - Reconversion et extension des rez-de-chaussée

Description du projet	<p>Le projet consiste à rénover les rez-de-chaussée et à intégrer dans les socles des programmes publics actifs, imaginés en collaboration avec les habitants.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénover les logements - améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public - activer les rez-de-chaussée - penser une stratégie énergétique spécifique 	
Lien entre fiches	A.1.1, A.2.2.B	
 <p>Figure 74 : Localisation du projet</p>	 <p>Figure 75 : Vue en situation existante</p>	 <p>Figure 76 : Référence – deFlat, Amsterdam</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	La présence d'un local destiné à un équipement/service au rez-de-chaussée de l'immeuble est de nature à favoriser l'interaction entre l'espace de la rue et l'espace bâti.

Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	La présence d'un équipement pensé par les habitants permet de répondre positivement à l'objectif visé.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	+	L'activation des rez-de-chaussée des tours permet de répondre à l'objectif visé en améliorant le contrôle social (présence en journée, soirée, ...).
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/

Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/

Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien des rez-de-chaussée en l'état actuel.

Il s'ensuivrait une dégradation des façades du rez-de-chaussée et l'augmentation du sentiment d'insécurité.

Conclusions

Il est attendu que ce projet ait un impact positif sur le cadre de vie du quartier puisqu'il vise à reconvertir le rez-de-chaussée des tours de logements.

Ce projet permettra d'activer le rez-de-chaussée et d'ainsi améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public pour les habitants et passants (contrôle social).

D'autres effets positifs sont attendus par la mise en œuvre de l'intervention : la rénovation des logements est l'occasion de penser une stratégie énergétique spécifique afin de diminuer les consommations et les émissions de polluants dus au chauffage, à la ventilation, ...

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Gestion des ressources et des déchets :

- Mener une réflexion sur l'utilisation de matériaux facilement démontables et réutilisables
- Penser l'aménagement des rez de manière à ce qu'ils soient modulables, reconvertibles en vue d'un possible changement d'affectation

Fiche d'évaluation du projet Z3.2

Îlot Neep-Stepman-Ganshoren - Masterplan sur l'ensemble du site

Description du projet	<p>Le projet vise à réaliser une étude globale de redéveloppement de l'îlot, en collaboration avec les différents acteurs concernés (commune, centre sportif, crèche, ludothèque).</p> <p>Le programme se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des logements sous différentes formes - des locaux communautaires - un deuxième centre sportif de la même surface que le centre Victoria - des services - des bureaux - un espace public structuré qui formerait une liaison douce entre les rues Jules Debecker et François Hellinckx - mener une réflexion sur les parkings dans la zone
-----------------------	--

Lien entre fiches	A.1.1, Z.3.3, Z.3.4.A, Z.3.4.B, Z.3.4.C, Z.3.4.D
-------------------	--



Figure 77 : Localisation du projet



Figure 78 : Collage d'ambiance depuis la future cyclostrade

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Les différents commerces, services, équipements prévus au projet permettront de répondre positivement à l'objectif visé.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	+	Il est attendu que la requalification de l'îlot, et notamment le réaménagement des abords, puisse rencontrer l'objectif visé.

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Le réaménagement du site permettra une 'refonte' des abords, contribuant ainsi positivement à ouvrir l'îlot sur le quartier.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	De par la refonte du site sous la forme d'un espace public restructuré et centré sur les modes actifs, le projet améliore le confort de déplacement pour ces derniers.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	+	Il est attendu que la réflexion globale menée sur les parkings du site puisse contribuer positivement à l'objectif visé, en rationalisant ceux-ci, et en tenant compte des besoins réels des utilisateurs actuels (centre sportif, crèche, ...) et futurs.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	+	
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Il est attendu que les différents équipements et services prévus sur le site, choisis en collaboration avec les acteurs et riverains, puisse répondre à l'objectif visé.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	De par l'implantation de bureaux, de services, ... le projet répond à l'objectif de mixité.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Les différentes fonctions prévues sur le site (bureaux, commerces, services, équipements) permettront de créer de l'emploi.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	+	En prévoyant du logement sous différentes formes, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	+	Il est attendu que l'implantation d'un équipement de type centre sportif, et les activités extérieures qui y sont associées, répondent à l'objectif visé.
L'espace public est confortable, sécurisant	+	La requalification de l'îlot contribue à améliorer le sentiment de sécurité des passants (contrôle social).
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	+	Connexion vers la promenade verdurisée de la L28

Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/

Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de l'îlot en l'état actuel. Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif, comme démontré à travers l'analyse. Notamment, la qualité paysagère du lieu ne serait pas améliorée.

Conclusions

Il est estimé que le programme mixte (logements/commerces/équipements/bureaux) constitue une opportunité positive pour la revalorisation de l'îlot.

Le projet est localisé en bordure de la L28 et propose une accessibilité privilégiée depuis la future cyclostrade. Les modes actifs pourront être mis en valeur en offrant une connexion directe à cet axe verdurisé.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Faune et flore :

- Intégrer au masterplan une réflexion paysagère et de développement de la biodiversité

Sols :

- Intégrer au masterplan une réflexion sur la désimperméabilisation et la restauration des sols

Gestion des eaux :

- Intégrer au masterplan une réflexion sur la gestion des eaux sur le site : BO à ciel ouvert de type noue, récupération des eaux pour les sanitaires, l'arrosage, ...

Environnement sonore :

- Prévoir une isolation acoustique correcte et/ou implanter les logements de façon à ce que chacun dispose d'une façade calme

Gestion des ressources et des déchets :

- Mener une réflexion sur l'utilisation de matériaux facilement démontables et réutilisables
- Organiser l'espace commercial de façon à ce qu'il soit reconvertible
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z3.3
Rue de Ganshoren – Construction d'un nouveau centre sportif et d'un espace polyvalent

Description du projet	<p>Le centre sportif Victoria actuel est saturé. Le projet consiste dès lors à créer un deuxième centre sportif, et ainsi créer un pôle sportif intégré et cohérent.</p> <p>Le programme se compose des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une salle omnisport avec un terrain de basket (28x15) ou deux de volley (18x9) ou quatre de badminton - des gradins (capacité 200 personnes) - 4 vestiaires pour les joueurs et 2 pour les arbitres - un local technique, un local de rangement et un local d'accueil. - une salle de fête attenante avec cuisine - un espace parking <p>L'implantation du bâtiment prendra en compte les enjeux d'infiltration d'eau de pluie dans une zone où la nappe phréatique est proche de la surface.</p>
-----------------------	--

Lien entre fiches	A.1.1, Z.3.2
-------------------	--------------



Figure 79 : Localisation du projet



Figure 80 : Référence – Leutschenbach School, Zurich



Figure 81 : Référence – équipement extérieur, Sydney

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	De par la fonction prévue au projet, à savoir un équipement public, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	-/0	A ce stade, il n'est pas précisé si les emplacements de parkings sont prévus en voirie ou hors voirie. Il s'agira de favoriser les emplacements en sous-sol dans la mesure du possible.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	De par l'affectation de centre sportif prévu, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Il est attendu que l'exploitation du centre sportif puisse nécessiter la création d'emplois afin d'en assurer la gestion.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts		/

Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/

Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien de la parcelle en l'état actuel. Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif dans les domaines social et économique, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

La réalisation du centre sportif permet de réaménager un espace peu qualitatif aujourd'hui tout en jouissant de la vue paysagère sur la future cyclostade de la L28.

La réalisation de l'équipement sportif permet de répondre à un besoin identifié par la commune, étant donné la saturation du centre sportif Victoria.

Cet équipement crée une fonction nouvelle qui pourra être génératrice de déplacements supplémentaires. La logique et la finalité même du projet (équipement sportif), sa localisation à proximité d'un arrêt de transports en communs et en bordure de la future cyclostrade de la L28 laisse à penser que les modes actifs et transports en communs seront principalement utilisés.

En outre, la réalisation de ce projet doit aller de pair avec la pacification des voiries et traversées adjacentes afin de garantir la sécurité du lieu.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Gestion des ressources et des déchets :

- Mener une réflexion sur l'utilisation de matériaux facilement démontables et réutilisables
- Organiser l'espace de façon à ce qu'il soit reconvertible
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z3.4A
Îlot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue du Neep 31

Description du projet	Le projet prévoit un développement mixte, précédé d'une phase d'occupation temporaire d'une partie des bâtiments de cette parcelle qui sont à priori sous-utilisés par l'atelier communal. La phase d'occupation temporaire doit servir à alimenter la réflexion sur le programme à venir.
-----------------------	--

Lien entre fiches	A.1.1, Z.3.2, A.2
-------------------	-------------------



Figure 82 : Localisation du projet



Figure 83 : Référence – La Serre, Ixelles



Figure 84 : Référence – Le Polygone, Rennes

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Les fonctions mixte et d'occupation temporaire sont de nature à favoriser les interactions entre l'espace de la rue et l'espace du bâti.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/

Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Étant donné que le programme sera conçu en collaboration avec les riverains désireux de s'investir dans l'occupation temporaire des lieux, le projet répond aux besoins locaux.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	A ce stade, aucune information n'est disponible quant aux différents fonctions qui seront implantées dans le bâtiment. Il est toutefois attendu que le programme, qui se veut 'mixte', réponde à l'objectif visé.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/

Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, dégradation de la façade et impact visuel ...).

Conclusions

Il est attendu que ce projet ait un impact positif sur le paysage urbain puisqu'il vise à assurer une occupation temporaire dans un bâtiment aujourd'hui sous-utilisé et donc potentiellement sujet à la dégradation

Ce projet permettra d'occuper un bâtiment 'délaissé' et de mener une réflexion sur le devenir de l'immeuble.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Environnement sonore :

- Isoler correctement les logements situés du côté de la voie ferrée ; la bande boisée qui sépare le site du projet de la L28 pourra toutefois contribuer à atténuer les nuisances (effet écran)

Gestion des ressources et des déchets :

- Mettre en œuvre des matériaux facilement démontables et récupérables ;
- Penser les espaces de façon à ce qu'ils soient modulables
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z3.4B Îlot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue Stepman 19-23

Description du projet	<p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des logements aux étages ▪ un espace communautaire à l'arrière qui pourrait être en contact ou non avec le Centre Sportif Victoria ▪ une fonction de service, commerciale ou communautaire au rez-de-chaussée
Lien entre fiches	Z.3.2
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Figure 85 : Localisation du projet</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Figure 86 : Référence de façade en lien avec son contexte – De Lork, Saint-Gilles</p> </div> </div>	

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	De par la fonction de service, commerciale ou communautaire au rez-de-chaussée, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/

Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Les espaces communautaires prévus permettront de répondre aux besoins du quartier (équipement polyvalent qui permet d'organiser diverses activités).
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	De par la présence d'une fonction de service, commerciale au rez-de-chaussée, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Il est attendu que la fonction de service ou de commerce puisse contribuer à créer de l'emploi nécessaire à son exploitation.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	Aucune information n'est disponible à ce stade sur les typologies de logements envisagées.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	À priori le projet de requalification de la parcelle ne prévoit pas de création de surfaces perméables.
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/

Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	+	Possibilité d'orienter les logements du côté de la rue Stepman, qui n'est pas considéré comme un axe de circulation bruyant, selon le cadastre de multi exposition au bruit de BE.
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, ...).

Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif dans les domaines social et économique, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

La rénovation du bâtiment permet la création de logements, d'un espace communautaire et d'une fonction de service ou commerciale au rez, ce qui contribue à répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic.

En outre, le projet en créant de nouveaux logements et en densifiant la zone s'accompagne de flux supplémentaires. La localisation privilégiée du site à proximité de la cyclostrade L28 notamment sera favorable au développement des déplacements en modes actifs. Ces modes devront être valorisées au sein même du projet.

Du point de vue de l'urbanisme, le projet a un impact positif en ce sens qu'il permet, via l'implantation d'une fonction d'accueil du public au rez-de-chaussée de l'immeuble, d'activer la relation entre l'espace de la rue et l'espace du bâti, et ainsi dynamiser l'espace public.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Gestion des ressources et des déchets :

- Mettre en œuvre des matériaux facilement démontables et récupérables ;
- Agencer l'espace du rez-de-chaussée de façon à pouvoir le moduler pour un éventuel changement d'affectation
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z3.4C
Îlot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue Stepman 13

Description du projet	<p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des logements de transit (entre 6 et 9 appartements) - un espace polyvalent <p>Une attention particulière doit être apportée sur la réflexion d'intégration de ce site dans l'intervention globale sur l'îlot.</p>
Lien entre fiches	Z.3.2
	
Figure 87 : Localisation du projet	Figure 88 : Référence – logements de La Poste, Paris

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	0	/
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/

Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	+	De par le type de logement prévus (de transit), le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/

Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	+	Possibilité d'orienter les logements du côté de la rue Stepman, qui n'est pas considéré comme un axe de circulation bruyant, selon le cadastre de multi exposition au bruit de BE.
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, ...).

Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif dans les domaines social et économique, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

La rénovation du bâtiment permet la création de logements de transit, et d'un espace polyvalent, ce qui contribue à répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic.

En outre, le projet en créant de nouveaux logements et en densifiant la zone s'accompagne de flux supplémentaires. La localisation privilégiée du site à proximité de la cyclostrade L28 notamment sera favorable au développement des déplacements en modes actifs. Ces modes devront être valorisées au sein même du projet.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Gestion des ressources et des déchets :

- Mettre en œuvre des matériaux facilement démontables et récupérables ;
- Agencer l'espace du rez-de-chaussée de façon à pouvoir le moduler pour un éventuel changement d'affectation
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z3.5

Chaussée de Gand 339-341 – Ressourcerie et hub logistique

Description du projet	<p>La Commune de Molenbeek développe actuellement un projet d'économie circulaire qui vise à stocker des matériaux issus des différents chantiers communaux en vue d'un réemploi lors de la réalisation d'autres projets communaux ou privés. Un projet pilote est actuellement en cours avec un subside du contrat de rénovation urbaine Gare de l'Ouest (CRU3).</p> <p>Le projet consiste à réaffecter le site au stockage des matériaux, combiné avec des formations sur la revalorisation des matériaux et de l'information destinée aux entrepreneurs locaux et à la population.</p>	
Lien entre fiches	A.1.1, A.1	
 <p style="font-size: small;">Figure 89 : Localisation du projet</p>	 <p style="font-size: small;">Figure 90 : Référence – Rotor DC, Anderlecht</p>	

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	De par la mise en place d'un guichet informatif destiné aux entrepreneurs locaux et à la population, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/
Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/

Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Il est attendu que la création d'un lieu de stockage de matériaux en vue de leur réutilisation, nécessite la création d'emploi en vue de sa gestion.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	0	/
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/
Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/

Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	+	Le programme du projet (stockage de matériaux utilisés en vue d'une réutilisation) répond à l'objectif visé, et inscrit le projet dans une démarche d'économie circulaire.
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	+	Le programme du projet (stockage de matériaux utilisés en vue d'une réutilisation) répond à l'objectif visé, et inscrit le projet dans une démarche d'économie circulaire.

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, déchets au sol, ...).

Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif dans les domaines social et économique, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

Le principal impact positif de ce projet concerne les domaines social et économique, via la création d'emploi, le soutien aux initiatives économiques, la stimulation d'initiatives locales, ... Il s'inscrit également dans une démarche d'économie circulaire et a ainsi un impact positif dans le domaine de la gestion des ressources et des déchets.

Du point de vue de l'urbanisme, le projet a un impact positif en ce sens qu'il permet, via l'implantation d'une fonction d'accueil du public au rez-de-chaussée de l'immeuble (guichet informatif destiné aux entrepreneurs locaux et à la population), d'activer la relation entre l'espace de la rue et l'espace du bâti, et ainsi dynamiser l'espace public.

Recommandations

Mobilité :

- Prévoir les emplacements suffisants pour les livraisons et l'enlèvement de matériaux

Fiche d'évaluation du projet Z3.6 Site Delhaize – Création d'une maison de l'emploi

Description du projet	<p>Une Maison de l'Emploi a pour but de regrouper plusieurs partenaires du plan communal pour l'emploi sous un même toit pour mieux travailler ensemble et fournir un service de meilleure qualité.</p> <p>Les Maisons de l'Emploi proposent des services accessibles, des ateliers, des séances d'information et des entretiens individuels avec des conseillers référents. Un tel programme offre des conseils et de l'accompagnement, des offres d'emploi, des informations sur les métiers et des outils pour la recherche d'emploi.</p> <p>En synergie avec la reconversion du site Delhaize, sur lequel il est prévu de maintenir des activités économiques, ce projet à initier entend améliorer les interactions entre les services travaillant sur la question de l'emploi et leur fonctionnement, ainsi que développer le tissu économique local.</p>
Lien entre fiches	/
 <p>Figure 91 : Localisation du projet</p>	 <p>Figure 92 : Situation actuelle (vue depuis le Nord-Est)</p>

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	Avec un objectif prioritaire d'accueil, une maison de l'emploi offre nécessairement une partie de son espace du rez-de-chaussée au public.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	Les espaces publics ne sont pas visés par ce projet, mais il n'est pas exclu qu'il puisse contribuer indirectement à leur qualité, notamment au travers de communications et d'événements ponctuels aux abords du bâtiment.

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	En tant qu'équipement situé entre les futures activités économiques du site Delhaize et le tissu traditionnel du quartier, le projet contribue physiquement et symboliquement à la création de liens entre les fonctions et îlots.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	Le projet ne porte pas sur les cheminements.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	+	Ce type d'équipement est généralement destiné à fonctionner avec un personnel et des visiteurs se déplaçant majoritairement à pied, à vélo ou en transports publics.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	+	Le projet se doit d'intégrer un tel emplacement pour permettre la livraison des marchandises nécessaire à son fonctionnement.
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	+	Voir 'stationnement' ci-avant.
Le projet permet l'accessibilité PMR	+	Le projet se doit d'être conforme au RRU sur ce point.
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	Le projet répond à l'un des principaux besoins des habitants puisqu'il vise de manière générale l'aide à l'emploi.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	Le projet ne porte pas sur une activité économique.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Le projet est fondé sur ce critère, donc il y répond de manière prioritaire et importante.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	Le projet ne porte pas sur le logement.
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	Le projet ne porte pas sur le commerce.
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	Le projet ne porte pas sur les espaces publics.
L'espace public est confortable, sécurisant	0	Idem
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	Idem
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	Le projet ne porte pas sur les espaces verts, ceux-ci devant être davantage développés dans le cadre de la reconversion du site Delhaize dans son ensemble.

Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	Le projet ne porte pas sur les espaces verts.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	Dans l'hypothèse d'une transformation lourde du bâtiment existant ² , le risque pour le sol ne sera pas aggravé.
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	Dans l'hypothèse d'une transformation lourde du bâtiment existant, le projet ne prévoit pas d'en réduire l'emprise afin de libérer du sol en pleine terre.
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	Dans l'hypothèse d'une transformation lourde du bâtiment existant, le projet ne prévoit pas de contribution aux maillages vert et bleu.
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	Dans l'hypothèse d'une transformation lourde du bâtiment existant, le projet ne modifie pas le taux d'imperméabilisation du sol.
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	Dans l'hypothèse d'une transformation lourde du bâtiment existant, le projet ne permet pas un tel rejet.
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	+	Le projet n'est pas de nature à engendrer des nuisances pour les logements environnants.
La végétation est maximisée	0	Dans l'hypothèse d'une transformation lourde du bâtiment existant, le projet n'offre pas un grand potentiel de végétalisation.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	Voir les points 'Diversité biologique' et 'Eaux' ci-avant.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	Le projet n'est pas soumis à un tel risque.
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	+	Le volume bâti peut contribuer à atténuer le niveau de bruit dans les espaces ouverts situés à l'opposé des voiries proches.
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	Le projet ne porte pas sur le logement.

² L'un des points d'attention du projet est « la circularité des matériaux » et l'emprise actuelle (1.500 m²) sera vraisemblablement nécessaire compte tenu du programme ambitieux de regroupement de plusieurs acteurs sous le même toit.

Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	+	Dans l'hypothèse d'une transformation lourde, le bâtiment existant est reconverti. Avec un objectif général de circularité, on s'attend à ce que le projet soit à son tour flexible et réversible pour l'avenir.
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	+	Avec une toiture de près de 1.500 m ² , le projet présente un potentiel appréciable de production photovoltaïque.
Le projet favorise l'alimentation durable	+	Etant tourné vers les secteurs porteurs de la Région, le projet va favoriser l'alimentation durable en formant aux métiers de l'agriculture urbaine (durable).
Le projet permet une gestion durable des déchets	+	Avec un objectif général de circularité, le projet est susceptible d'exploiter une partie des matériaux existants en phase de mise en œuvre. Le reste dépend des occupants.

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif, comme démontré à travers l'analyse, principalement dans les domaines social et économique (en lien avec la formation et l'emploi) et dans le domaine des ressources (opportunité de reconversion du bâtiment existant).

En outre, ne pas saisir cette opportunité pour réaliser la maison de l'emploi empêcherait d'établir un lien symbolique fort entre les futures activités économiques du site Delhaize d'une part et le tissu traditionnel des îlots voisins d'autre part.

Conclusions

Une maison de l'emploi sur ce site constitue une action forte et pertinente, tant le projet est susceptible de contribuer à la transition entre un acteur économique unique (passé) et de nouveaux métiers au bénéfice de l'économie locale et de l'alimentation durable (futur). Du point de vue urbanistique, le potentiel d'activation du rez-de-chaussée est appréciable et le projet contribue à établir des liens structurants entre îlots et quartiers.

Dans l'hypothèse d'une transformation lourde du bâtiment existant :

- La toiture de 1.500 m² constitue une opportunité significative permettant de végétaliser et de produire de l'électricité sur le site, avec des effets bénéfiques indirects sur la gestion intégrée des eaux pluviales ainsi que sur la prévention de l'îlot de chaleur urbain ;
- Le projet présente des impacts positifs sur la gestion des ressources et l'intégration urbanistique, dans une démarche circulaire de réutilisation de l'existant.

Recommandations

Environnement bâti

- Impliquer les acteurs porteurs du projet dans la conception des espaces ouverts situés entre le bâtiment existant et le reste du site Delhaize ;
- Rassembler au rez-de-chaussée les locaux ouverts au public pour maximiser les interactions avec l'espace public (guichet d'accueil, ateliers, salles de cours, garde d'enfants, parking vélos, ...).

Mobilité

- Réaliser un parking pour vélos exemplaire intégré au rez-de-chaussée du bâtiment, éventuellement combiné à un atelier de réparation, pour répondre à la demande générale (projet + externes).

Domaines social à économique

- Etudier la faisabilité de former directement sur le chantier du projet aux métiers du bâtiment, de l'économie circulaire et des espaces verts urbains.

Diversité biologique

- Exploiter la toiture à la fois pour la production photovoltaïque et pour maximiser la contribution du site à la biodiversité (voir *Végétalisation biodiverse et biosolaire des toitures*, 2018, éd. Eyrolles) ; la formation aux métiers de l'agriculture urbaine pouvant se faire sur des sites préexistants.

Gestion des ressources

- Adopter une démarche exemplaire pour les futurs métiers de l'économie circulaire : préférer une transformation lourde du bâtiment existant à une reconstruction ;
- Etablir un audit réemploi sur l'ensemble du site Delhaize et maximiser la réutilisation des matériaux dans les projets de reconversion sur le site lui-même ;
- Exploiter le potentiel solaire de la toiture (voir aussi 'Diversité biologique' ci-avant).

1.7 Projets relatifs au pôle 'Centres historiques' (Z4)

Fiche d'évaluation du projet Z4.1

Rue Piers 95-97 – Extension de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek

Description du projet	<p>Le projet consiste en la déconstruction-reconstruction des bâtiments actuels, en vue de la réalisation d'une extension de la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale. Plus précisément, le programme se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un programme mixte d'équipements culturels, sportifs, d'horeca ; - la mise en œuvre d'un jardin ; - l'élargissement et la déminéralisation partielle de la grande cour, avec une nouvelle connexion vers la rue Piers ; - la création d'un parking en sous-sol de 2 niveaux (afin de compenser la suppression des places de parking de la rue de Berchem (46 places))
Lien entre fiches	/
	
Figure 93 : Localisation du projet	

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	De par la création d'un équipement culturel et d'un horeca, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	+	Il est attendu que l'extension de la Maison des cultures et de la cohésion puisse rendre l'îlot traversant, en créant un passage entre la rue Piers et la rue Mommaerts.
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	+	La perméabilité de l'îlot aux piétons facilite leurs déplacements d'une rue à l'autre.
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	+	En prévoyant un parking en sous-sol, le projet répond à l'objectif visé, en limitant la présence visuelle de la voiture dans l'espace public.
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	+	De par la création d'une extension à la Maison des cultures et de la cohésion sociale, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	+	De par un programme mixte, culture / horeca, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	0	/
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	+	La réaffectation des bâtiments (actuellement vides) permet une activation des façades et en conséquence une amélioration du sentiment de sécurité pour les passants.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/

Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	+	Il est attendu que l'aménagement d'un jardin au sein d'un îlot fortement minéralisé puisse contribuer à la végétalisation de ce dernier.
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	+	Il est attendu que l'aménagement d'un jardin puisse contribuer à désimperméabiliser une partie des sols afin de réaliser des plantations en pleine terre (hors emprise du parking).
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	+	Aménagements verts sur des parcelles entièrement bâties à l'heure actuelle.
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	+	Aménagements verts sur des parcelles entièrement bâties à l'heure actuelle.
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/

Le projet favorise l'alimentation durable	0	/
Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif dans les domaines social et économique, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

La reconstruction du bâtiment permet la création d'un équipement culturel (extension de la maison des cultures) et horeca, ce qui contribue à répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic.

Du point de vue de l'urbanisme, le projet a un impact positif en ce sens qu'il permet, via l'implantation d'une fonction d'accueil du public au rez-de-chaussée de l'immeuble, d'activer la relation entre l'espace de la rue et l'espace du bâti, et ainsi dynamiser l'espace public.

Pour ce qui concerne la mobilité, la création d'un passage entre la rue Piers et la rue Mommaerts facilitera les connexions piétonnes à travers l'îlot.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Gestion des ressources et des déchets :

- Mettre en œuvre des matériaux facilement démontables et récupérables ;
- Agencer les différents espaces, ainsi que le parking, de façon à pouvoir les moduler pour un éventuel changement d'affectation
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

Fiche d'évaluation du projet Z4.2

Boulevard Léopold II 184 – Création d'un hôtel à projets

Description du projet	Le projet consiste à créer un 'hôtel à projet' dans cet ancien bâtiment de bureau transformé en résidence et aujourd'hui inutilisé. L'hôtel à projet est une initiative qui vise la réappropriation citoyenne des lieux vides, une occupation passagère de lieux publics ou privés, généralement comme préalable à un aménagement pérenne. Le but final est de faire émerger un projet par la participation et l'ouverture au public, en travaillant sur l'appropriation. Cette expérience doit permettre d'offrir à de nombreux acteurs un lieu de rencontres et d'expression reposant sur le caractère éphémère des usages. Le programme d'usage de cet espace d'accueil innovant est toujours à inventer, en lien avec les futurs utilisateurs.
-----------------------	--

Lien entre fiches	A.3.1, A.3.2, A.3.3, A.1
-------------------	--------------------------



Figure 94 : Localisation du projet



Figure 95 : Référence – Hôtel Pasteur, Rennes



Figure 96 : Référence – Circularium, quartier Heyvaert

Critère d'analyse	Score	Evaluation au regard de la situation existante
Environnement bâti		
Une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public	+	De par la fonction d'hôtel à projet, le projet répond à l'objectif visé.
Le projet contribue à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...)	0	/

Le projet contribue à atténuer les barrières urbaines/discontinuités	0	/
Mobilité		
Le projet assure un cheminement continu, direct et confortable pour les piétons et les vélos	0	/
Le nombre de places de stationnement sur la voie publique est minimisé, au profit des emplacements hors voirie	0	/
Des emplacements sont prévus en voirie pour les professionnels mobiles (logistique urbaine)	0	/
Le projet favorise l'accessibilité en transports en commun	0	/
Le projet permet l'accessibilité PMR	0	/
Domaines social et économique		
Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...)	0	/
Le projet favorise la mixité (activités économiques)	0	/
Le projet favorise la formation, la mise à l'emploi (domaines porteurs de la Région)	+	Il est attendu que cette expérience de collaboration citoyenne puisse amener à créer de l'emploi, soutenir les initiatives économiques et la formation.
Le projet favorise la diversité (typologies de logements)	0	/
Le projet favorise les liens entre noyaux commerciaux	0	/
Population, santé humaine		
L'espace public permet des activités (avec ou sans équipement)	0	/
L'espace public est confortable, sécurisant	+	La requalification et l'occupation d'un site aujourd'hui délaissé a comme effet positif d'activer les façades à rue et d'améliorer le sentiment de sécurité des passants et riverains.
Le projet favorise l'accessibilité des espaces verts	0	/
Diversité biologique (faune et flore)		
De nouvelles structures naturelles sont créées pour contribuer à connecter le maillage vert à l'échelle supra-locale	0	/

Le projet valorise les espaces verts existants et favorise le développement de la biodiversité	0	/
Sols		
Des mesures sont prises pour prévenir de nouvelles pollutions du sol	0	/
Le projet favorise la désimperméabilisation et restauration des sols 'morts'	0	/
Eaux		
Les éléments de maillage bleu et pluie sont développés, remis ou conservés à ciel ouvert	0	/
Le projet limite l'impact sur le cycle de l'eau, en imperméabilisant le moins possible	0	/
Les eaux de ruissellement sont rejetées dans le milieu naturel (maillage bleu/pluie existant)	0	/
Qualité de l'air		
Le projet minimise les nuisances des activités sur le logement	0	/
La végétation est maximisée	0	/
Facteurs climatiques		
Les espaces ouverts bénéficient d'ombrage provenant de la végétation, et de la présence d'eau à ciel ouvert. La végétation et l'humidification participent à la création d'îlots de fraîcheur	0	/
Environnement sonore et vibratoire		
Les différentes affectations sont implantées en fonction de leur sensibilité au bruit	0	/
Les éléments construits limitent l'impact d'une source sonore	0	/
Une majorité des logements exposés à un Lden supérieur à 55dB(A) disposent d'une façade calme	0	/
Gestion des ressources (énergie, déchets)		
La mise en œuvre du projet permet une flexibilité et réversibilité	0	/
Le projet maximalise les sources d'énergies renouvelables	0	/
Le projet favorise l'alimentation durable	0	/

Le projet permet une gestion durable des déchets	0	/
--	---	---

Evaluation au regard du scénario tendanciel

Le fait de ne pas mettre en œuvre le CRU6 impliquerait le maintien du bâtiment en l'état actuel. Cela impliquerait une dégradation du bâti et l'augmentation du sentiment d'insécurité (tags, déchets au sol, ...).

Il s'ensuivrait une perte de bénéfice environnemental vu que l'action aurait un impact positif dans les domaines social et économique, comme démontré à travers l'analyse.

Conclusions

L'appropriation par les citoyens de ce bâtiment vide permet d'offrir à de nombreux acteurs un lieu de rencontre et d'expression reposant sur le caractère éphémère des usages. Le programme d'usage de cet espace d'accueil innovant est en perpétuel invention, et créé en collaboration par les futurs occupants/utilisateurs des lieux. Le principal impact positif de ce projet concerne les domaines social et économique, via la création d'emploi, le soutien aux initiatives économiques et à la formation, la stimulation d'initiatives locales, ...

Du point de vue de l'urbanisme, le projet a un impact positif en ce sens qu'il permet, via l'implantation d'une fonction d'accueil du public au rez-de-chaussée de l'immeuble, d'activer la relation entre l'espace de la rue et l'espace du bâti, et ainsi dynamiser l'espace public.

Recommandations

Mobilité :

- Garantir l'accessibilité des PMR

Gestion des ressources et des déchets :

- Mettre en œuvre des matériaux facilement démontables et récupérables ;
- Agencer les différents espaces de façon à pouvoir les moduler pour un éventuel changement d'affectation
- Réaliser une étude de faisabilité pour le recours à l'énergie solaire (pose de panneaux photovoltaïques)

1.8 Opérations transversales (T1)

Fiche d'évaluation du projet T1.1 Acquisition de biens sur le périmètre du CRU

Description du projet	<p>Afin de réaliser certains projets du CRU, différentes parcelles sont à acquérir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de La Lys : talus SNCB-Infrabel. Cette acquisition est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'opération "Promenade de la Lys" (A1.3) - Terrain et immeuble angle rue de la Lys – chaussée de Jette. Cette acquisition est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'opération "Nouveau immeuble mixte chaussé de Jette / rue de la Lys" (Z2.1) située rue de la Lys, 11. - Friche Godiva : cette acquisition est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'opération "Nouveau immeuble mixte Rue de l'armistice" (Z2.2) située rue de l'Armistice. - Place Simonis 11-13 : cette acquisition est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'opération "Equipement socio-culturel d'ampleur régionale Place Eugene Simonis 11-13" (Z2.4) - Boulevard Léopold II 184 : cette acquisition est nécessaire dans le cadre de la réalisation de l'opération "Hôtel à projets Boulevard Léopold II 184 C & D" (Z4.2)
Lien entre fiches	A.1.3, Z.2.1, Z.2.2, Z.2.4, Z.4.2



Figure 97 : Localisation des projets concernés

Commentaire

L'acquisition de biens en tant que tel n'a pas d'impact direct sur les différents domaines environnementaux. Pour ce qui concerne l'évaluation des incidences de la mise en œuvre des projets sur ces parcelles, le lecteur est invité à se référer aux fiches concernées.

Fiche d'évaluation du projet T1.2 Gestion de l'eau et dépollution

Description du projet	<p>Ce projet transversal consiste à prendre en charge les mesures et dispositions nécessaires à la remise en état des sols pollués, ou impactés par des inondations.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le traitement de la pollution des sols conformément à l'ordonnance sol - Prendre en compte les inondations et l'hydrographie du bassin versant - Accompagner les différents projets concernés par ces problématiques - Participer aux surcoûts relatifs à ces traitements spécifiques
-----------------------	--

Lien entre fiches	L'ensemble des fiches
-------------------	-----------------------

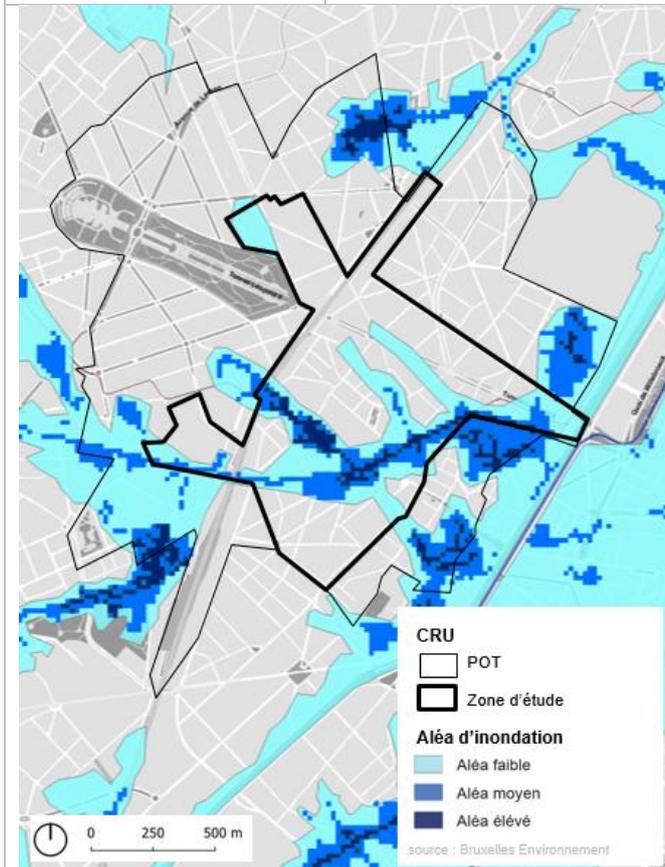


Figure 98 : Carte aléa d'inondation (source : Bruxelles Environnement)

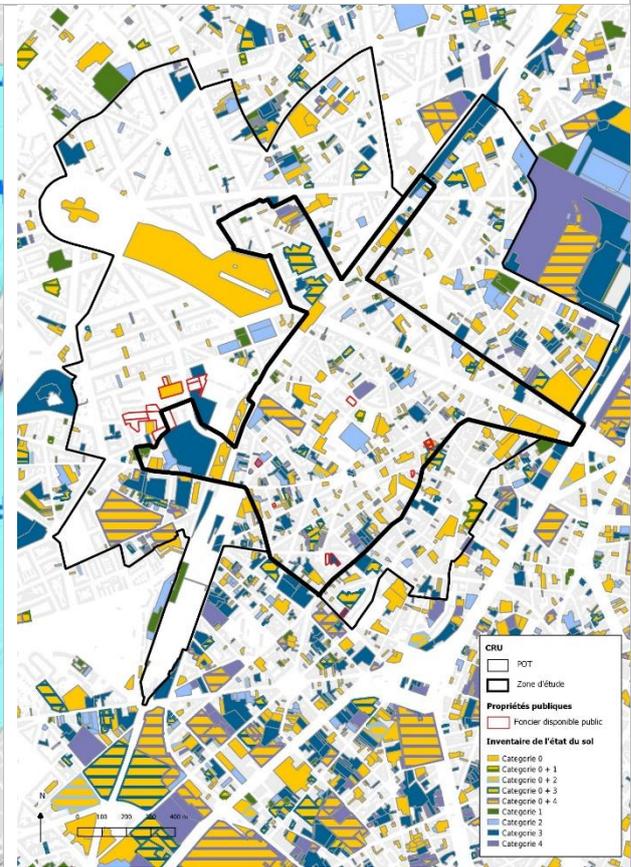


Figure 99 : Carte de l'inventaire de l'état du sol (source : Bruxelles Environnement)

Commentaire

Le périmètre d'observation est préservé des inondations dans sa partie nord du fait de l'altitude croissante vers la basilique, dans la direction opposée au canal. Toutefois, il est attendu que la prise en compte des inondations et de l'hydrographie du bassin versant pour chaque parcelle concernée puisse permettre de développer une stratégie de gestion des eaux durable et qui tienne compte du maillage bleu et pluie.

Comme admis dans le diagnostic, le périmètre d'observation territoriale comporte une part relativement importante de parcelles cadastrales inscrites à l'inventaire de l'état du sol. Les parcelles polluées concernent essentiellement des dépôts de liquides inflammables. Dans la majorité des cas, des études de sol ont été réalisées. De par le traitement et l'assainissement des sols pollués conformément à l'ordonnance sol, le projet répond à l'objectif visé.

Le chargé d'étude formule les recommandions suivantes :

- Lors de la mise en œuvre d'un projet, soumettre un projet de gestion des terres polluées ;
- Faire évacuer les terres excavées polluées par un transporteur agréé pour le transport des déchets dangereux vers un centre de traitement agréé afin d'être traitées ;

Fiche d'évaluation du projet T1.3

Remise sur le marché de logements inoccupés dans le périmètre du CRU

Description du projet	<p>Ce projet transversal consiste à requalifier au minimum 10 unités de logements existants (inoccupés, abandonnés, insalubres) en logements publics.</p> <p>Concrètement, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inciter les communes à faire appel aux moyens budgétaires disponibles via les appels à projets du Plan d'urgence Logement (PUL) / Action 4 (acquérir des logements existants) et de la Politique de la Ville axe 1 ; - inciter les communes à collaborer avec Bruxelles Logement afin de remettre sur le marché des logements inoccupés via les divers moyens légaux existants, notamment le Droit de Gestion publique (en cours de réforme) et le Fonds de gestion publique
Lien entre fiches	/

Commentaire

Du point de vue de l'urbanisme, la requalification de bâtiments inoccupés a comme effet positif d'améliorer qualitativement le bâti et les abords, et ainsi d'améliorer l'interaction entre le bâti et l'espace-rue (disparition de friches urbaines).

De par la création de nouveaux logements de type social, le projet répond à l'objectif visé, à savoir favoriser la diversité (typologies de logements).

Pour ce qui concerne le domaine de l'être humain (sécurité), la réhabilitation de bâtiments aujourd'hui inoccupés améliore leur qualité visuelle (façade) et par conséquent accroît le sentiment de sécurité des passants et riverains (disparition de friche).

Il est attendu que la réhabilitation de certains logements puisse contribuer à inscrire le projet dans une dynamique d'économie circulaire, par le réemploi de matériaux existants. Le projet apporte une réponse positive par rapport à l'objectif de gestion durable des ressources.

1.9 Actions de cohésion sociétale (A)

Fiche d'évaluation de l'action A1 Action 'Chercheur d'emploi' – territoire du CRU

Description du projet	<p>L'action consiste au recrutement par les communes de Molenbeek et Koekelberg d'une équipe de 2 personnes (1 profil emploi développement économique niveau A / 1 profil mobilisateur niveau B) durant 3 ans, y compris frais de formation, de fonctionnement et d'animation.</p> <p>Le travail de cette équipe s'articulera en trois phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. recherche, analyse et évaluation de différents mécanismes permettant de venir en aide à des personnes privées durablement d'emploi, dans une logique de projet territorial ; 2. choix d'un mécanisme précis à développer ; 3. développement du mécanisme choisi en vue de pouvoir répondre à des appels à projets / à financement à l'horizon 2024-2025 en vue d'une opérationnalisation effective (hors financement CRU) dès 2025 du mécanisme choisi.
Lien entre fiches	Z.3.5, Z.3.6, Z.4.2

Commentaire

De par la création d'une équipe 'd'aide à l'emploi', le projet rencontre divers objectifs visés dans le domaine social et économique, à avoir favoriser la formation, la mise à l'emploi dans les domaines porteurs de la Région.

Fiche d'évaluation de l'action A2 Occupation transitoire rue du Neep 31

Description du projet	<p>Le projet consiste en la mise en place d'une occupation transitoire qui permettrait d'essayer de nouveaux usages, de former une communauté d'habitant motivé et de réfléchir au devenir de cette parcelle située le long de la L28. L'occupation du site se fera jusqu'à sa réaffectation, et une fois que l'étude globale de l'îlot sera terminée (fiche Z3.2).</p> <p>Cette occupation transitoire vise à opérationnaliser rapidement l'utilisation des locaux décrits. Deux axes principaux structurent cette stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - viabiliser des bâtiments qui se dégradent et qui seront perdus si aucune action n'est menée prochainement ; - développer un nouveau programme avec une offre d'équipements et d'espaces aujourd'hui non disponibles à Koekelberg. <p>Le budget du présent projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité) - Le financement d'un équivalent temps plein pour l'animation <p>Le Contrat de Quartier Durable 'Jacquet' finance les travaux de viabilisation et de sécurisation du lieu pour permettre une occupation transitoire dans de bonnes conditions.</p>
Lien entre fiches	Z.3.4.B

Commentaire

Dans les domaines social et économique, de par la création d'un ETP pour l'animation du collectif, le projet répond à l'objectif visé, à savoir favoriser la formation et la mise à l'emploi dans les domaines porteurs de la Région.

En outre, une partie du rez a une fonction d'accueil du public qui permet d'activer l'espace public, ce qui apporte une réponse positive aux enjeux en matière d'urbanisme et de relation avec l'espace-rue.

Fiche d'évaluation de l'action A3.A

Appel à projets – Molenbeek – actions communales

Description du projet	<p>L'appel à projets couvre de grandes thématiques directrices comme l'environnement, la culture et l'insertion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">- des actions d'accompagnement des résidents actuels dans le processus d'appropriation de leurs lieux de vie,- des opérations de création de nouveaux équipements dans l'espace public,- des actions de pédagogie sensibilisation environnementale,- des actions de lutte contre l'exclusion,- l'accessibilité aux logements et l'insertion socioprofessionnelle. <p>Les appels à projets seront localisés spécifiquement sur des lieux à enjeux cohérents avec les autres opérations (matérielles) du CRU et du/des contrat de quartier durable afin de créer un lien fort entre espaces et usages.</p>
-----------------------	--

Commentaire

Il est attendu que la participation des citoyens et collectifs d'habitants aux appels à projet puisse permettre d'orienter l'aménagement de certains espaces publics de façon à les rendre davantage appropriables par les habitants. Le projet contribue ainsi à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...).

Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...). Le projet répond à l'objectif visé dans les domaines social et économique.

Fiche d'évaluation de l'action A3.B

Appel à projets – Koekelberg – actions communales

Description du projet	<p>L'appel à projets couvre de grandes thématiques directrices comme l'environnement, la culture et l'insertion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">- des actions d'accompagnement des résidents actuels dans le processus d'appropriation de leurs lieux de vie,- des opérations de création de nouveaux équipements dans l'espace public,- des actions de pédagogie sensibilisation environnementale,- des actions de lutte contre l'exclusion,- l'accessibilité aux logements et l'insertion socioprofessionnelle. <p>Les appels à projets seront localisés spécifiquement sur des lieux à enjeux cohérents avec les autres opérations (matérielles) du CRU et du/des contrat de quartier durable afin de créer un lien fort entre espaces et usages.</p>
-----------------------	--

Commentaire

Il est attendu que la participation des citoyens et collectifs d'habitants aux appels à projet puisse permettre d'orienter l'aménagement de certains espaces publics de façon à les rendre davantage appropriables par les habitants. Le projet contribue ainsi à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...).

Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...). Le projet répond à l'objectif visé dans les domaines social et économique.

Fiche d'évaluation de l'action A3.C

Appel à projets – Koekelberg/Molenbeek – actions intercommunales

Description du projet	<p>L'appel à projets couvre de grandes thématiques directrices comme l'environnement, la culture et l'insertion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">- des actions d'accompagnement des résidents actuels dans le processus d'appropriation de leurs lieux de vie,- des opérations de création de nouveaux équipements dans l'espace public,- des actions de pédagogie sensibilisation environnementale,- des actions de lutte contre l'exclusion,- l'accessibilité aux logements et l'insertion socioprofessionnelle. <p>Les appels à projets seront localisés spécifiquement sur des lieux à enjeux cohérents avec les autres opérations (matérielles) du CRU et du/des contrat de quartier durable afin de créer un lien fort entre espaces et usages.</p>
-----------------------	--

Commentaire

Il est attendu que la participation des citoyens et collectifs d'habitants aux appels à projet puisse permettre d'orienter l'aménagement de certains espaces publics de façon à les rendre davantage appropriables par les habitants. Le projet contribue ainsi à la qualité des espaces publics et à leur appropriation possible par les usagers (jeux, mobilier, ...).

Les affectations prévues permettent de répondre localement aux besoins des habitants, principalement en équipements (santé, sport, ...). Le projet répond à l'objectif visé dans les domaines social et économique.

2 Conclusions par rapport au programme

2.1 Réponse apportée aux objectifs du CRU

Afin d'obtenir une vision d'ensemble de la réponse apportée par la mise en œuvre du programme du CRU n°6 pour les 4 grands objectifs, une interprétation 'verticale' des résultats de l'analyse, visant chaque enjeu/objectif dans sa globalité, est réalisée.

Cette relecture des résultats permet de :

- présenter les résultats par objectifs (et non par projet) ;
- garantir qu'une réponse est apportée à chaque objectif porté par le programme du CRU.

N° du projet	Nom du projet	Mettre en œuvre la ville climatique	Améliorer le maillage urbain pour les modes actifs	Accroître l'attractivité métropolitaine et renforcer les identités locales	Stimuler les environnements entrepreneuriaux
Axe 1 'L28'					
A.1.1	Le long de la L28 – Aménagement de la route cyclable et de ses abords	☺	☺		
A.1.2	Boulevard Belgica - Réaménagement partiel		☺		
A.1.3	Promenade de la Lys - Réaménagement de la rue	☺	☺		
A.1.4	Rue Vanderperren & rue de la Lys - Nouvelle passerelle		☺		
A.1.5	Pont de Jette - Réaménagement du pont et des carrefours		☺		
A.1.6.A	Esplanades Simonis - Pavillons et connexions métro - Etude globale de faisabilité		☺	☺	
A.1.6.B	Esplanades Simonis - Pavillons et connexions métro - Etudes et travaux		☺	☺	
A.1.7	Couverture de la L28 - Tronçon entre Simonis et la chaussée de Jette - Extension du Parvis de Simonis		☺		
A.1.8	Couverture de la L28 - Tronçon entre Belgica et la chaussée de Jette		☺		
Axe 2 'Le chemin vert des écoliers'					
A.2.1	Maillage vert pour la mobilité active - Vision globale et création d'une plateforme d'acteurs		☺		
A.2.2.A	Maillage vert pour la mobilité active - Ouverture du parc de l'Athénée Royal du Sippelberg		☺		

A.2.2.B	Maillage vert pour la mobilité active - Requalification de l'espace ouvert au pied des tours Gandhi	😊	😊		
A.2.2.C	Maillage vert pour la mobilité active - Réaménagement du carrefour de la rue de Normandie		😊		
A.2.2.D	Maillage vert pour la mobilité active - Développement du maillage vert entre le Parc Victoria et Etangs noirs	😊	😊		
A.2.3	Etangs Noirs - Mise en place d'un espace de rencontre verdurisé	😊	😊		
Axe 3 'Boulevard Léopold II'					
A.3.1	Boulevard Léopold II – Etudes complètes de vision climatique et de définition d'un projet intégré et climatique des voiries latérales	😊	😊		
A.3.2	Boulevard Léopold II – Travaux des voiries latérales		😊		
A.3.3	Boulevard Léopold II – Premières améliorations climatiques et de l'espace public à court terme	😊			
Pôle 1 'Belgica'					
Z.1.1	Avenue Jean Dubrucq 184-198 - Rénovation lourde et transformation des logements sociaux				
Z.1.2.A	Avenue Jean Dubrucq 172-178 - Construction d'un nouvel immeuble mixte - Equipement ISP avec un passage public entre la rue et la L28		😊		
Z.1.2.B	Avenue Jean Dubrucq 172-178 - Construction d'un nouvel immeuble mixte - Logements publics				

Pôle 2 'Simonis'					
Z.2.1	Pont de Jette - Construction d'un nouvel immeuble mixte – équipement de santé mentale – logements publics aux étages				
Z.2.2	Rue de l'Armistice - Construction d'un nouvel immeuble mixte – infrastructure de stationnement et réparation vélo – logements publics aux étages				
Z.2.3	Usine Godiva - Revalorisation de la façade			😊	
Z.2.4	Place Eugene Simonis 11&13 - Construction d'un équipement socio-culturel d'ampleur régionale			😊	
Z.2.5	Herkoliers 92 - Reconversion du garage	😊			
Pôle 3 'Osseghem – Victoria'					
Z3.1	Tours Gandhi - Reconversion et extension des rez-de-chaussée				
Z3.2	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Masterplan sur l'ensemble du site	😊	😊	😊	
Z3.3	Rue de Ganshoren- Constrcution d'un nouveau centre sportif et d'un espace polyvalent			😊	
Z3.4A	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue du Neep, 31			😊	
Z3.4B	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue Stepman 19-23				
Z3.4.C	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue Stepman 13				
Z3.5	Ressourcerie construction & hub logistique			😊	😊
Z3.6	Site Delhaize - Création d'une maison de l'emploi				😊
Pôle 4 'Centres historiques'					
Z4.1	Rue Piers 95-97 - Extension de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek		😊		

Z4.2	Boulevard Léopold II 184 - Création d'un Hôtel à projets			😊	😊
Opérations transversales					
T.1.1	Acquisitions de biens sur le périmètre du CRU 6 Autour de Simonis				
T.1.2	Gestion de l'eau et dépollution	😊			
T.1.3	Remise sur le marché des logements inoccupés dans le périmètre du CRU 6				😊
Actions de Cohésion sociétale et de vie collective					
A.1	Action "Chercheur d'emploi - territoire du CRU 6" : équipe de 2, avec l'objectif d'aider les chercheurs d'emploi				😊
A.2	Rue du Neep 31 - Occupation transitoire				😊
A.3.A	Appel à projets de vie collective - Molenbeek - actions communales			😊	😊
A.3.B	Appel à projets de vie collective - Koekelberg - actions communales			😊	😊
A.3.C	Appel à projets de vie collective - Koekelberg / Molenbeek - actions intercommunales			😊	😊

2.2 Synthèse des recommandations

2.2.1 Préambule

L'ensemble des recommandations relatives au programme du CRU n°6 sont reprises ci-dessous. Une distinction est réalisée entre les recommandations **transversales** (applicables à tous les projets ou certaines catégories de projets) et les recommandations **spécifiques** à un projet en particulier.

Pour chaque recommandation, deux catégories sont définies :

- Les recommandations qui sont intégrées directement dans le programme du CRU n°6 (**CRU**)
- Les recommandations pour lesquelles des points d'attention particuliers et/ou exigences techniques seront transposés par la suite dans la mise en œuvre des projets au travers des demandes de permis (**Permis**) et leurs descriptifs techniques (cahier des charges)

Le fait que la recommandation vise la phase 'permis' ne signifie pas qu'il faut attendre la phase de conception du projet pour l'appliquer. L'auteur du RIE attire l'attention des acteurs concernés sur l'intérêt d'initier certaines démarches à portée environnementale le plus tôt possible, même si cela doit se faire en dehors du cadre du CRU (on pense par exemple à des études préalables pouvant bénéficier d'autres financements).

2.2.2 Recommandations transversales par thématique environnementale

Les recommandations transversales relatives au programme du CRU n°6 sont reprises ci-dessous, classées par domaine de l'environnement. La dernière colonne indique si la recommandation concerne les opérations visant les espaces publics / infrastructures (**ESP**) ou les opérations immobilières (**IMMO**).

Tableau 3 : Liste des recommandations transversales par thématique environnementale

Thématique	Recommandation	Catégorie	Opération
Mobilité	Garantir l'accessibilité des PMR au moyen de rampes adaptées.	Permis	ESP / IMMO
	Veiller à la visibilité et lisibilité des arrêts de transports publics.	CRU	ESP
Population, santé humaine	Faire de la sécurité subjective une priorité dans les aménagements d'espaces publics (éclairage approprié, morphologie des espaces verts, statut et itinéraire des cheminements, etc.), y compris au bénéfice des riverains-habitants.	Permis	ESP
Diversité biologique (faune et flore)	Végétaliser au maximum l'espace public, tant en quantité qu'en qualité : <ul style="list-style-type: none"> - En pleine terre : favoriser les espèces indigènes et des strates différenciées ; - En voirie ou sur dalle : maximiser le potentiel écologique avec des bacs à plantes, arbres en fosse, herbacées en parterres, etc. et prévoir une épaisseur de terre suffisante ; choisir les arbres d'après leur système racinaire en fonction de l'espace disponible. 	Permis	ESP
Eaux	Exploiter au maximum les revêtements perméables permettant l'infiltration des eaux.	Permis	ESP

Thématique	Recommandation	Catégorie	Opération
Facteurs climatiques	Outre la végétalisation à maximiser (voir ci-avant), intégrer l'eau de façon visible et permanente dans l'aménagement des espaces (fontaine, plan d'eau) afin d'apporter de la fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs.	Permis	ESP
Environnement sonore et vibratoire	Porter une attention particulière à l'isolation acoustique des logements situés à proximité du chemin de fer, de façon à prévenir les nuisances liées au passage du train.	Permis	IMMO
Gestion des ressources (énergie, déchets)	Tout projet doit s'inscrire dans une utilisation raisonnée des ressources par la valorisation de l'existant (bâti, matériaux, végétal), notamment par le réemploi des éléments en place et par la mise en œuvre de matériaux et techniques de pose démontables/réversibles. A cette fin, il est recommandé de faire réaliser un audit réemploi au préalable à la conception de l'avant-projet.	Permis	ESP / IMMO
	Penser l'aménagement intérieur de manière à ce qu'il soit reconvertible en vue d'un possible changement d'affectation.	Permis	IMMO
	Réaliser une étude de faisabilité pour le recours aux sources d'énergie renouvelables (solaire, géothermie, ...).	Permis	IMMO

2.2.3 Recommandations spécifiques par projet

L'es recommandations spécifiques relatives au programme du CRU n°6 sont reprises ci-dessous, classées par fiche.

Tableau 4 : Liste des recommandations par projet

N° et nom fiche	Recommandation	Catégorie
A1.1 : L28 – Aménagement de la route cyclable et de ses abords	Sécuriser les traversées et les croisements de la cyclostrade avec les chaussées empruntées par la voiture (potelets, traversées surélevées, marquages, ...).	Permis
	Maximiser la végétalisation afin de conserver et développer la masse végétale des talus du chemin de fer.	Permis
	Prévoir des dispositifs de masquage au droit des parcelles privées susceptibles de subir des vues plus ou moins directes depuis la cyclostrade.	Permis
A1.2 : Boulevard Belgica - Réaménagement partiel	Dans la mise en œuvre du projet, envisager d'étendre la réflexion – et donc le périmètre – aux espaces ouverts attenants dans l'axe du boulevard Belgica (tronçon Dubrucq-Lys et place Philippe Werrie).	Permis
	De part et d'autre du pont, planter des arbres de position isolés, dans une fosse sur le trottoir (avec grille de protection).	Permis
A1.3 : Promenade de la Lys - Réaménagement de la rue	Eviter la création d'espaces résiduels peu identifiables/appropriables, ou préférer leur végétalisation dense pour les rendre inaccessibles s'ils sont inévitables.	Permis
A1.4 : Rue Vanderperren & rue de la Lys - Nouvelle passerelle	Prévoir un rail vélo sur la passerelle afin de faciliter leur montée (vélo à la main) sur l'infrastructure et d'assurer le passage de ces derniers d'un côté à l'autre de la ligne de chemin de fer.	Permis

N° et nom fiche	Recommandation	Catégorie
A1.5 : Pont de Jette - Réaménagement du pont et des carrefours	Prévoir un emplacement en voirie pour les livraisons des commerces de proximité.	CRU
	De part et d'autre du pont, planter des arbres de position isolés, dans une fosse sur le trottoir (avec grille de protection).	Permis
A1.6A et A1.6B : Esplanades Simonis - Pavillons et connexions métro - Etude globale de faisabilité et travaux	Intégrer l'accès des véhicules de livraison aux bâtiments bordant l'espace, en particulier pour les commerces de proximité, dans l'aménagement de l'espace public.	Permis
	Transférer autant que possible le stationnement hors voirie dans le cadre des projets immobiliers voisins ; réserver le stationnement en voirie aux habitants des logements anciens, des visiteurs et clients ; adapter si nécessaire le régime tarifaire dans le PCS.	CRU
A.1.7 : Couverture de la L28 – Tronçon entre Simonis et la chaussée de Jette - Extension du parvis de Simonis	Etudier la faisabilité d'un remblai du talus avec mur de soutènement côté voie, sans franchissement	Permis
	Intégrer un cheminement cycliste sécurisé et confortable entre la rue et l'espace vert	CRU
	Prévoir un dispositif pour empêcher l'accès au plan d'eau	Permis
	Maximiser l'épaisseur de terre au-dessus de la dalle	Permis
	Adopter une végétation en massifs denses sur le nouveau profil	Permis
A2.2C : Réaménagement du carrefour de la rue de Normandie	Prévoir dans l'aménagement une zone de détente (bancs, jeux, ...), qui encourage l'appropriation spontanée par les habitants et usagers.	Permis
A2.2D : Développement du maillage vert entre le Parc Victoria et Etangs noirs	Choisir des revêtements, matériaux, et mobiliers urbains semblables à ceux utilisés dans le parc de la L28, afin de garantir une cohérence entre les différentes interventions.	Permis
A3.1 : Boulevard Léopold II – Etudes complètes de vision climatique	Porter une attention particulière à la liaison continue et sécurisée pour les modes actifs entre le boulevard Léopold II et le parc Elisabeth.	Permis
A3.2 : Boulevard Léopold II – Travaux des voiries latérales	Sélectionner les matériaux, les revêtements, le mobilier, ... en cohérence avec les choix effectués pour le réaménagement de la place Simonis.	Permis
A3.3 : Boulevard Léopold II – Premières améliorations climatiques et de l'espace public	Prévoir des emplacements dans les contre-allées pour les livraisons des commerces de proximité.	Permis
Z1.1 : Avenue Jean Dubrucq 184-198 - Rénovation lourde et transformation des logements sociaux	Mettre en place un système de gestion des eaux à la parcelle (noue infiltrante plate qui sert aussi de terrain de jeux, repos, ...).	Permis
Z2.1 : Pont de Jette - Construction d'un nouvel immeuble mixte	Prévoir un emplacement en voirie pour les livraisons de l'équipement.	Permis

N° et nom fiche	Recommandation	Catégorie
Z2.2 : Rue de l'Armistice - Construction d'un nouvel immeuble mixte	Prévoir un emplacement en voirie pour les livraisons de l'équipement.	Permis
Z2.3 : Usine Godiva - Revalorisation de la façade	Veiller à utiliser des matériaux de façade compatibles avec le contexte et le bâti environnant, tout en préservant l'esprit d'origine de la façade.	Permis
Z2.5 : Herkoliens 92 - Reconversion du garage	Prévoir un emplacement en voirie pour les livraisons du commerce.	Permis
	Mettre en place un système de gestion des eaux sur la parcelle (notamment récupération de l'eau de pluie pour arrosage jardins et potagers).	Permis
Z3.2 : Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Masterplan sur l'ensemble du site	Intégrer au masterplan une réflexion paysagère et de développement de la biodiversité.	CRU
	Intégrer au masterplan une réflexion sur la désimperméabilisation et la restauration des sols.	CRU
	Intégrer au masterplan une réflexion sur la gestion des eaux sur le site : BO à ciel ouvert de type noue, récupération des eaux pour les sanitaires, l'arrosage, ...	CRU
Z3.5 : Ressourcerie construction & hub logistique	Prévoir les emplacements suffisants pour les livraisons et l'enlèvement de matériaux.	Permis
Z3.6 : Site Delhaize - Création d'une maison de l'emploi	Impliquer les acteurs porteurs du projet dans la conception des espaces ouverts situés entre le bâtiment existant et le reste du site Delhaize.	CRU
	Rassembler au rez-de-chaussée les locaux ouverts au public pour maximiser les interactions avec l'espace public (guichet d'accueil, ateliers, salles de cours, garde d'enfants, parking vélos, ...).	Permis
	Réaliser un parking pour vélos exemplaire intégré au rez-de-chaussée du bâtiment, éventuellement combiné à un atelier de réparation, pour répondre à la demande générale (projet + externes).	Permis
	Etudier la faisabilité de former directement sur le chantier du projet aux métiers du bâtiment, de l'économie circulaire et des espaces verts urbains.	Permis
	Exploiter la toiture à la fois pour la production photovoltaïque et pour maximiser la contribution du site à la biodiversité (voir <i>Végétalisation biodiverse et biosolaire des toitures</i> , 2018, éd. Eyrolles) ; la formation aux métiers de l'agriculture urbaine pouvant se faire sur des sites préexistants.	Permis
	Adopter une démarche exemplaire pour les futurs métiers de l'économie circulaire : préférer une transformation lourde du bâtiment existant à une reconstruction.	Permis

3 Faisabilité et suivi de la mise en œuvre

3.1 Evaluation du risque associé à la mise en œuvre

La présente section consiste à mettre en évidence un éventuel risque de 'non-réalisation' des projets. Bien que la faisabilité ne relève pas directement de l'évaluation environnementale, elle conditionne les incidences positives attendues et influence notamment le degré avec lequel le programme du CRU peut impacter plus ou moins positivement les domaines social et économique en général.

En reprenant la liste des projets, le tableau ci-après présente leur évaluation du point de vue de leur faisabilité, au regard des différents critères listés ci-avant. L'appréciation est basée sur une échelle à 3 gradients. Une telle échelle permet d'obtenir des résultats suffisamment représentatifs et cohérents par rapport au degré de définition des projets proposés à ce stade du processus.

Cette classification à 3 gradients est commune à tous les critères, selon le cadre d'évaluation suivant :

	Le projet présente un risque élevé de non-réalisation
	Le projet présente un risque moyen de non-réalisation
	Le projet présente un risque faible de non-réalisation
-	Aucun risque de non-réalisation n'est relevé

Ce risque est lié à des obstacles à la fois économiques et réglementaires.

Pour les obstacles économiques, on distingue les degrés de risque suivants :

Obstacles économiques	Aucun risque	Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
Financement	Projet CRU	Projet mixte ³	Projet associé ⁴	Projet à initier
Nombre d'acteurs ⁵	1 acteur	2 acteurs	3 acteurs	> 3 acteurs
Disponibilité foncière	Terrain communal	1 propriétaire supplémentaire	2 propriétaires supplémentaires	> 2 propriétaires supplémentaires
Complexité inhérente	Projet simple	Peu complexe	Assez complexe	Fort complexe

Du point de vue réglementaire, en fonction des caractéristiques définitives du projet, il peut être nécessaire de procéder au préalable à une abrogation (partielle/totale) ou une modification de PPAS.

Concernant le risque réglementaire, comme admis dans le diagnostic du RIE, de nombreux PPAS couvrent la zone du CRU⁶. Dès lors, certaines opérations du programme entraîneraient la nécessité de modifier ou d'abroger partiellement les PPAS.

³ Les projets dits 'mixtes' sont des projets subsidiés par le CRU mais qui ont d'autres subsides aussi.

⁴ Les projets dits 'associés' sont des projets qui ont le même délai de réalisation que le CRU, mais qui n'ont pas de subside du CRU ; ils sont liés parce qu'ils sont sur le même terrain ou servent un objectif complémentaire, etc.

⁵ Basé sur le tableau des opérations en date du 09/06/2021

Si ce type d'actions "abrogation ou modification de PPAS" s'avère nécessaire à la réalisation du programme, il est important d'en tenir compte puisqu'il faudra :

- obtenir l'adhésion de la commune concernée pour qu'elle initie la procédure ;
- que la commune finance les coûts d'études avec un taux de subventionnement de 50% de la Région ;
- prévoir un certain délai pour la procédure.

L'auteur du RIE procède ci-après à un relevé des risques dans un tableau **(X)** mais ne réalise pas l'analyse proprement dite des plans, étant donné :

- le degré faible de définition des projets au stade du CRU ;
- la vérification faite en amont sur la programmation par l'auteur du CRU.

Une croix rouge est toutefois indiquée **(X)** s'il existe *a priori* un risque de conflit entre le projet et les affectations du PPAS.

N° du projet	Nom du projet	Critères de faisabilité économique				Critère de faisabilité réglementaire
		Financement	Nombre d'acteurs	Disponibilité foncière	Complexité inhérente au projet	Abrogation ou modification de PPAS
Axe 1 'L28'						
A.1.1	Le long de la L28 – Aménagement de la route cyclable et de ses abords	⚠️⚠️	⚠️	⚠️⚠️⚠️	⚠️⚠️⚠️	x
A.1.2	Boulevard Belgica - Réaménagement partiel	⚠️	⚠️⚠️	⚠️	⚠️⚠️	
A.1.3	Promenade de la Lys - Réaménagement de la rue	⚠️⚠️	-	⚠️	⚠️	
A.1.4	Rue Vanderperren & rue de la Lys - Nouvelle passerelle	⚠️⚠️	-	⚠️	⚠️⚠️	x
A.1.5	Pont de Jette - Réaménagement du pont et des carrefours	⚠️⚠️	-	⚠️	⚠️	x
A.1.6.A	Esplanades Simonis - Pavillons et connexions métro - Etude globale de faisabilité	⚠️⚠️	⚠️	⚠️	⚠️⚠️⚠️	x
A.1.6.B	Esplanades Simonis - Pavillons et connexions métro - Etudes et travaux	⚠️⚠️	⚠️	⚠️	⚠️⚠️⚠️	x
A.1.7	Couverture de la L28 - Tronçon entre Simonis et la chaussée de Jette - Extension du Parvis de Simonis	⚠️⚠️⚠️	<i>Non défini</i>	⚠️	⚠️⚠️⚠️	x
A.1.8	Couverture de la L28 - Tronçon entre Belgica et la chaussée de Jette	⚠️⚠️⚠️	<i>Non défini</i>	⚠️	⚠️⚠️⚠️	

Axe 2 'Le chemin vert des écoliers'						
A.2.1	Maillage vert pour la mobilité active - Vision globale et création d'une plateforme d'acteurs	-				
A.2.2.A	Maillage vert pour la mobilité active - Ouverture du parc de l'Athénée Royal du Sippelberg					x
A.2.2.B	Maillage vert pour la mobilité active - Requalification de l'espace ouvert au pied des tours Gandhi					
A.2.2.C	Maillage vert pour la mobilité active - Réaménagement du carrefour de la rue de Normandie			Non défini		x
A.2.2.D	Maillage vert pour la mobilité active - Développement du maillage vert entre le Parc Victoria et Etangs noirs					x
A.2.3	Etangs Noirs - Mise en place d'un espace de rencontre verdurisé		-	Non défini		
Axe 3 'Boulevard Léopold II'						
A.3.1	Boulevard Léopold II – Etudes complètes de vision climatique et de définition d'un projet intégré et climatique des voiries latérales	-		Non défini		x
A.3.2	Boulevard Léopold II – Travaux des voiries latérales			Non défini		x
A.3.3	Boulevard Léopold II – Premières améliorations climatiques et de l'espace public à court terme	-		Non défini		x

Pôle 1 'Belgica'						
Z.1.1	Avenue Jean Dubrucq 184-198 - Rénovation lourde et transformation des logements sociaux	 	-		 	
Z.1.2.A	Avenue Jean Dubrucq 172-178 - Construction d'un nouvel immeuble mixte - Equipement ISP avec un passage public entre la rue et la L28	-	-	-		
Z.1.2.B	Avenue Jean Dubrucq 172-178 - Construction d'un nouvel immeuble mixte - Logements publics		-	-		
Pôle 2 'Simonis'						
Z.2.1	Pont de Jette - Construction d'un nouvel immeuble mixte – équipement de santé mentale – logements publics aux étages			<i>Non défini</i>		
Z.2.2	Rue de l'Armistice - Construction d'un nouvel immeuble mixte – infrastructure de stationnement et réparation vélo – logements publics aux étages		 			x
Z.2.3	Usine Godiva - Revalorisation de la façade	  	-		-	x
Z.2.4	Place Eugene Simonis 11&13 - Construction d'un équipement socio- culturel d'ampleur régionale	-	-	<i>Non défini</i>	 	X (risque de conflit entre le projet et les affectations du PPAS)
Z.2.5	Herkoliers 92 - Reconversion du garage	  	-	<i>Non défini</i>		X

Pôle 3 'Osseghem – Victoria'						
Z.3.1	Tours Gandhi - Reconversion et extension des rez-de-chaussée		-			
Z.3.2	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Masterplan sur l'ensemble du site	-	-	-		
Z.3.3	Rue de Ganshoren- Construction d'un nouveau centre sportif et d'un espace polyvalent		-	-		
Z.3.4.A	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue du Neep, 31		-	-	-	
Z.3.4.B	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue Stepman 19-23		-	Non défini		
Z.3.4.C	Ilot Neep-Stepman-Ganshoren - Rue Stepman 13		-	-		
Z.3.5	Ressourcerie construction & hub logistique		Non défini	Non défini		
Z3.6	Site Delhaize - Création d'une maison de l'emploi				-	
Pôle 4 'Centres historiques'						
Z.4.1	Rue Piers 95-97 - Extension de la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale de Molenbeek		-	Non défini		
Z.4.2	Boulevard Léopold II 184 - Création d'un Hôtel à projets	-	-	Non défini		X (risque de conflit entre le projet et les affectations du PPAS)

Opérations transversales						
T.1.1	Acquisitions de biens sur le périmètre du CRU 6 Autour de Simonis	-	-	Non applicable		A définir
T.1.2	Gestion de l'eau et dépollution	-	-	Non applicable		A définir
T.1.3	Remise sur le marché des logements inoccupés dans le périmètre du CRU 6	 		  		A définir
Actions de Cohésion sociétale et de vie collective						
A.1	Action "Chercheur d'emploi - territoire du CRU 6" : équipe de 2, avec l'objectif d'aider les chercheurs d'emploi	-	Non défini	Non applicable	-	
A.2	Rue du Neep 31 - Occupation transitoire	-	-	-	-	
A.3.1	Appel à projets de vie collective - Molenbeek - actions communales	-	-	Non applicable	-	A définir
A.3.2	Appel à projets de vie collective - Koekelberg - actions communales	-	-	Non applicable	-	A définir
A.3.3	Appel à projets de vie collective - Koekelberg / Molenbeek - actions intercommunales	-		Non applicable	-	A définir

3.2 Suivi de l'évolution de la qualité environnementale

Acteurs concernés par le suivi

Le suivi par l'autorité doit permettre de contrôler les effets notables sur l'environnement induits par la mise en œuvre du programme du CRU. Il vise à s'assurer que les opérations et actions prévues satisfont à toutes les exigences environnementales réglementaires et contribuent à la poursuite des ambitions environnementales de la Région de Bruxelles-Capitale, tenant compte des recommandations formulées dans le présent RIE.

Les acteurs pouvant être impliqués dans le suivi sont les suivants :

- En premier plan, la Direction de la rénovation urbaine (DRU) d'Urban pour le pilotage ;
- En second plan, les communes concernées ;
- En soutien, Perspective (BBP) :
 - Le Département Stratégie pour le contrôle des objectifs stratégiques ;
 - La Task Force Équipements (TFE) qui peut aider, en fonction du foncier identifié pour implanter des équipements publics, à rechercher des porteurs de projets d'équipements, par exemple via un appel à intérêt ;
- En support, les autres institutions publiques et notamment CityDev (entre autres via le Guichet des occupations temporaires), Hub.brussels (pour la dynamique commerciale en lien avec l'espace public), la STIB et Bruxelles Mobilité (pour les réseaux de déplacement), etc.

Proposition de mesures de suivi au regard des enjeux

Outre le suivi de la mise en œuvre du programme proprement dit, la revitalisation urbaine peut nécessiter une surveillance de la qualité environnementale des opérations/projets. C'est particulièrement le cas lorsque le diagnostic du territoire a mis en évidence des carences ou dysfonctionnements et/ou que l'évaluation environnementale a relevé des risques substantiels dans certaines thématiques de l'environnement.

Dans le cas présent et de manière générale, le RIE indique que les projets prévus au programme du CRU n°6 présentent déjà une qualité environnementale appréciable sur le papier. Cela s'explique par la bonne prise en compte des objectifs régionaux en matière d'environnement et de qualité urbanistique d'une part, et par la pertinence du diagnostic préalable d'autre part, lequel a conduit à identifier les enjeux en adéquation à la fois avec les spécificités du territoire visé et avec les objectifs régionaux dont question ci-avant.

Devant ce constat de bonne qualité environnementale en général, l'auteur du RIE invite les autorités en charge du suivi à entreprendre deux mesures principales, présentées ci-dessous.

Suivi environnemental via les référentiels existants

Dès la rédaction du cahier des charges de marché d'un projet, appliquer le référentiel Be Sustainable et le Guide Bâtiment durable pour définir des ambitions environnementales élevées, en adéquation avec les 4 objectifs principaux du CRU (voir Tableau 5 ci-après).

Tableau 5 : Liens indicatifs entre les objectifs principaux du CRU et le référentiel Be Sustainable⁶

Objectifs principaux du CRU	Thèmes du référentiel Be Sustainable (en abrégé)									
	MAN	HUM	SPA	MOB	NAT	WAT	PHY	MAT	ENE	
Mettre en œuvre la ville climatique	X	X	X		X	X	X			X
Améliorer le maillage urbain pour les modes actifs	X	X	X	X			X	X		
Accroître l'attractivité métropolitaine et renforcer les identités locales	X	X	X				X	X		
Stimuler les environnements entrepreneuriaux	X	X						X		X

Suivi environnemental ciblé sur les thématiques à risque

Bien que le bilan environnemental des projets soit globalement positif, le RIE soulève quelques incertitudes ou risques dans certaines thématiques. L'expérience générale des acteurs impliqués dans la définition du programme du présent CRU indique en effet que les projets présentent parfois en phase de permis une ambition insuffisante sur certaines thématiques environnementales. Les dispositions stratégiques et/ou réglementaires en vigueur ne suffisent pas toujours à garantir des résultats ambitieux au moment de la mise en œuvre de certains projets, ce qui peut conduire à un certain décalage entre les objectifs régionaux et les réelles ambitions d'un projet vis-à-vis de l'environnement.

Dès le début de la conception d'un avant-projet, l'auteur du RIE invite dès lors la DRU et des partenaires à prendre en compte les thématiques pour lesquelles un risque particulier a été relevé (voir Tableau 6 ci-après), à considérer ces risques comme des contraintes pour le projet et à monitorer leur prise en compte à l'aide des outils disponibles (indicateurs, ateliers de travail avec des experts, consultation de Bruxelles Environnement, etc.).

Tableau 6 : Proposition d'indicateurs pour le suivi du CRU dans les thématiques à risque

Thématiques à risque	Risques liés à la mise en œuvre	Proposition de surveillance et indicateurs potentiels
Mobilité	Dans la transition vers une mobilité durable, pour laquelle la voiture personnelle est peu utilisée, le risque de voir le stationnement dédié aux habitants disparaître trop rapidement est non négligeable, avec des conséquences potentiellement dommageables pour l'espace public et le paysage urbain (parking sauvage, conflits avec les modes actifs, report sur les quartiers voisins, etc.). Il en est de même pour les livraisons.	Pour tous les projets et en particulier pour les espaces publics, établir un diagnostic du stationnement automobile (capacité, affectation, occupation) et définir une stratégie de réduction de l'offre en concertation avec Parking.brussels et de manière coordonnée avec l'éventuel CLM. Données de base : offre et taux d'occupation en voirie pour 2019 / permis d'environnement. Indicateur : nombre de places par logement, (offre hors voirie incluse), nombre de places

⁶ Le thème 'Vision' n'est pas repris ici puisqu'il concerne une phase du CRU antérieure à sa mise en œuvre.

Thématiques à risque	Risques liés à la mise en œuvre	Proposition de surveillance et indicateurs potentiels
		de parking créées/supprimées, capacité spécifique dans les voiries concernées.
Population, santé humaine	Dans la volonté d'améliorer les liaisons actives entre les espaces publics et quartiers, le risque existe que les usagers faibles restent vulnérables, en particulier si les itinéraires cyclables sont optimisés pour le transit (vitesse ± élevée). Or, les utilisateurs de poussette, les personnes âgées, les jeunes enfants et les PMR en général ne doivent pas être négligés.	<p>Dans une démarche qualitative allant au-delà des règles du RRU, établir dès l'avant-projet une check-list PMR et l'appliquer comme contrainte dans la conception. Soumettre l'avant-projet à l'avis d'une ou plusieurs associations spécialisées en la matière.</p> <p>Cette démarche étant essentiellement qualitative, il n'est pas possible de proposer ici des indicateurs objectifs et/ou quantitatifs. On peut toutefois attirer l'attention sur certains critères d'appréciations. Le projet offre-t-il un partage de l'espace public entre les modes ou au contraire une séparation entre ceux-ci ? Le projet prévoit-il la création d'aménagements ou de dispositifs spécifiques sécurisant les usagers faibles.</p>
Diversité biologique	Dans la poursuite des objectifs fondamentaux de la revitalisation urbaine, au vu de l'importante artificialisation du sol liée aux bâtiments et espaces publics, le risque est réel de voir les différents sites concernés par le CRU subir une pression accrue et d'ainsi manquer certaines occasions d'améliorer la qualité biologique des parcelles, îlots, espaces publics.	<p>Pour tous les projets, y compris ceux portant sur l'espace public, établir un diagnostic 'flore & faune' préalable et définir une stratégie verte et bleue en fonction du potentiel du site et du maillage local existant.</p> <p>Données de base : carte régionale d'évaluation biologique, relevés <i>in situ</i> (topo, bio, etc.).</p> <p>Indicateur : CBS+ suivant méthodologie définie par Bruxelles Environnement.</p>
Sols	A l'instar de la biodiversité, le sol subit de facto une pression accrue lorsqu'il s'agit d'augmenter son artificialisation. Or, certains sols peuvent présenter des qualités telles que l'emprise du bâti ou l'usage de surfaces constituent des critères dans le choix des fonctions et usages à adopter dans les projets.	<p>Sur les parties non bâties des parcelles visées par les projets, établir un diagnostic préalable du sol conforme à la stratégie Good Soil définie par Bruxelles Environnement de façon à en caractériser le potentiel dans les différents services écosystémiques habituellement rendus.</p> <p>Données de base : cartographie régionale (voir portail), étude sanitaires du sol.</p> <p>Indicateur : IQSB suivant la méthodologie 'PRO' définie par Bruxelles Environnement (via centrale d'achat dédiée).</p>
Eaux	L'eau reste peu présente en surface sur le territoire visé et elle subit elle aussi la	En cohérence et lien avec les thématiques Biodiversité et Sols (ci-avant), étayer la

Thématiques à risque	Risques liés à la mise en œuvre	Proposition de surveillance et indicateurs potentiels
Climat	pression de l'artificialisation des sols, qui aggrave le risque d'inondations. Dans la conception des projets, cette thématique ne doit pas se limiter à la seule 'gestion' des eaux dans le bâtiment ou sous le sol.	<p>stratégie bleue de chaque projet en y intégrant l'eau comme une composante visible et structurante, là où c'est possible.</p> <p>Supports : Nature based solutions, Guide bâtiment durable, Facilitateur Eau.</p> <p>Indicateur : taux d'imperméabilisation du sol (viser le plus bas possible).</p>
	<p>Au vu du changement climatique et de son effet aggravant sur le risque d'îlot de chaleur, le risque de maintenir voire d'aggraver une configuration défavorable est bien présent. L'adaptation aux vagues de fortes chaleurs et la régulation de l'air ne peuvent se réaliser qu'à l'appui du végétal, de l'eau et d'un choix approprié de matériaux.</p>	<p>En cohérence et lien avec les thématiques Biodiversité, Sols et Eaux, définir une stratégie 'fraîcheur' pour chaque projet en maximisant les mesures préventives et atténuantes, tant en quantité qu'en qualité.</p> <p>Envisager l'installation d'une mini-station météo en certains lieux du périmètre.</p> <p>Indicateurs (à condition d'instaurer un monitoring) : température annuelle moyenne, températures extrêmes (et leurs fréquences).</p>

Ces mesures et indicateurs se distinguent des recommandations transversales en ce qu'ils visent à limiter les risques d'effets indésirables et moins prévisibles sur l'environnement liés à la mise en œuvre du programme, au-delà des 'simples' mesures d'amélioration qui portent uniquement sur la qualité intrinsèque des projets.

L'auteur du RIE invite la DRU (Urban) à sélectionner et s'appropriier les mesures et indicateurs pertinents, à les confronter au retour d'expérience de la mise en œuvre des précédents CRU et à adopter un protocole de suivi afin d'atteindre le mieux possible les objectifs environnementaux associés au programme du présent CRU. Pour ce faire, que les projets fassent l'objet ou non d'une demande de permis d'environnement, l'auteur recommande à la DRU d'impliquer dès le départ Bruxelles Environnement dans ce protocole.